



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MERCURE

DE JANVIER 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE
DE JANVIER 1723.

PIECES FUGITIVES.
en Vers & en Prose.

LA MAJESTE' ET L'AMOUR.

F A B L E.



A Majesté marchoit en pompeux
équipage ,

Et le timide Amour voloit à ses
côtés ,

Non , le Fils de Cypris , Dieu cruel & volage ,
Mais un Amour dont le suffrage

Fait des bons Rois autant de Deitez ,

Tutelaire Genie à qui pour appanage

Le Ciel donna jadis Princes , peuples , Cités.

A ij. Mais

MERCURE

Mais dédaignant son voisinage,
Bien-tôt la Majesté le prit sur le haut ton :

(Rarement aussi la voit-on
Vivre avec cet Amour sans haine & sans querelle :)

Je sçaurois volontiers, dit-elle,
Qui te rend si hardi que d'usurper mes droits :
Regne sur le vil peuple, & laisse-moi les Rois.
Ce petit Dieu frappé d'une atteinte mortelle,

Confus, & murmurant tout bas,
Pour mieux punir sa rivale cruelle,
Retournoit déjà sur ses pas,
Quand Minerve parut, & dit : qu'allez-vous
faire ?

Amour, Amour, ne fuyez pas,
Et vous, Divinité trop fière ;
Majesté, croyez en Pallas :
Gardez-vous de bannir un Dieu si nécessaire.
Minerve dans l'instant dresse un traité de paix,
Et pour un jeune Roy les unit à jamais.

Quel Roy ? l'ignore-t-on ? d'une grace
nouvelle,

Le populaire amour s'empressa de l'orner,
Tandis que sa rivale alloit le couronner,
Et

DE JANVIER 1723. 3

Et grava d'une main fidelle

Ces mots sur le marbre & l'airain ,

Mots encor mieux tracez , François , dans vô-
tre sein :

AMOUR ET MAJESTÉ TOUS DEUX D'IN-
TELLIGENCE,

ONT FORMÉ , L'UNE UN ROY , L'AUTRE
UN PERE A LA FRANCE.

P. BRUMOY , D. L. C. D. J.



*REFLEXIONS sur la Relation qui
est dans le precedent Mercure , au sujet
d'une fille prétendue possédée.*

Après avoir rapporté ce qui s'est passé
dans cette prétendue possession , il
me reste à faire voir comment on peut
donner une explication naturelle à des
choses aussi singulieres , que celles qui
ont paru dans cette fille , & en plusieurs
autres qu'on a crû faussement possédez.

Tous ceux qui ont connoissance de la
Physique sçavent qu'il y a dans le corps
humain un liquide très-subtil , que les
uns nomment les esprits animaux , & les
autres le liquide nerveux , lequel fluent
dans les nerfs , les muscles , les membra-

A iij nes,

4 LE MERCURE

nes, & jusques dans les fibres des chairs, produit tous les mouvemens qui arrivent au corps. Ce liquide qui procede de ce qu'il y a de plus subtil dans le sang, se filtre dans le cerveau, où il se perfectionne, & où il réside plus abondamment comme dans son reservoir naturel; c'est de ce reservoir qu'il coule dans les diverses parties des corps pour entretenir dans quelques-unes, telles que le cœur, les artères, & les membranes du cerveau, les mouvemens reglez qu'on y observe; & dans les autres, telles que les bras, les mains, les pieds, &c. les mouvemens libres que la volonté souhaite leur donner.

C'est ce liquide nerveux qui, à proprement parler, est ce qu'on appelle la nature dans la constitution du corps humain, en l'ame matérielle & animale de l'homme. C'est à ce liquide que Dieu seul s'est engagé de donner & de communiquer des mouvemens semblables à ceux qu'il pourroit avoir, s'il étoit doué d'intelligence, cette disposition lui étant nécessaire pour contribuer à la conservation du corps humain, comme il accorde le même privilege à celui qui anime les corps des animaux; auxquels animaux il veut bien même d'ailleurs tenir lieu d'intelligence, pour diriger leurs actions, concourir à leur conservation, & les rendre propres
aux

DE JANVIER 1723. 5

aux desseins pour lesquels il les a créés, comme dans la vûe de former dans l'homme l'union admirable de l'ame avec le corps ; c'est lui seul qui l'opere , en imprimant dans l'ame les sentimens convenables , à l'occasion des mouvemens qui arrivent au corps , & donnent des mouvemens au corps , à l'occasion des desirs de l'ame ; comme enfin pour conserver l'économie du monde , c'est lui seul qui communique le mouvement à tous les corps qui sont mus. C'est donc ce liquide nerveux animé , pour ainsi dire , de Dieu seul , qui obéit à la volonté de l'homme pour produire les mouvemens libres du corps ; & qui étant agité regulierement par Dieu seul , fait le mouvement réglé & naturel qu'on observe dans le cœur ; les arteres , & les membranes du cerveau.

Pendant que ce liquide n'a rien qui le trouble , & le dérange , il est tranquille , & il suit regulierement cette impression que Dieu lui communique pour les mouvemens naturels , comme il obéit de même alors très-exactement aux differens desirs de l'ame , pour former les mouvemens volontaires , à peu près comme un cheval docile suit tranquillement l'impression de la main de celui qui le monte. Mais dès le moment que ce liquide rencontre quelque chose qu'il lui est par

A iiij trop

6 L E M E R C U R E

trop opposé dans les nerfs, & les muscles où il réside, il s'agite de telle sorte par l'impression que Dieu lui communique, qu'entrant dans une espece de fureur, il devient ingouvernable, si j'ose ainsi parler, à la volonté; & se jettant d'une maniere turbulente dans différentes parties du corps, il y cause des mouvemens non naturels que l'ame n'a pas ordinairement le pouvoir d'arrêter, quoiqu'elle en ait le desir. C'est de ce dérangement du liquide nerveux que viennent les convulsions, l'épilepsie, les vapeurs histeriques des femmes, le mal hypocondriaque, la mélancolie, la folie, la manie.

Enfin, c'est de cette même disposition du liquide nerveux que viennent également les fausses possessions qu'on croit venir du démon, des particules malignes, & comme veneneuses venant à se glisser dans la masse de ce liquide comme autant de petits éperons qui l'irritent, où il s'agite tout à coup comme un cheval qui échappe avec furie par quelque coup violent qu'on lui donne, & alors, comme je viens de dire, il produit les mouvemens convulsifs, d'où naissent les grandes agitations qui paroissent dans ceux qu'on croit être possédez, les bonds, les sauts & les contorsions extraordinaires qu'on leur voit faire, les forces si surprenantes qu'on

Qu'on y remarque , ou par ce mauvais mélange ces particules malignes n'irritant pas si brusquement ce liquide , mais l'inquiétant seulement , il se trouve alors disposé à faire ses explosions violentes par la moindre chose qui l'agite , comme un cheval fougueux qui se cabre & s'effarouche étrangement par la moindre chose qui l'effraye ou qui le touche.

Or c'est de cette dernière disposition du liquide nerveux , que tout ce qui réveille dans les prétendus possédez les idées tristes & inquiétantes de leur possession , effrayant , pour ainsi dire , en même temps ce liquide disposé de la sorte , il ne manque pas aussi-tôt de s'agiter avec furie , & de produire des agitations violentes ; ce qui va si loin , que si ceux ou celles qui sont dans cet état ont l'imagination vive , & que ce mal leur dure une espace de temps considérable , ils peuvent prendre l'habitude de réveiller eux-mêmes ces idées quand il leur plaît , ce qui renouvelle aussi en même temps leurs agitations convulsives ; à peu près comme une femme affligée de la perte de son mari , renouvelle quand elle veut ses gémissemens & ses larmes , en remettant dans son esprit l'idée triste de cette perte , de toute la vivacité qu'elle lui peut donner. Deux sortes d'infirmité produisent

A v ordi-

ordinairement ces particules malignes qu'on ont de si surprenans effets , sçavoir, le dérangement des regles des femmes , & le mal hypocondriaque.

C'est aussi à la premiere de ces deux infirmités qu'on doit attribuer tout ce qui est arrivé de plus extraordinaire à cette fille , dont il est ici question. La fièvre qu'elle avoit eue ayant apporté quelque dérangement dans ses regles , il s'en étoit formé ce levain veneneux , qui produisoit ces agitations qu'on voyoit en elle , & de fois à autres ces mouvemens plus forts qui l'agitoient davantage. Comme faute de connoître que son mal n'avoit rien que de naturel , elle s'étoit mise dans l'esprit qu'elle étoit possédée du démon ; s'en étoit assez , vu la disposition où étoit le liquide nerveux , pour renouveler les explosions de ce liquide toutes les fois qu'en elle-même elle donnoit la vivacité requise à l'idée triste & effrayante qu'elle s'étoit formée de cette possession , & de ce qu'elle croyoit y avoir rapport. Voilà pourquoi le mot de diable qu'elle entendoit prononcer, les prières qu'on faisoit sur elle, les choses saintes , ou qu'elle croyoit telles qu'on lui faisoit toucher l'agitoient si violemment , pendant que l'idée qu'elle conservoit pour la Communion , fixant & comprimant le liquide nerveux ,

nerveux , la tenoit dans une entiere tranquillité ; ce qui sans doute ne seroit pas arrivé , si elle avoit eu connoissance , que d'autres possédez avoient fait de grandes contorsions avant que de recevoir la Sainte Hostie. Il n'est que trop certain que ceux qui sont attaquez de vapeurs violentes , en peuvent renouveler les agitations , en s'en retraçant vivement l'idée dans leur imagination : cela paroît visiblement dans certains lieux de pelerinage , ou ceux qui sont tourmentez de ces fortes vapeurs ont coutume d'aller , dans l'esperance d'y obtenir leur guerison ; car étant persuadez que ces lieux doivent faire de grandes impressions sur eux , ils n'y sont pas plutôt que leurs agitations recommencent cette violence ; c'est ce qui s'observe dans l'Eglise de l'Abbaye de Painpont , Diocèse de Saint Malo , & cy-devant dans celle de l'Abbaye de Saint Maurice , Diocèse de Quimpercorentin. Nous voyons par une lettre inserée parmi les œuvres d'Agobard , Archevêque de Lion , donnée au public par M. Baluse , que la même chose arrivoit au neuvième siècle dans une Eglise dédiée à Saint Firmin.

On en peut voir encore un exemple dans Elizabeth Barton , native de la Province de Ken , en Angleterre , qui vivoit du temps de Henry VIII. laquelle après

A vj. avoir

avoir été long-temps sujette aux convulsions provenantes de vapeurs, s'y accoutuma si bien à se les procurer quand elle vouloit, qu'elle s'en servit pour contre-faire la prophétesse; mais ayant voulu user de cette adresse pour détourner ce Prince de son mariage avec Anne de Boulan, & sa fourberie ayant été découverte elle fut condamnée à être pendue.

J'ai vû moi-même une fille attaquée des plus rudes vapeurs, qui se les faisoit venir au moment que je l'interrogeois sur son mal, pour m'en faire voir la violence, & qui demeuroid tranquille toutes les fois que j'affectois de lui parler d'autre chose. J'ai vû une autre femme, laquelle vint exprès de trois quarts de lieues loin de chez moi pour me faire connoître jusqu'où alloit la violence de ses vapeurs, & qui se les procura dès qu'elle fut entrée dans ma maison, me disant d'avance que j'allois voir jusqu'à quel point elle étoit tourmentée. L'on peut mettre dans ce rang le Prêtre dont parle S. Augustin, qui se mettoit en extase quand il vouloit. Qui est-ce qui ignore que les trembleurs & les phanatiques s'accoutument naturellement à entrer dans des especes d'entousiasmes qu'ils croient surnaturels? & quant à la direction du mouvement particulier du liquide nerveux dans certains

ains endroits , où il produit des agitations convulsives , toutes les femmes savent que leur imagination à ce pouvoir , puisque lorsqu'elles sont enceintes , & que ce liquide vient à se mettre dans un mouvement impetueux , à l'occasion de quelque desir violent qu'elles ressentent , & qui pourroit marquer leur enfant , elles en fixent l'impetuosité vers l'endroit qu'elles veulent en y posant la main.

Il ne faut donc pas être surpris si la fille dont je parle regloit ses mouvemens convulsifs , & les renouvelloit selon ses volontez ; si elle les dérigeoit dans les endroits qu'on lui indiquoit , & si étant dans cette disposition , il lui suffisoit de comprendre ce que l'Exorciste lui ordonnoit pour l'exécuter à la lettre. Comme elle avoit fort envie de justifier la réalité de sa possession , dont elle étoit fortement persuadée , l'on peut croire qu'elle observoit dans l'Exorciste les divers tons de sa voix , les moindres directions de ses yeux , & peut-être même jusqu'aux moindres changemens dans les traits de son visage. Ne voit-on pas tous les jours des sourds & muets qui comprennent par ces seuls moyens ce qu'on veut leur dire ? d'ailleurs la longue résistance qu'elle apportoit avant que d'obéir , lui servoit encore beaucoup à découvrir mieux ce qu'il

qu'il souhaitoit d'elle , & pour rappeller dans sa memoire les termes latins , dont il s'étoit déjà servi , en lui commandant de faire certaines choses. Il est même à présumer que dans ces sortes de vapeurs le liquide nerveux contracte une disposition particuliere & convenable pour donner à l'ame une inclination pour deviner , & une qualité propre à se faire assez juste sur les moindres apparences , comme par les vapeurs moderées du vin , il devient ordinairement propre à donner plus de brillans à l'esprit , & le desir interieur de le faire paroître. Bien des choses semblent prouver que ce liquide prend quelquefois naturellement cette disposition. Car , quoique ce que dit M. Vauveller touchant les fourberies qui se pratiquoient à Delphes dans les oracles qui s'y rendoient , paroisse fort vrai-semblable , il est pourtant certain, selon Diodore de Sicile , que ces oracles n'y avoient commencé , que parce qu'on s'étoit aperçû que la vapeur de la fameuse caverne qui y étoit , portoit naturellement à deviner ceux qui en étoient frappez , & leur donnoit en même temp s plus de disposition pour le faire.

Ne pourroit-on pas croire que c'étoit par cette voye naturelle que Socrate devinoit ce qui devoit lui être nuisible , & se

se portoit à l'éviter. Il paroît entrer lui-même dans ce sentiment, disant clairement dans le Dialogue de Platon, intitulé le Phœdre, que l'ame peut naturellement deviner : *O amice (dit-il) etiam anima quandam vaticinandi vim habet.* Il parloit ainsi comme en ayant l'expérience ; car quoiqu'il donna le nom de démon à ce qu'il devinoit en lui, ce qui a donné lieu à plusieurs de croire qu'il avoit un démon familier. On voit néanmoins que par ce mot de démon, c'étoit son propre esprit qu'il entendoit ; puisqu'il dit dans le Timée que Dieu nous a donné la partie supérieure pour nous tenir lieu du démon. Aussi Marsille Ficin qui a traduit Platon dans l'argument qu'il a mis à la tête de l'Apologie de Socrate, dit qu'il y a tout lieu de croire que le démon de Socrate n'étoit rien autre chose que son propre esprit.

Montagne dans ses Essais, liv. 2. ch. 11. est du même sentiment, également comme M. Descartes, tom. 1. de ses lettres, lett. 15. à la Prin. Palat. ce qu'il confirme par ce qui lui arrivoit à lui-même. Enfin je dirai que je connois une femme de campagne, laquelle après avoir eu l'esprit égaré quelque temps, étant entrée dans la suite chez des personnes de ma connoissance, lorsqu'elle se ressen-

toit

toit encore de cette aliénation, caractérisa très-juste l'humeur & le génie de ceux qui y étoient présens, sans qu'elles les eut connus auparavant.

De tout ce que je viens de dire, il est aisé de voir que ce qui surprend le plus dans ceux & celles qui sont attaqués de vapeurs, soit hystériques, soit hypocondriaques, étant très-naturel, il est facile de s'y laisser tromper, en attribuant au démon ce qui n'est que l'effet de ces fâcheuses maladies. Aussi a-t-on souvent vû, & voit-on encore tous les jours plusieurs personnes qu'on a crû, ou qu'on croit posséder, & qui ne l'ont jamais été.

Ne pourroit-on pas croire que Saint Jean Chrysostome lui-même s'y est trom-

*Eib. 1.
de Prov.
id.*

pé à l'égard de son ami Stagyre, lequel après avoir mené une vie de joye & de plaisir dans le monde, s'étant tout à coup retiré dans la solitude, où il se plongea brusquement dans une retraite la plus resserrée, dans les jeûnes les plus rigoureux, les veilles les plus continuelles, & les mortifications les plus grandes, tomba en conséquence dans de grandes inquiétudes d'esprit, se sentit attaqué de pensées de desespoir; & enfin son mal alla jusqu'au point que de le faire tomber de temps en temps, roulant les yeux, l'écume lui sortant de la bouche, faisant de
grands

DE JANVIER 1722. 15

grands cris , tremblant de tout le corps , & restant privé de tout sentiment. Tout ce détail rapporté par S. Jean Chrysostome ne paroît sans doute avoir été autre chose que des mouvemens convulsifs , & épileptiques , qui avoient succédé à une mélancolie hypocondriaque. Il est vrai que ce Saint ajoute qu'un solitaire avoit vû le démon en forme de pourceau qui tourmentoît Stagyre , lors d'un de ses accès ; mais il est à remarquer que cette vision étant arrivée à ce solitaire pendant la nuit , s'étant réveillé tout à coup épouvanté de l'accès où Stagyre étoit tombé , ayant l'esprit rempli de la réalité de cette possession , & le corps épuisé de jeûne & d'austeritéz , ce qui rend la vérité de cette vision fort incertaine.

Chacun sçait combien de gens furent trompé , même au milieu de Paris , à la fin du seizième siècle par Marthe Brosfier , prétendue possédée , & comment le Medecin Mareseot pressé par l'Exorciste d'avouer que la possession n'étoit que trop réelle , vû les bonds & les sauts extraordinaires & terribles qu'elle faisoit pendant un exorcisme , quoiqu'il protestât toujours du contraire , loin de changer de sentiment , s'étant jetté tout d'un coup à la gorge de cette fille , & comme il étoit fort , l'ayant terrassée & arrêtée

au

au même instant , il fit voir par ce seul fait à toute l'assemblée , qu'il n'y avoit rien que de naturel dans cette prétendue possession.

Si nous en croyons l'Auteur du Sorberiana , l'Abbé Quillet en fit à peu près de même aux fameuses Religieuses de Loudun ; car le démon qu'on disoit posséder une des Religieuses , ayant dit lors d'un Exorcisme , que si quelque incrédule osoit paroître le lendemain , il l'enleveroit jusqu'à la voute de l'Eglise. Cet Abbé s'y trouva exprès pour défier le démon de tenir sa parole ; mais la puissance de ce prétendu démon demeura alors sans effet.

Aussi bien des gens ne sont pas demeurez persuadés de la réalité de cette possession. On peut voir ce qu'en dit l'Auteur de la vie du Pere Joseph , Capucin. Il faut avoüer qu'ayant lû dans le Mercure François de l'année 1632. le procès verbal qui en fut fait alors , & y ayant vû que le Curé Urbain Grandier , qu'on en disoit l'Auteur , commença cette Tragédie en entrant la nuit dans les cellules bien fermées de ces Religieuses , & leur apparoissant sous différentes figures pour les porter aux plus grands desordres , cela n'a pas contribué beaucoup à me faire croire que ces possessions aient été bien certaines ; car il n'est gueres à présumer que

que Dieu veuille laisser aux Magiciens le pouvoir de penetrer ainsi dans les plus saintes retraites , pour tâcher d'y corrompre des personnes pieuses & innocentes ; si cela étoit , qui est-ce qui seroit à couvert de l'iniquité de ces malheureux ?

Mais peut-on ignorer que quelquefois des filles qui sont enfermées dans un Cloître , souvent sans beaucoup de vocation , sont capables de bien des choses ? On en peut voir un exemple dans les lettres spirituelles de M. de Sainte Marthe , ancien Confesseur de Port-Royal , qui assure comme un fait dont il étoit certain , qu'en une Abbaye qui ne nomme pas , une Religieuse ayant paru possédée , & le démon déclarant dans les Exorcismes qui furent faits qu'il souhaitoit qu'elle restât Religieuse , parce qu'étant entrée en Religion malgré elle , vû l'éloignement qu'elle avoit pour tous les exercices de la Communion , il comptoit qu'elle seroit damnée ; elle joïra , dit-il , si bien son personnage , qu'on la crût possédée , ce qui donna lieu d'obtenir un Bref de la Cour de Rome qui annulloit ses vœux ; ce qui étoit suivant toute apparence l'unique fille de cette possession. Il ajoûte que dans le même temps il prit aussi envie à une autre Religieuse de la même Abbaye de faire aussi la possédée , laquelle

laquelle fut pareillement exorcisée ; mais comme l'autre ne sçût pas si bien se contrefaire , sa fourberie étant découverte elle fut mise en penitence.

On peut juger delà combien il est nécessaire d'examiner de près les personnes qu'on dit être possédées , particulièrement les filles & les femmes qui sont plus sujettes que les hommes à être attaquées de vapeurs qu'on prend aisément pour des véritables possessions. C'est à quoi il semble que le Fils de Dieu a fait attention , ayant affecté dans le grand nombre de possédez qu'il a délivré & guéri , de faire remarquer plus d'hommes que de femmes , afin qu'on pût moins douter de la réalité de leur possession. Et c'est ce que ceux qui ont écrit sur cette matière n'ont pas assez bien démêlé , faute d'une bonne Physique , & d'une légère teinture de la Médecine , ce qui contribue beaucoup à faire tomber dans l'erreur ceux qui ont de ces fortes de personnes à examiner , & qui consultent les livres de ces Auteurs ; car outre qu'ils ont ramassé sans distinction ce qu'ils ont appris touchant ceux qui ont passé pour possédez , sans démêler s'ils l'étoient véritablement , ou s'ils étoient seulement attaqués de vapeurs , c'est qu'ils ont donné des principes très-faux pour juger de
de

de la verité des possessions ; comme lorsque Delrio dit , qu'on connoît que c'est le démon qui agite ceux qu'on croit possédez , en leur faisant sentir l'odeur de la fumée de soufre , ou celle de la rue , ou autres également fâcheuses , parce qu'elles calment sa fureur , dont il apporte des raisons mystiques de sa façon , comme au contraire il dit que l'odeur des roses met le démon en fureur , ce qui peut servir à reconnoître si la possession est veritable , pendant que ceux qui ont la moindre connoissance de la Physique , & de la Medecine , sçavent que les corps ne peuvent faire naturellement aucune impression sur les démons , & que c'est le propre des odeurs fâcheuses de calmer les vapeurs , pendant que celles des roses les augmentent. Je croirois donc qu'il n'y a pas de moyen plus incontestable pour s'assurer de la realité d'une possession , que lorsque ceux que l'on croit possédez parlent librement & aisément diverses langues à eux indubitablement inconnus , ou lorsqu'on les voit réellement élever ou transporter en l'air.



SONNET



SONNET sur les bouts rimez donnez.

L Sage a beau prêcher par maint &
maint *proverbe.*
Le rebelle pecheur aussi sot qu'un *oison,*
Tandis qu'il croit avoir lumieres à *foison,*
Ne voit pas le serpent qui se cache sous l'herbe.
Il voit en vain la mort dans les vers de *Malherbe,*
Prête à briser du corps la fragile *cloison,*
Il n'avale pas moins le funeste *poison,*
Et rit toujours demain , ce dangereux *adverbe.*
Il dit du penitent , qui revêtu d'un *sac,*
Du monde passe l'eau sur un penible *bac,*
Et lui paroît un bœuf qui traîne la *charruë.*
Pour lui toujours errant ainsi que le *grillon,*
Il passe chaque jour de bévuë en *bévuë,*
Et perit dans le feu comme le *papillon.*

Autre Sonnet

DE la fièvre en chaud mal tombe
dit le *proverbe,*
Le pecheur égaré, qui plus sot qu'un *oisin,*
Cherche

Cherche de toutes parts les plaisirs à *foison*
 Et fait aux libertins manger son bled en *herbe*.

Qu'il sçache son Seneque aussi-bien
 que *Malherbe*.
 Les vices dans son cœur ont fait une *cloison*,
 Plûtôt que d'arracher ce dangereux *poison*.
 On pourroit en fix cas décliner un *adverbe*.

Les folles passions mettent son ame au *sac*
 Il est plus sot , plus lourd , & plus pesant
 qu'un *bac*,
 Toujours devant les bœufs il mene sa *charrue*,

Dans le monde estimé moins qu'un pe-
 tit *grillon*,
 Il va sans regarder sa terrible *bévue*,
 Se brûler dans le feu comme le *papillon*.

*LETTRE de Monsieur... à Monsieur...
 sur la nouvelle Traduction Françoisse
 de Denis d'Halicarnasse, du P. L. J.*

JE ne suis pas surpris , Monsieur , de
 vous voir si content de vôtre nouvelle
 acquisition des Antiquitez Romaines de
 Denis d'Halicarnasse , traduites en Fran-
 çois par un Auteur de reputation. Tout
 contribué à vôtre satisfaction, l'auteur mê-
 me & le Traducteur. Le premier vous ap-
 prend

prend mille choses, qu'on ne sçait qu'imparfaitement par la lecture des autres livres. Il vous donne l'idée la plus nette qu'on puisse avoir des premiers siècles de l'Histoire Romaine. Il débrouille ce qu'il y a d'embarrassé dans l'antiquité la plus reculée. Il descend dans un détail qui fait plaisir. Il discute en Critique habile les faits rapportez par ceux qui ont écrit avant lui, & après avoir examiné les différentes opinions, il vous presente dans un si beau jour ce qu'il y a de plus vrai semblable, qu'il ne vous laisse plus rien à desirer. D'un autre côté, tout vous prévient en faveur du Traducteur. Sa reputation, celle de la Compagnie dont il est membre, plusieurs années employées avec succès dans la Capitale du Royaume, & dans le plus fameux College, à professer la Rhetorique, sont autant de preuves de sa capacité; & l'on est porté à croire, que d'une main aussi habile, il ne peut rien sortir que de parfait.

Cependant, Monsieur, permettez moi de vous dire, qu'une partie de ces favorables préjugés ne peuvent se soutenir, quand on compare la traduction avec l'original. Son langage est beau, je l'avoue. On y remarque une agreable vivacité, beaucoup de brillant, un style net, coulant & léger, qui flatte l'oreille des Lecteurs.

teurs. Mais je ne sçai si ces qualitez sont les plus necessaires à un Traducteur , dont le but n'est pas de donner ses propres pensées , mais de rendre en sa Langue celles de son original qu'il doit suivre exactement. Il faut de la lecture , quelque connoissance de l'antiquité , & un peu de sang froid , pour traduire un Historien aussi ancien que Denis d'Halicarnasse , dont souvent l'on n'attrape la pensée que par l'exacte comparaison de plusieurs endroits qui servent à s'éclaircir mutuellement.

Vous êtes en état par vous-même , Monsieur , de juger de l'exactitude du Pere le Jay , & de la fidelité dont il fait profession dans sa Preface. Pour peu que vous vouliez consulter le Grec , il vous sera facile à entendre, avec le secours du Latin qui est à côté , dans l'Édition de Sylburge , & dans celle d'Angleterre. Pour vous faciliter néanmoins cette comparaison , je vous rapporterai quelques morceaux de la Traduction Française , que j'ai verifiez sur le Grec & sur le Latin de Portus. Vous y verrez , si je ne me trompe , que le Traducteur s'éloigne souvent de la pensée de son Auteur , qu'il retranche de l'original , qu'il y ajoute même des choses qui y sont contraires , & qui combattent directement ce que nous

B sçavons

ſçavons de l'Histoire Romaine par Denis d'Halicarnasse , & par d'autres celebres Historiens , qu'il renverse l'ordre des temps par sa traduction trop libre ; que dans ses notes il contredit manifestement le texte de son Auteur , en voulant le confirmer ou l'expliquer ; & qu'enfin dans sa Chronologie marginale , qu'il emprunte de l'Edition d'Angleterre , il a copié jusqu'aux fautes d'impression , pour n'avoir pas consulté l'*errata* qui est à la fin du premier Volume de cette Edition Grecque-Latine.

Je commence par vous dire, Monsieur, que mon dessein n'est pas de faire une critique exacte de cette traduction. Je ne l'ai pas lue entiere, & dans le peu que j'en ai parcouru, je n'ai confronté avec le Grec que les endroits qui m'ont arrêté, & qui me paroissoient contraires à ce que je ſçavois déjà, ou de l'Histoire Grecque, ou de l'Histoire Romaine, par la lecture des Auteurs, sur tout par Denis d'Halicarnasse que j'ai lu autrefois. Ce n'est donc ici qu'une petite ébauche de critique, ou plutôt c'est une lettre que je vous écris, comme au plus intime de mes amis, pour vous guerir des préventions où je vous vois par rapport à cette traduction ; préventions qui peuvent être dangereuses, non seulement par-

ce

ce que dans la persuasion où vous êtes de la bonté de cet Ouvrage, vous employeriez peut-être beaucoup de temps à en réitérer la lecture ; mais encore en ce que comptant sur la fidélité du Traducteur, vous pourriez vous mettre dans la tête plusieurs choses directement contraires à l'Histoire ancienne, dont vous voulez vous instruire plus à fond qu'on ne vous l'a apprise dans vos Classes. Les passages que je vais vous rapporter de la traduction, sont citez page pour page & ligne pour ligne, tant de la Traduction Francoise, que de l'Edition Grecque-Latine d'Angleterre, dont le Traducteur s'est servi, comme il le dit dans sa Preface, p. 4. l. 11. 12. & 13. afin que vous puissiez les trouver avec moins de peine, & que sans beaucoup chercher vous les compariez avec le Grec ou avec le Latin.

P. 9. l. 1. &c. *Cette Ville maîtresse de la terre & de la mer, aujourd'hui la Capitale de l'Empire Romain, n'eût point de plus anciens Habitans, que les Sicules, peuple barbare, & né dans le pays où Rome est située. On ne sçauroit dire, si cette terre fut cultivée par d'autres avant eux, ou si c'étoit un pays abandonné.* La premiere phrase est contradictoire à la seconde, & la seconde détruit la premiere. Celle-ci assure que les premiers

B ij habi-

habitans de Rome furent les Sicules ; celle-là dit au contraire qu'on ne sçait pas si Rome, ou le terrain où cette Ville fut bâtie dans la suite , étoit habité par d'autres peuples avant les Sicules. Est-ce donc Denis d'Halicarnasse qui se contredit lui-même d'une phrase à l'autre ? non, sans doute : il est trop exact pour cela. C'est le Traducteur , pour n'avoir pas exprimé dans sa traduction un mot Grec essentiel : voici le passage entier selon le Grec , p. 7. l. 32. *Cette Ville maîtresse de la terre & de la mer , aujourd'hui la Capitale de l'Empire Romain , fut autrefois habitée par les Sicules , peuple barbare , & né dans le pays où Rome est située. Ces Sicules sont ses plus anciens habitans* DONT L'HISTOIRE FASSE MENTION. Mais on ne sçauroit dire , si cette terre fut cultivée par d'autres avant eux , ou si c'étoit un pays abandonné. Vous voyez que la contradiction cesse aussi-tôt qu'on exprime dans le François deux mots Grecs , qui répondent à ceux-ci de la Traduction Latine de Portus : *primi omnium qui memoria sunt proditi.*

P. 17. l. 21. &c. les Tellenensiens , les Ficulnensiens , le Grec porte Tellêneis & Ficolneus P. 17. l. 39. ce qui doit se rendre en François par Ficulneens & Telleniens ; de même qu'on dit Thessaloni-
ciens

siens, *Colossiens*, *Philippiens*, & non pas *Thessalonicensiens*, &c. Nous lisons à peu près la même chose, livre 3. p. 242. l. 9. 10. & 11. il n'y eut que cinq Villes, sçavoir, *Cluse*, *Aretin*, *Volaterra*, *Russellane* & *Vetulone*, où le Traducteur donne le nom d'*Aretin* à la ville d'*Aretie*, & celui de *Russellane* à celle de *Russelle*, peut-être parce que le Latin & le Grec portent p. 18. l. 23. 24. & 25. il n'y eut que cinq Villes... sçavoir, les *Clustens* ou *Clusiniens*, les *Aretiens*, les *Russellans*, &c.

P. 19. ligne avant-dernière : les *Aborigines* sortirent sur eux (sur les *Pelasgiens*) & les exterminerent du pays. Selon le Grec p. 15. l. 27. ils sortirent pour les exterminer, mais ils n'exécuterent pas leur dessein : au contraire dès que les deux Armées furent en présence, ils firent alliance avec eux, & leur donnerent une partie de leurs terres auprès du Lac sacré, comme il paroît par la traduction même du P. le Jay, p. 20. l. 26. &c.

P. 14. l. 33. & 34. chez les *Aborigines* l'oiseau mystérieux s'appelloit en leur Langue *Pivert*, en la nôtre (c'est-à-dire en Grec) *Dryocolaptes* : & à la marge est écrit *Driocolaptes*. Le texte Grec, p. 12. l. 18. & 19. porte *Dryocolaptes* à l'accusatif. Ne diriez-vous pas que le

Traducteur a crû que ce mot Grec étoit de genre féminin de la seconde Declinaison comme *τιμὴ* ? Sans cela , pourquoi auroit il mis dans le texte de la traduction *Dryocolapti* plutôt que *Dryocolaptis* , & à la marge *Dryocolάπτῃ* & non pas *Dryocolάπτῃς* ? car ce mot Grec est masculin , de la premiere Declinaison , il fait son nominatif en *ς* comme *Anchisῃς* , & son genitif en *ς*.

P. 18. l. 35. &c. *le plus grand nombre (des Pelasgiens) vint par LA MEDITERRANÉE chercher un asile chez les Dodoniens leurs parens.* Les Pelasgiens partoient de Thessalie pour aller à Dodone , ce voyage peut se faire par terre ; pourquoi donc leur faire prendre un long circuit par LA MEDITERRANÉE ? est-ce parce qu'on lit dans le Latin de *Portus PER LOCA MEDITERRANEA* ? Le Grec , p. 14. l. 4. leur épargne les frais de la navigation , & les fait arriver à Dodone *par le milieu des terres.* En effet , ils n'avoient point de vaisseaux ; puisque , obligez peu de temps après de quitter le pays de Dodone pour obéir aux ordres de l'Oracle qui les renvoyoit en Italie , ils se procurèrent des vaisseaux , selon le Pere Roday même , p. 19. l. 1. 2. 3. & 4. sur lesquels ils entrèrent dans la mer Jonienne , ou Ionienne , si l'on veut suivre

suivre son orthographe ; mais repoussez ,
ajoute-t-il l. 5. 6. 7. & 8. par un vent du
midi, ils furent portez à l'une des embou-
chures du PAU : je crois qu'il falloit écri-
re PÔ , car PAU est une Ville de France,
& le PÔ est un Fleuve d'Italie.

P. 29. l. 8. &c. *Les Pelasgiens... pri-
rent Crotone... Cette Ville fut long-temps
le siege de la guerre. Ensuite ils BASTI-
RENT LA VILLE qu'on nomme THYR-
RENIE.* La ville de Tyrrhenie ne fut
point bâtie par les Pelasgiens , & je n'ai
jamais connu de ville appelée Thyrrenie.
Nôtre Traducteur en est le premier &
& le seul Fondateur. Il est vrai que le
Latin de Portus dit, p. 22. l. 37. & 38.
*hac belli sede usi, eam qua nunc Tyrrhenia
vocatur condiderunt*, ce qui rend mot à
mot les termes Grecs. Mais je ne vois pas
que cela signifie qu'ils bâtirent une ville
nommée Tyrrhenie. Denis d'Halicarnas-
se veut dire , que se servant de Crotone
comme d'une place d'armes, les Pelas-
giens envahirent le pays appelé Tyrrhe-
nie, qu'ils le peuplerent, & y bâtirent des
Villes. Il faut donc sous-entendre dans
le Grec γλῶ ou χώραν & non pas πόλιν ,
& le verbe ἐκτίσαν signifiera ils peu-
plerent , & y bâtirent des Villes ; de
même qu'en parlant de l'Isle de Za-
cynthe , p. 39. l. 46. il dit que Za-

30 LE MERCURE

cynthe , fils de Dardanus & de Bateia ; en fut le Fondateur , κτίς ης ; ce qui ne signifie pas qu'il ait construit & bâti l'Isle ; mais que la trouvant déjà formée, il s'y établit & y fonda des Villes. Consultez votre Scapula , & vous verrez qu'on dit κτίζειν πόλιν , fonder des Villes dans un pays. Je ne comprends pas pourquoi le Traducteur François écrit presque toujours *Thyrrénie* & *Thyrréniens* , au lieu de mettre l'h à la seconde syllabe.

Page 52. l. 17. &c. d'Ambrace , en côtoyant le rivage , Anchise conduisit la flotte à Buthrote , tandis qu'Enée , avec l'élite de ses troupes , en deux jours de chemin , gagna Dodone pour y consulter l'Oracle. . . ils MIRENT ensuite A LA VOILE , & ils rejoignirent leur flotte en quatre jours. Le Grec dit , p. 40. l. 12. &c. qu'Anchise conduisit la flotte d'Ambrace à Buthrote ; qu'Enée & l'élite de ses troupes allerent en deux jours de chemin (ce qui marque assez que ce fut par terre) à Dodone ; qu'ils partirent ensuite de Dodone , & qu'après quatre jours de marche (encore par terre) ils rejoignirent leur flotte à Buthrote ; mais le Pere le Jay aime la navigation.

P. 64. l. 25. &c. Pour Dardanus il fonda une Ville de son nom dans la Troade ,
avec

avec l'agrément de Teucer, qui lui donna des terres dans la Teucrie, Province de son obéissance. Phanodeme, qui a écrit des antiquitez Attiques, & plusieurs autres Historiens avec lui, disent que DARDANUS RETOURNA D'ATTIQUE en Asie, & qu'il commanda dans le Bourg de Xypete; le Grec porte, p. 49. l. 27. 28. &c. Pour Dardanus, il fonda une Ville de son nom dans la Troade, appelée Teucrie, du nom du Roy Teucer, qui lui donna des terres dans cette Province. Phanodeme, qui a écrit des Antiquitez Attiques, & plusieurs autres Historiens avec lui, disent que celui-ci) c'est-à-dire, TEUCER, & non pas DARDANUS) étoit Prince du Bourg de Xypete (dans l'Attique) & qu'il PASSA (& non pas RETOURNA; car jusqu'alors il n'avoit jamais été) d'Attique en Asie. Il est clair que, selon le Grec, ce fut Teucer qui passa d'Attique où il étoit Prince du Bourg de Xypete, en Asie où il donna le nom de Teucrie à la Troade. Au contraire, selon le Pere le Jay, ce fut Dardanus qui retourna en Asie, où par conséquent il le fait passer pour la seconde fois. De plus il n'est pas possible de distinguer par l'arrangement de la phrase françoise, si Xypete étoit un Bourg de l'Asie ou de l'Attique, quoique le Grec insinuë assez qu'il

B v étoit

étoit dans l'Attique. Au reste toutes ces fautes me paroissent excusables, si l'on ne consulte que le Latin de Portus. Voici comment il traduit p. 49. l. 27. &c. *Dardanus verò in ea qua nunc Troas appellatur, urbem sui nominis condidit, agris ipsè à Rege Teucro datis, à quo Regio illa Teucris est dicta. Hunc autem cum alii multi, tum etiam Phanodemus, Atticarum Antiquitatum scriptor, ex Attica in Asiam migrasse; Xypeteensis pagi principem fuisse tradunt.* On ne peut gueres mieux rendre cette phrase Latine que l'a fait le traducteur François, excepté *Migrasse* qu'il traduit par *il retourna*, & *hunc* qu'il rapporte à *Dardanus*, au lieu de le rapporter à *Teucer*. Mais l'on n'est pas devin, & Portus n'ayant point marqué dans sa traduction à quoi ce *hunc* doit être rapporté, on ne peut distinguer si ce fut Teucer ou Dardanus qui passa en Asie, & qui fut Prince de Xypete, à moins qu'on ne consulte le Grec, ou qu'on ne sçache d'ailleurs par Strabon, l. 13. que Teucer étoit Prince d'un Bourg de l'Attique, d'où il passa en Asie.

P. 68. L. 22. *La trentième année de la fondation de Lavinium Ascagne bâtit Albe où il fit passer tous les LAURENTINS. Selon le Grec tous les LAVINIENS*, p. 52. l. 34. dans les imprimez,

primez , & dans les Mss. Je ne sçai pourquoi le Latin de Portus met les *Laurentins*. Quoiqu'il en soit , il est évident , & par ce qui précède , & par ce qui suit , qu'il ne s'agit pas ici des *Laurentins* , mais des *Laviniens*. Pour peu qu'on consulte le Grec il est impossible de s'y tromper.

P. 74. L. 1. & 2. *Cephalon de Gergithe dit que Rome fut bâtie la seconde ANNE'E après la guerre de Troyes*. Portus donne encore ici occasion de se tromper à ceux qui ne consultent que son Latin ; car il traduit *anno secundo* , quoique le Grec porte constamment *secunda generatione* , p. 57. l. 5. & dans les Mss. & dans les imprimez ; ce qui ne peut jamais signifier la seconde année.

L. 8. 9. & 10. de la même page : l'Écrivain qui a parlé des des Prêtresses d'Argos.... rapporte qu'Enée partit de Molossie , & à la marge il remarque que Molossie est une VILLE d'Épire. Le Grec dit p. 57. l. 14. qu'Enée partit des Molosses , c'est-à-dire , de Molossie , ou du pays des Molosses. En effet , je ne croi pas qu'il y ait jamais eu de Ville appelée Molossie , quoique je connoisse un pays de ce nom dans l'Épire. C'est donc encore ici une nouvelle Ville de la fondation du Pere le Jay.

P. 88. l. 15. *Ce Berger (Faustule) qui craignoit que Romulus ne s'en rapportât pas au simple témoignage de Numitor. Le Grec dit p. 67. l. 48. & p. 68. l. 1. & 2. ce Berger qui craignoit que Numitor ne s'en rapportât pas au simple témoignage de Romulus. Il est vrai qu'on lit dans le Latin de Portus *veritus enim ne Romulus.... fidem Numitori.... non faceret*, & j'avoué que faute de faire attention au Grec, & à ce qui précède, on peut absolument s'y tromper, en prenant *fidem non faceret* pour *fidem non haberet*.*

Je m'apperçois que ma lettre n'est déjà que trop longue ; je réserve donc pour une autre fois environ trente passages qui me restent encore du premier Livre ; après cela je passerai aux Livres suivans, aux remarques, & à la Chronologie.

Mais voici deux endroits que je crains d'oublier. Vous jugerez en les lisant, si la traduction a été faite sur le Grec.

Livre 5. p. 380. l. 28. *Cains Mucius, surnommé CORDO, Romain d'une haute naissance, fit une action digne de mémoire.* Il s'agit de Mucius à qui les Auteurs Romains donnent ordinairement le surnom de *Scævola*. Denis d'Halicarnasse l'appelle *Kordos* dans le Grec, p. 285. l. 11. & 12. Portus s'est avisé de mettre ce surnom au datif, & de traduire par
élégance

élégance *Mucius* cui *CORDO* cognomen erat, au lieu de dire simplement *Mucius cognomento Cordus*. Il est facile de s'y tromper lorsqu'on ne consulte pas le Grec. Car Denis d'Halicarnasse est, je croi, le seul, ou presque le seul, qui parle de ce surnom. On ne peut donc sçavoir que par le Grec que *Cordo* est un datif qui vient du nominatif *Cordus*. Le Pere le Jay est excusable, & tout autre pourroit également s'y méprendre.

P. 395. l. 5. avant la fin : des Cavaliers Sabins qu'on prit allant faire du bois, confirmerent ce qu'avoit dit le Transfuge. Le Latin dit p. 296. l. 33. *quidam equites Sabinos captivos adduxerunt, quos ad lignationem egressos comprehenderant*. Vous voyez que le traducteur suit fidèlement son guide. Le Grec signifie néanmoins que quelques Cavaliers de l'armée Romaine amenèrent des prisonniers Sabins, qu'ils avoient pris allant faire du bois. Mais le Latin est ambigu, il faudroit être devin pour distinguer si *equites* se rapporte à *quidam* ou à *Sabinos*, & l'on ne peut sçavoir s'il est à l'accusatif ou au nominatif, à moins qu'on n'ait recours au Grec. Je suis, Monsieur, &c.



LE FRUIT D'UN BON AVIS.

Fable par M. de Farbelle de Monziac.

Messire Armand possédoit un guéret
 Mauvais , mais mauvais Dieu le f'çait,
 Non , il n'en fut jamais de pareil que je croye.
 Au lieu de porter de bon grain ,
 Il ne portoit que de l'yvroye ,
 Telle recolte au feu devoit servir de proye ;
 Mais point , Messire Armand en faisoit tout
 son pain.

Or vous jugez si telle nourriture ,
 Etoit bienfaisante pâture ,
 Dès qu'il avoit mangé , la tête lui tournoit ,
 Sur ses pieds chancellans d'yvresse ,
 A grand peine il se soutenoit ,
 Il n'en pouvoit plus de foiblesse ,
 Il begayoit , il perdoit la raison ,
 Le pauvre homme à chacun faisoit compassion,
 Si bien qu'une ame charitable
 Lui dit un jour , Messire Armand,
 Du pain d'yvroye à vôtre table !

Mieux

DE JANVIER 1723. 37

Mieux vous vaudroit vivre de glan

Oh ! croyez-moi , laissez ce pain abominable ,

Et mangez moi du pain de bon froment ;

L'avis sans doute étoit fort salutaire ,

Oh ! ouï , mais les meilleurs avis

Ne sont pas toujours ceux qui sont le mieux
suivis ,

L'inimitié par fois en est tout le salaire ,

Nôtre fable nous peut instruire sur ce point ,

Armand se mit fort en colere ,

Mais de pain il ne changea point.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*DESCRIPTION d'un Enfant né d'une
figure extraordinaire & sans cerveau.*

LE 6. Mars 1722. il nâquit à la ville
de la Flèche, dans le pays du Maine,
un Enfant sans cerveau , & d'une figure
monstrueuse. M. Farcis, habile Chirurgien
de la même Ville, l'ayant dissequé avec
beaucoup d'attention , n'apperçut que la
base & la face du crane panchez sur le
devant de la poitrine. Ses yeux ressem-
bloient à ceux d'un Lievre ; l'extrémité
du nez étoit baissée sur la lèvre supérieure,
& de toute la tête les oreilles seules n'é-
toient

38 LE MERCURE

toient point difformes. La base du crane étoit seulement recouverte d'une simple membrane qui descendoit jusques sur les premieres vertebres du dos, & qui étoit parsemée de quelques rameaux d'arteres; cette membrane étoit livide, & comme une partie qui auroit été meurtrie, sans aucune trace de cerveau, de cervelet, ni de moëlle allongée. M. de Farcis rechercha avec soin s'il n'y auroit point quelques glandes, ou autres supplemens logez dans les deux petites cavitez qui sont depuis les apophizes pierreuses jusques au coronal, espaces qui sont occupées par les lobbes moyens du cerveau; mais il trouva que ces cavitez n'étoient remplies que d'une chaire ferme, dont la structure n'avoit aucun raport à celle des glandes qui filtrent l'esprit animal. Les vertebres du côté n'étoient pas fermes par derriere, n'ayant point d'apophizes épineuses, & par consequent aucune attache de muscle. Les nerfs brachiaux étoient bien apparens depuis leur origine jusqu'à leurs extremités, & toutes les autres parties du corps étoient naturellement conformées jusqu'aux parties genitales qui montroient clairement que c'étoit un garçon.

La mere a porté cet enfant à terme, & le sentit encore remuer douze heures avant

avant l'accouchement qui fut heureux , quoique l'enfant fut mort ; cette femme âgée de 27. à 28. ans , étoit hydropique pendant cette dernière grossesse , & l'est encore actuellement.

Le même M. Farcis en faisant la démonstration de la route du chyle aux Jésuites de la même Ville , après avoir démontré les parties qui servent à la chyli-fication , & passé à celles qui servent à la purification du sang , fut surpris de trouver le rein droit une fois plus grand que le gauche , & de voir qu'au lieu d'une chair ferme , il n'avoit qu'une membrane , qui contenoit un vers large de trois lignes environ , & long de deux pieds & deux pouces , d'une couleur rouge ; lorsque l'on le prenoit , soit par la tête ou la queue , il s'allongeoit plus d'une aune , & lorsque l'on le mettoit sur la table , il reprenoit sa longueur naturelle , il avoit consommé toute la substance du rein.

Nous ajoûterons à ces deux Observations qu'on en trouve plusieurs de l'une & de l'autre espèce dans les Journaux des Sçavans , dans les Memoires de l'Académie des Sciences , & dans les précédens Mercur.



*VERS à M^{le} du V.... qui avoit engagé
l'Autcur à lui donner un bouquet le
jour de sa fête, composé des plus belles
fleurs qu'il pourroit trouver. N'ayant
que du myrthe & du jasmin, il y joi-
gnit ces vers.*

LE Dieu d'Amour au jour de vôtre fête,
Cherche par tout à vous faire un bouquet,
A l'embellir vainement il s'apprête,
Peu trouvera de fleurs le Dieu coquet;
Myrthe au surplus compose sa guirlande,
Jasmin encor vient se joindre à l'offrande,
Item c'est tout, or n'ayez de couroux,
Quoique ces fleurs ne soient que bagatelles,
Mais permettez qu'Amour entre chez vous,
Ce Dieu pourroit en cueillir de plus belles.

*Par M. de Rochamb****



LETTRE

*LETTRE écrite de Caën le 28.
Decembre 1722.*

LA Noblesse de Normandie, Monsieur, parmi laquelle la Maison de Percy, tient de temps immemorial un rang considerable, a été étonnée, en apprenant par la Gazette de France du 19. de ce mois, à l'article de Londres du dix du courant, la mort de M^e Elizabeth de Percy, de la Maison de Northumberland, Duchesse de Sommerfet, & Dame d'Honneur de la feuë Reine Anne Stuard, qu'on ait dit, que par cette mort la Maison de Percy étoit entierement éteinte; je puis mieux que personne corriger cette erreur par la connoissance particuliere que j'ai de cette Maison, & par ce que nous en ont conservé les Historiens des Maisons distinguées de nôtre Province. Il est vrai que la branche de Percy, d'où cette illustre Dame étoit sortie, est à present éteinte par sa mort en Angleterre, où des Seigneurs de cette Maison, originaire de Normandie, & qui suivirent Guillaume le Conquerant leur Duc, avec plusieurs Gentils-hommes des plus qualifiez de cette Province, porterent leur nom, mais elle subsiste encore dans la personne de Messire Antoine Guil-

42 L'É MER C U R É

Guillaume de Percy , Chevalier-Baron de Montchauver, & Arclais, Seigneur de Monchamps, du Halley , & autres lieux, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Estienne en Toscane, où il fut reçu avec permission & Brevet du feu Roy au mois d'Octobre 1696. étant pour lors auprès de feu M. Dupré , son oncle, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté, lequel après avoir soutenu pendant plus de 17. ans , la dignité de son caractère , & auparavant dans plusieurs Cours d'Allemagne pendant plus de quarante années , avec toute la probité & la capacité imaginables, mourut à Florence au mois de May 1709. Le Mercure du mois de Décembre de l'année 1696. donna une exacte relation de la reception d'Antoine Guillaume de Percy dans l'Ordre Militaire de S. Estienne de Toscane , qui se fit avec beaucoup de distinction , & parla en même temps de l'ancienneté des illustrations , & de la Noblesse de la Maison de Percy. Celui dont je parle est maintenant Chef du nom & des armes de cette Maison. Il a eu de feuë Dame François du Puy d'Igny , son épouse , d'une Noblesse également ancienne , & distinguée par ses alliances , Charles-François-Marie de Percy , reçu Chevalier du même Ordre depuis trois ans ; le second tome de

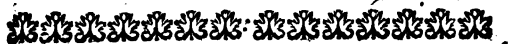
de l'Histoire Genealogique de la Maison d'Harcourt parle très-avantageusement de la Maison de Percy, en rapportant l'alliance de Robert de Harcourt avec Marguerite de Percy, & c'est à cet occasion que cet Auteur donne en general, & en particulier la Genealogie de la Maison de Percy, jusqu'à Jean-Baptiste de Percy, pere d'Antoine Guillaume.

La Terre de Monchamps, située en Normandie, Diocèse de Bayeux, est considerable par son étendue, & par ses mouvances; elle est contiguë à la Baronnie de Monchauvet, & depuis 1429, elle s'est conservée en ligne directe dans la Maison de Percy, où elle étoit venuë par le second mariage, de Messire Guillaume de Percy, Chevalier-Seigneur des Fiefs de Percy, de Soules, de Draqueville, de Druisau, des Espesses, d'Escaliers, de Hurpin, & de Durescüe, avec Dame Marie de Crennes, fille de Messire Guillaume de Crennes, Chevalier, Bailly, & Gouverneur d'Evreux, & de Dame Guillemette d'Anctoville, à qui elle appartenoit. Il y a encore actuellement à Malthe un Commandeur de Percy de la même Maison, ancien Officier de Marine, & M. l'Abbé de Percy, tous deux aussi distinguez par leurs qualitez personnelles, que par l'ancienneté de leur Noblesse, Lo

Le sieur de Bras , Gentilhomme Normand, rapporte dans son Livre des Antiquitez de la Ville de Caën , l'acte de la fondation de l'Abbaye Royale de Sainte Trinité , faite dans cette Ville au mois de Juillet de l'an 1082. par la Reine Mathilde , femme de Guillaume le Conquerant , Roy d'Angleterre , lequel fut aussi le Fondateur de l'Abbaye de Saint Estienne de la même Ville , toutes deux de l'Ordre de Saint Benoit ; & parmi les Seigneurs les plus distinguez de la Province , qui eurent l'honneur de signer à cet Acte avec toute la Famille Royale , il y nomme des premiers Hugues de Percy.

La Dame Loüise-André de Percy , sœur d'Antoine Guillaume est aujourd'huy Sous-Prieure de l'Abbaye de Sainte Trinité , dont la fille de Guillaume le Conquerant , & de la Reine Mathilde fut la premiere Abbessse. Cette Abbaye n'a été gouvernée que par des Princesses de la Maison Royale , ou d'autres Maisons de la premiere distinction , M^e de Tessé , fille de M. le Maréchal de ce nom qui en est maintenant Abbessse , a succédé à M^e de Tessé , sa tante , dont les rares vertus , & la pieté sont en grande veneration.

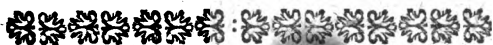
J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.
EPIGRAMME



EPIGRAMME

*Contre les Poësies licentieuses & satiriques
d'un mauvais Auteur.*

UN satirique Auteur, dont je tairai le nom.
Me lisoit l'autre jour d'un emphatique ton
Un Poëme insolent contenant neuf cent rimes ;
Femmes , filles , maris en étoient les victimes ,
Tout beau , point de chaleur , encor moins de
galop ;
Croyez moi , supprimez huit cens vers , &
pour cause ,
Comment huit cens , dit-il ! resteroit peu de
chose ,
Ce sera , dis-je , encor cent sottises de trop.



*FESTE donnée à Poitiers le 17. Decembre
1722. par les Officiers du Roy , étant
à la suite de Son Altesse Royale Ma-
demoiselle de Beaujolois.*

LES Officiers du Roy pour témoigner
la joye qu'ils ont d'être à la suite
d'une si auguste & si aimable Princesse ,
firent

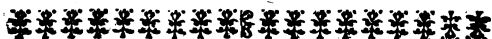
furent élever une décoration au bout de la principale allée du parterre de M. le Lieutenant General de Poitiers , chez qui étoit logée cette Princesse , sur laquelle étoient peintes ses armes , éclairées par une grande quantité de lampions qui en formoient le cartouche , & les ornemens qui l'accompagnoient ; on lisoit au dessous de cette illumination en gros caractères , DIEI NATALI , pour signifier que cette Fête étoit consacrée au jour heureux de la naissance de la Princesse. Cette devise étoit enfermée dans une double bordure de lampions ; au couronnement de la décoration il y avoit un soleil , autour duquel étoient trois écussons de France , d'Espagne & d'Orleans , ornés de feuillages. Le parterre étoit éclairé d'une grande quantité de terrines ; sur les côtez de ce parterre étoient rangés les trois compagnies uniformes de la Ville avec tous ses Officiers. Aussi-tôt que la Princesse parut à son balcon tous les canons tirèrent , ensuite les trois compagnies firent en même temps une salve de mousqueterie au bruit des trompettes & des tambours ; un moment après le soleil qui étoit composé d'artifice , fit paroître avec beaucoup d'éclat les armoiries qui l'entouroient. Une gerbe de fusées volantes sembla ajouter en même temps

DE JANVIER 1713. 47

temps des étoiles au Ciel , & de plusieurs serpentaux fournit à la vûë un agreable amusement. La droite & la gauche des troupes se joignirent , & formerent une marche dans la principale allée du parterre , & revinrent ensuite en bon ordre à leurs postes ; elles firent une 2^e décharge au bruit des tambours & des trompettes , & les canons tirèrent encore. Ces troupes firent une seconde marche , & passerent , en traversant la Cour , sous le balcon de la Princesse , & revinrent à leur place faire une derniere décharge ; après quoi il partit une seconde gerbe de fusées qui fit un aussi bel effet que la premiere ; ensuite les troupes défilèrent , & tout le monde sortit du parterre pour laisser à la Princesse le plaisir d'en voir l'illumination plus distinctement. Il y avoit dans la cour où tout le peuple étoit rassemblé deux fontaines de vin , qui ne cessèrent de couler au dessous du balcon de la Princesse. On avoit placé une simphonie qui joua pendant tout le temps que dura cette Fête , qui fut suivie d'un grand souper , où tous les Officiers du Roy se trouverent , M. le Coadjuteur de Poitiers , l'Intendant , & tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville y assisterent. Il y eut trois tables également bien servies. M. Meslier , Maître d'Hôtel du Roy fit les hon-

C neurs

neurs de la premiere , M. Courtois , Contrôleur , de la seconde , & M. du Val , de la troisième. On y but respectueusement la santé de la Princesse , celle de M^e la Duchesse de Duras , & celle de M^e la Duchesse de Fitzjames. L'on bût aussi la santé de M^e de S. Germain ; ainsi finit cette belle Fête qui a été honorée des applaudissemens de l'auguste Princesse , pour qui elle avoit été préparée ; elle a eu la bonté d'en témoigner sa satisfaction aux Officiers du Roy qui l'ont donnée , & qui n'ont eu que très-peu de temps pour la préparer ; en sorte que par son succès on aura de la peine à croire qu'un seul jour l'ait vûë projeter , commencer , & entierement executer.



QUATRAINS

*Pour la Marquise du Bec de Fréquentine,
sur l'air, &c.*

Gueri de l'amoureuse peine ,
Je bravois déjà Cupidon ,
Quand parut l'aimable Fréquentine ,
Qui me fit bien changer de ton.

Je vis de ses yeux pleins de charmes ,
partir

Partir un trait si pénétrant ,
Que forcé de rendre les armes ,
Mon cœur se soumit à l'instant.



Dans cette charmante personne ,
On voit briller éminemment ,
Tout ce que la nature donne
De feu , de graces , d'enjouement.



La source de la politesse
Chez elle ne tarit jamais ,
Et l'on admire sa sagesse ,
Autant que ses jeunes attraits.



Sans le secours de l'hyperbole ,
Dans ses discours tout plaît , tout rit ,
Et souvent sa moindre parole
Dénote un vaste fond d'esprit.



Il est facile de comprendre
D'où lui viennent tant d'heureux dons ,
C'est qu'elle a l'honneur de descendre
De l'illustre sang des Bignons.



C ij LETTRE

LETTRE du Roy aux Etats Generaux
sur la mort de Madame.

*Très-chers , grands amis , allies &
confederez.*

LEs assurances que nous recevons en toutes occasions de vos sentimens à nôtre égard , ne nous permettent pas de douter de la part que vous prendrez à la douleur que nous ressentons de la perte que nous venons de faire de nôtre très-chere , & très-amée Bis-Ayeule & grande tante , la Duchesse Douairiere d'Orleans ; ses vertus & la tendre amitié qu'elle avoit pour nôtre Personne sont pour nous de justes sujets de la regretter , & nous sommes persuadez que vous serez vivement touchez de sa mort. Nous vous renouvelons , au reste , en cette occasion , les témoignages de l'affection. que nous conservons pour vôtre République. Sur ce , nous prions Dieu qu'il vous ait , *très-chers , grands amis , allies & confederez* , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 11. Decembre 1722. vôtre bon ami , allié & confederé. Signé, LOUIS, & plus bas le Cardinal du Bois.

ERGASILE

DE JANVIER 1723. 31

— — — — —

ERGASILE en belle humeur
à l'ouverture du Carnaval.

Bouts rimez, Acrostiches à remplir.

A en

Armité.

Arrière.

Arrière.

Ainc.

Arrière.

Aire.

Aire.

Aire.

Aire.

Chanson.

Chanson.

Chanson.

Chanson.



C liij

LES



LES DEUX AMIS RIVAUX.

Histoire galante.

EN arrivant à Toulouse je fis connoissance avec un jeune homme à peu près de mon âge, issu d'une des plus anciennes familles de la Province ; mais plus recommandable encore par son mérite, que par sa naissance. Mon caractère lui plût, il me prévint par les empressements de l'amitié la plus genereuse. Je plaïdois contre un adversaire puissant, & qui avoit une grande Charge à la Cour. Les gens entêtés de la faveur, c'est-à-dire, le plus grand nombre, prirent son parti ; il falloit bien s'y attendre, je n'avois pour moi que les vœux secrets & timides de quelques personnes qui avoient seû connoître ma bonne cause, mais qui étoient trop lâches pour la protéger. Mon ami seul se declara ouvertement contre l'autorité en faveur de la justice ; il prit sur son compte le soin de voir, & d'instruire tous mes Juges, & il me laissa simple spectateur des efforts de sa générosité & de son courage. Les bons offices qu'il me rendit, & ma reconnoissance resser-

rerent.

terent si bien nôtre union , qu'elle passoit en proverbe dans la Ville , & qu'elle nous merita le nom de ces amis fabuleux , dont on ne retrouve l'idée que dans les livres. Après avoir rempli à mon égard les devoirs honorables de l'amitié , il ne se montrait pas moins jaloux des devoirs qui la rendent les délices du cœur ; je le voyois tous les jours ; il répandoit son ame devant moi , ses goûts , ses penchans , les plus intimes pensées , tout me fut dévoilé. Il aimoit depuis quelque temps une Dlle qui étoit venue à Toulouse des extremitez du Languedoc , & qui passoit les plus beaux jours de sa jeunesse dans un Convent ; elle avoit environ vingt-deux ans. On ne vit jamais autant de graces ensemble & d'esprit que dans cette aimable personne ; un fonds de raison , qu'on souhaite inutilement à la plupart des femmes , des talens cultivez que la modestie laissoit à peine entrevoir des sentimens délicats , une douce fierté , tels étoient les charmes qui captivoient le cœur de mon ami. Il me confia sa passion naissante , & me pria de lui rendre tous les services que l'amour peut se promettre de l'amitié ; le plus important à ses yeux étoit de l'écouter , & d'applaudir à des bagatelles , à des riens amoureux mille fois repetez ; je m'en acquitois avec une

complaisance qui payoit peut-être avec usure toutes les peines qu'il s'étoit données pour la poursuite de mon procès. Il ne se laissoit point de parler ; je ne me laissois point de l'entendre. On n'a rien de mieux à offrir à l'amour qui est un vrai * *recommenceur*, qu'une paisible audience. Mon ami ne fut point content qu'il ne m'eut conduit chez sa maîtresse ; il chercha en moi un témoin de son bonheur, il voulut que son choix fut justifié par mes éloges : vanité d'amant que je ne servis que trop bien. Nous fûmes au Convent, la Dile vint au Parloir. Quoique nôtre entretien ne roulât que sur les affaires du temps, sur des nouvelles, & sur des choses indifferentes, j'admirai la délicatesse de son esprit ; les absurditez qui se disent en pareil cas augmentèrent à mes yeux le mérite de ses judicieuses réflexions. Je connus qu'elle sçavoit ne point prendre le ton du public ; & que sur des sujets qu'on peut dire être gâtez par le droit que tout le monde a d'y toucher, elle pensoit aussi finement que sur une matiere neuve, & qui n'auroit point été infectée par les raisonnemens populaires ; elle parla peu & dit beaucoup. A la sage liberté de penser elle joignoit

* *Expression prise de M. de Busby Rabutin &c.*

une gracieuse timidité , & les regards pleins de douceur , & de vivacité , un son de voix touchant , une politesse dans les manieres , qui avoit je ne sçai quoi de noble , embellissoit les choses qu'elle avoit à dire. Mon ami la pria en finissant la visite qui dura près de deux heures , de trouver bon que je vinssse la voir souvent ; elle parut y consentir ; nous prîmes congé , & il me mena dans un jardin voisin du Convent que nous venions de quitter , pour m'entretenir à loisir de sa belle maîtresse. Je l'avois vûë , & il en fut plus épris , comme si son cœur devoit payer pour le mien ; il voulut prendre sur lui tous les transports , auxquels il ne soupçonnoit pas que je pusse refuser d'applaudir. Sa tendresse flattée par l'espoir de mon suffrage , s'accrut de toute celle dont j'étois comptable : heureux fruit de la vanité ; elle nuit quelquefois à l'amour , mais souvent elle le favorise. Avez-vous connu , me dit-il , de D^{le} d'une beauté aussi piquante , d'un esprit aussi solide , d'un caractère aussi doux , d'une conduite aussi sage ? quelle physionomie ! quels traits ! ses yeux parlent , & pour peindre la fraîcheur de son teint & la finesse de ses souris , je pourrois vous défier de trouver des couleurs. Les expressions les plus fortes par l'abus qu'on en fait , ne disent

plus rien ; & pour être devenuës trop communes , je me plains souvent qu'elles manquent aux vrais amans. Avez-vous remarqué la façon de penser , quel accord de bon sens & d'esprit ! comme elle saisit , comme elle présente ce qu'il y a de mieux sur les sujets qu'elle traite ! c'est toujours la fleur de la raison , & malgré une érudition que j'ose dire peu commune, elle plaît , & sçait se parer des graces naïves de l'ignorance. Ne vous êtes vous point apperçû qu'à tant de beauté & d'esprit vient encore se joindre une humeur riante , dont je puis vous répondre , que l'égalité ne s'est jamais démentie , un goût de bienséance qui lui apprend à menager l'amour propre d'autrui , & à si bien cacher le sien , qu'on croiroit qu'elle n'en a point , qui fait que dans le monde , où elle va rarement , à la verité , on est toujours content d'elle , & qu'on n'a point à lui pardonner ces civilitez hautaines qui humilient ceux qu'elles prétendent honorer , ou les airs étourdis & folâtres qu'un âge mur n'a pas honte quelquefois de dérober à l'enfance , ou cette circonspection scrupuleuse , les égards trop meditez qui pèsent si fort dans le commerce , ou cette sensibilité trop vive qui craint toujours les mépris , & qui les merite sans doute , tous défauts

défauts si ordinairement attachez à de certaines bonnes qualitez, qu'on les a presque confondus avec elles. Mais avec tout cela elle pourroit faire le malheur d'un cœur tendre comme le mien : voici quelque chose de préférable aux talens, & que vous ne soupçonnez pas dans le sexe ; c'est qu'elle a de la sincérité & de la candeur ; elle ne dit point comme les autres : *je suis simple & naïve, & incapable de feindre* ; elle se contente de l'être, & instruite de tout ce que les femmes ignorent, elle ignore ce qu'elles savent toutes, je veux dire, le grand art de la coquetterie. Ainsi je puis luy appliquer ce qu'en badinant elle nous disoit de sa parente, vertueuse sans art, & sage de bonne foi, qu'elle ne ressemble ni à la fine Galatée (a) qui se cache derrière les Saules pour qu'on l'y trouve, ni à la coquette Licinie (b) qui refuse un baiser qu'elle veut qu'on lui ravisse, ni à l'artificieuse Amarillis (c) qui negligemment laisse tomber son bouquet pour donner à son amant le plaisir de le replacer, & de mal conduire sa main... Je ne pus m'empêcher de l'interrompre, il falloit bien faire finir l'éloge. En verité, lui

(a) *Virg. Eglog. 2.*

(b) *Horat. Od. 7. liv. 3.*

(c) *Fontenelle Noel. past. Egl. 7.*

dis-je , voilà de grandes loüanges & de bonnes critiques ; vous mêlez les unes aux autres , sans doute , parce que les qualitez placées à côté des défauts qui leur sont opposez en deviennent plus brillantes , & vous voulez vous aider des avantages du contraste ; mais il n'en est pas besoin pour me faire connoître tout ce que vaut la Dlle que nous venons de quitter ; ses discours vous ont prévenu , & vous doivent presque ôter l'esperance de m'apprendre rien de nouveau sur son mérite , dont ils me sont les garants. Il n'y a qu'un seul article auquel je ne sçaurois encore souscrire , & il me semble que vous assurez bien positivement que vôtre maîtresse n'est point coquette ; prenez garde , elle est jeune & belle ; d'ailleurs vous sçavez que le desir de plaire est aussi naturel au cœur humain que celui de vivre. Au fonds , la coquetterie n'est qu'un desir de plaire , secouru , on peut être dirois-je mieux , traversé par la dissimulation , & par l'artifice. Permettez moi donc , dans la fatale necessité d'avoir des défauts , de choisir celui-la pour vôtre maîtresse , ou que du moins j'attende des preuves , & que je n'en juge point sur la seule autorité d'un amant. Choisir celui-la pour ma maîtresse ! me répondit-il , ne vaudroit-il pas mieux qu'elle eut

DE JANVIER 1713. 37

out tous les autres ensemble. La coquetterie est plus éloignée du tendre amour que l'indifférence même. Y songez-vous, ajouta-t'il, & que vous ai-je fait pour me condamner au supplice d'aimer une coquette ? La plus ingénieuse cruauté se vangeroit-elle mieux d'un ennemi. Vous pensez sur la coquetterie, lui repliquai-je en homme bien amoureux, ce n'est point-là l'opinion commune ; ce monstre qui vous fait peur, s'est si fort apprivoisé parmi nous, qu'on est presque venu à le regarder avec plaisir, & l'on commence à ne craindre rien tant que le sérieux d'un amour régulier. On se croit redevable à la coquetterie des femmes, qui nous délivre des gênes de la fidélité, & fournit une apologie à l'inconstance, qui conservant à un objet la précieuse liberté de le donner à plusieurs, & à plusieurs de s'unir au même, mêle, pour ainsi dire, les cœurs en cent façons, & multiplie les amours à l'infini, rétablit en quelque sorte le droit naturel, & fait revivre le premier âge du monde. Je n'eusse jamais imaginé, répartit mon ami, que la coquetterie nous vint du siècle d'or ; mais quoiqu'il en soit, la personne du monde qu'il m'importe davantage de ramener à l'opinion que j'ai là-dessus, n'a pas même besoin que je l'y ramène, & c'est

c'est dans son procédé toujours simple & toujours droit que j'ai puisé mes goûts pour un manège si méprisable. Rendez-lui donc justice ; & pour vous mettre plus à portée de l'estimer , je ne vous demande que de la voir , mais de la voir souvent , ainsi que nous en sommes convenus. Je me prêterois volontiers , lui dis-je , aux facilités que vous m'offrez pour la mieux connoître , si cela pouvoit vous être utile ; mais dites-moi , je vous prie , que tirerez-vous de mon assiduité auprès d'elle , & à quoi vous servira sur tout l'admiration qui doit en être le fruit. J'espère , me répondit-il , mettre à profit les fréquentes visites qu'autorise l'entrevue que je viens de vous ménager ; elles vous apprendront à bannir pour toujours l'idée des femmes en general , qui ne sçauroit être bonne ici ; & vous tournant du côté de l'exception , peut être unique , vous feront mesurer à des règles faites exprès , les conseils que mon amitié attend de la vôtre. Après un commerce assidu , il vous sera permis de me faire valoir à moi-même toute la solidité d'un caractère , que vous aurez approfondi , & vous aurez le droit de me redire tout ce que je vous dis aujourd'hui ; car il peut arriver que j'en aurai besoin. Dans le cours d'une passion traversée par les
difficul-

difficultez, on ouvre son cœur à des allarmes qu'on reconnoît mal fondées; & ce cœur à qui seul il appartient d'allier les contradictions les plus marquées, quelquefois dans la plus grande certitude, ne laisse pas de douter; vous calmez le mien par des secours d'autant plus puissans, qu'ils seront d'ordinaire imperceptibles; vous rendrez mon amour heureux; vous entrerez finement dans le secret de celle qui en est l'objet; il vous sera facile d'interpréter au juste les sentimens dont elle le flatte; enfin, ajouta-t'il, en vous priant d'accepter auprès d'elle la droite & délicate fonction de confident, je crois hâter l'accomplissement de l'ardent desir que j'ai conçu d'unir sa destinée à la mienne par la chaîne d'un doux hymen. A ce mot je vis un nouveau feu l'animer, & son impatience s'accroître, avec des instances redoublées qu'il appuyoit sur les motifs les plus chers à l'amitié; il me conjura de travailler à son bonheur; je lui promis tous mes soins, & lui scûs bon gré qu'il les souhaitât; c'étoient des moyens de soulager ma reconnaissance, qui étoit comme accablée du poids de ses bienfaits. Je tâchai de lui inspirer de la confiance; & sur la foi de mon zele, j'osai lui promettre un succès favorable. La conversation finit à peu près

près comme elle avoit commencé par un portrait flatteur de sa maîtresse. Mon ami ne pouvoit quitter ce ton de loüange, & l'amour lui prêta sa plus vive éloquence. Je tins parole, je ne manquai point de me rendre souvent auprès de l'aimable pensionnaire; je tâchai de découvrir quelles étoient ses dispositions à l'égard de mon ami; il me parut qu'elle avoit pour lui un goût naissant, mais qui n'étoit pas décidé; placée, pour ainsi parler, sur les limites de l'amour & de l'indifférence, elle tenoit à tous les deux, & la passion ne faisoit que préluder dans son cœur. C'étoit encore beaucoup! de si favorables commencemens raportez à mon ami qui ne vouloit en croire que mon témoignage, le comblèrent de joye, & il en tira un puissant motif pour m'obliger de nouveau à le seconder dans une affaire qui ne nous invitoit pas moins par sa facilité que par les avantages. Pour le servir, ou pour lui plaire, il ne se passoit point de jour que je n'allasse au Convent, chargé tantôt de rendre des lettres, tantôt de concerter des entrevûes, & de mille soins serieusement frivoles, que la tendre manie d'un amant exige sans cesse. Je voyois sa maîtresse plus que lui; qu'en arriva-t'il? C'est qu'enfin j'en devins plus amoureux que lui,

lui, ce sont là les coups du traître amour.
 Ne diroit-on pas qu'il est avide du mer-
 veilleux ; en moins de rien il m'enflâmes
 pour un objet charmant, & adoré par
 le plus fidele de mes amis, qui met en
 moi tout son espoir. Quel concours de
 circonstances cruelles ! & que l'amour
 est un grand maître dans l'art des situa-
 tions ! Il ne m'attaqua point à force ou-
 verte, ce fut à la faveur d'une assiduité
 toujours commandée par l'amitié qu'il se
 glissa dans mon cœur, & s'y cacha sous
 le voile de l'estime. Je donnai dans le
 piège ; je ne scûs point me défier du plai-
 sir qui avoit l'air du devoir, & déjà la
 passion perfide me fourmentoît à ses loix,
 quand je croyois n'obéir qu'à celles d'une
 probité scrupuleuse. Après avoir été long-
 temps la dupe de mon amour, je le recon-
 nus enfin en le prenant, pour ainsi dire,
 sur le fait. Un jour (ce fut le plus cruel
 & le plus beau de mes jours,) j'étois
 seul avec la maîtresse de mon ami ; sur
 la fin d'une conversation animée, dont
 j'aurois dû sentir, qu'il étoit moins le
 sujet que le prétexte, elle eut envie de
 chanter ; nous nous mîmes à parcourir
 ensemble les *Brunettes*, & nous lisions au
 même livre ; tout d'un coup, je ne scâi
 comment j'interrompis un air assez ten-
 dre que nous avions commencé, & je
 m'en

m'enhardis jusqu'à imprimer sur sa belle bouche un baiser, dont l'ardeur me fit sentir les plus secretes flâmes de l'amour. On peut concevoir, mais on ne sçauroit expliquer ce qui se passa pour lors dans mon ame; également confus & charmé, sans pouvoir ravir un seul mot à mes sens interdits, je pris le parti de me retirer au plutôt, & j'eus à peine le temps d'apercevoir le trouble de la Dlle, à travers un air de surprise dédaigneuse qu'elle fit paroître. Revenu chez-moi, je doutai d'abord si tout ceci n'étoit point un rêve de la nuit; étoit-il possible que je me fusse oublié à ce point? J'avois toujours vécu dans une indifférence superbe; l'étude de la sagesse occupoit mon loisir, des réflexions un peu moins communes sur le jeu des passions, la découverte de quelque vieux préjugé, ou d'une vérité nouvelle, avoient été jusqu'à présent toutes mes bonnes fortunes; falloit-il tout d'un coup donner au monde le comique spectacle d'un Sage follement amoureux? Encore, s'il n'y avoit eu à perdre que pour la Philosophie, me ferois-je consolé; mais l'amitié trahie portoit à mon cœur le coup le plus rude, & je ne pouvois soutenir la pensée d'être devenu le rival de mon ami, d'un ami si tendre, si zélé pour mes intérêts, & qui m'avoit abandonné

DE JANVIER 1723. 69

donné les siens avec une si aveugle confiance. De quel œil pouvois-je voir ma perfidie s'élever au niveau de sa générosité, & mon ingratitude surpasser ses bontés ! Il sembloit que dans une seule action j'avois pris à tâche de faire entrer tous les crimes qu'on peut commettre en fait d'amitié, & que j'en voulois à toutes les vertus de l'honnête homme. Aussi pour me tirer de ce triste état plus digne encore de pitié que de blâme, ne cessois-je point d'invoquer à grands cris la raison, au fonds misérable ressource ! en attendant toutefois qu'elle eut arraché de mon cœur le trait fatal qui m'avoit blessé. Mes premiers desirs se bornèrent à le cacher si bien à tous les yeux, à ceux même d'où il partoît, que ni la pénétrante malignité du public, ni l'intérêt propre ne pussent jamais la découvrir. Perisse la mémoire de ma criminelle faiblesse, ou que du moins un secret inviolable en dérobe éternellement la connoissance à mon ami, que tout le monde le sçache pourvu qu'il l'ignore. Ce timide souhait fut à peine formé qu'il fut démenti, & d'abord après je sentis naître en moi la résolution de lui tout avouer ; je la trouvai plus digne d'un bon cœur, il me parut que je ne pouvois me justifier qu'en m'accusant, qu'un aveu généreux
de

de ma faute demanderoit grace pour elle, me remettroit un peu sur les voyes de la probité ; & m'affranchissant désormais d'un emploi dangereux , me sauveroit des horreurs d'une plus longue trahison , & me rendroit peut-être à ma tranquille Philosophie. J'accourois donc chez mon ami pour lui donner une triste revanche , & pour le faire mon confident , comme j'avois été le sien. Lorsque je le vis paroître dans ma chambre , j'oubliai dès lors que j'allois le chercher , & mon premier mouvement fut de le fuir ; je ne scûs lui rien dire de ce que j'avois médité , le courage me manqua tout-à fait , & j'appris par mon experience que l'amour n'est fort contre lui-même , que lorsqu'on lui demande des projets , &c.



LA JEUNE FEMME EN COUCHE

C O N T E .

JEune Tendron pour la première fois
 Goûtoit des fruits amers de l'Hyménée ,
 La pauvre enfant se vit presque aux abois ,
 Quand mit au jour sa trop chere lignée ;
 Son compagnon qui la voyoit souffrir ,

Par

DE JANVIER 1723. 67

Par S. Joseph, lui dit-il, je te jure,
Que dans la suite aimerois mieux mourir,
Qu'ainsi te faire endurer la torture.
La Dame alors regardant son époux,
Lui repartit : ah ! pourquoi jurez vous ?
Quoi ! ce rien là, mon fils, vous effarouche,
Je n'ai besoin de si grande pitié,
Las ! on m'a dit qu'à la seconde couche
Le mal n'étoit si vif de la moitié.

Par M. de Rochamb...



CORRECTIONS ET ADDITIONS

*à la Relation des Ceremonies du Sacre
du Roy, &c. que nous avons donnée
dans le Mercure du mois de Novem-
bre 1722.*

P Our l'exactitude des faits & des
circonstances qui ont accompagné
les Ceremonies du Sacre & du Couron-
nement du Roy, de celles qui ont suivi,
&c. Nous avons crû devoir ajoûter ce
petit Supplement à la Relation que nous
avons déjà donnée, afin que nos lecteurs
puissent être entierement instruits de tout
ce qui s'est passé à Rheims pendant le
séjour

sejour que S. M. y a fait, & pendant le voyage de la Cour, depuis son départ de Versailles jusqu'à son retour. Cela nous a paru d'autant plus necessaire, qu'on ne scauroit mettre dans un Journal tel que celui-ci, qu'on fait toujours avec precipitation, tout l'ordre & l'arrangement que les differentes matieres demanderoient, sur tout pour l'ordre des temps ; car des memoires qui devoient être employez au commencement du livre ne nous sont quelquefois remis, que lorsqu'on est sur la fin de l'impression. Rien ne paroît donc plus convenable que de faire un supplement, afin que le lecteur ne perde rien de ce qui doit l'instruire ou l'interesser.

Le premier Village que le Roy trouva sur la route en partant de Paris, fut la Villette, dont la moitié est reputée Fauxbourg de Paris, comme faisant partie du Fauxbourg S. Laurent, & par consequent exempt de taille. L'autre moitié est taillable. La Seigneurie est partagée entre les P. de S. Lazare, les Religieux de S. Denis, le Chapitre de N. D. de Paris, les Religieux de Sainte Geneviève, & les Religieuses de l'Abbaye de Sainte Perine, par les differens Fiefs que chacun de ces Seigneurs possède dans cette Paroisse. L'Abbaye de Sainte Perine,

fine, située dans ce lieu-là, sur le grand chemin, est de fondation Royale, l'Abbesse est à la nomination de S. M. c'est presentement M^e de Maisons, tante de M. de Maisons, President à Mortier au Parlement de Paris, qui en est Abbesse. La Communauté est fort nombreuse, ce sont des Chanoinesses Regulieres de l'Ordre de S. Augustin.

Le Roy vit sur la gauche le Village d'Aubervilliers, qu'on appelle communement N. Dame des Vertus, parce que l'Eglise Paroissiale, qui est desservie par les PP. de l'Oratoire, est dédiée à la Sainte Vierge, & qu'elle est celebre par les pelerinages que le peuple de Paris y fait journellement. Les Religieux de Saint Denis en sont Seigneurs.

Du même côté de la route, un peu plus loin, on voit le Bourg de Gonnelle; qui est un Domaine du Roy. Ce lieu est habité par un grand nombre de Boulangers, qui font ce pain si renommé, par la qualité & la bonté, & qu'on apporte en très-grande quantité à Paris tous les Mercredis & Samedis. Ce Bourg est fort considerable, il paye environ 30000. livres de tailles, & autres impositions.

La foule du peuple a été presque égale sur toute la route du Roy. On voyoit les chemins & les campagnes remplis des
habitans

habitans des Provinces par lesquelles Sa Majesté a passé. Le concours étoit encore plus grand dans les Villes & les Villages, situés sur la route du Roy. S. M. paroïssoit sensible à l'empressement des peuples, & aux marques de leurs respects & de leur joye qui éclatoient sans cesse.

Le discours qu'on va lire fut prononcé par l'Evêque de Soissons, le Mardy 20. Octobre, le lendemain de l'arrivée du Roy à Soissons, lorsque S. M. entra dans l'Eglise Cathedrale pour y entendre la Messe, le Prélat étoit en Chappe & en Mitre.

SIRE,

Les peuples s'empressent d'accourir au passage de V. M. & de contenter tout ensemble leur curiosité & leur amour. Ils vous présentent leurs respects comme à leur maître, ils vous offrent leurs cœurs comme à leur pere, ils donnent aux graces qui brillent en vous les applaudissemens qu'elles entraînent, & ils fondent sur tant de vertus que l'on voit croître en vous avec l'âge, l'esperance de leur félicité.

Les Ministres de Dieu ne cedent à personne ces justes sentimens ; mais ils croient vous devoir, SIRE, autre chose que des respects vulgaires, & des applaudissemens

applaudissemens flatteurs. Cette aimable jeunesse qui gagne les cœurs, inquiète par ses charmes même, ceux qui savent combien il est facile d'en abuser. Ils n'envisagent point sans quelque effroi, ce moment trop flatteur qui approche où V. M. jouïra de ce droit, funeste à tant de Rois jeunes, de pouvoir tout sans contrainte.

Autour du Trône tout est peril, parce que tout est orgueil, délices, pouvoir absolu : & si les hommes dans les plus viles conditions, ont peine à résister à leurs passions que l'autorité réprime, que sera-ce d'un Roy, homme comme les autres, qui possède lui-même cette autorité, & qui n'est captivé que par sa propre sagesse, à un âge où l'on connoît peu cette sagesse austere, & où on la goûte encore moins ?

Les applaudissemens nourrissent la vanité ; les délices amolissent le cœur, l'indépendance excite à tout oser & à tout faire ; les richesses, loin de rassasier par leur abondance, nourrissent le fatal desir d'en amasser de nouvelles ; les plaisirs lassent par leur multitude, & l'on est tenté d'en réveiller le goût par des excès. L'humeur si fâcheuse dans les Rois qui s'y livrent, écarte les conseils salutaires, & elle s'aigrit par les complaisances ass-

Duës,

duës ; la flaterie bannit la verité , elle rend odieux ceux qui l'annoncent , elle masque les vices sous les noms même de la vertu. C'est par ces moyens que les Rois de la terre deviennent souvent les esclaves de leurs desirs : & ceux que Dieu destinoit à réprimer les passions & l'injustice des autres , injustes eux-mêmes & passionnez , se font quelquefois les tyrans des hommes , dont ils devoient être les modeles & les peres.

Si une éducation sainte , des inolinations genereuses , une pieté tendre , une docilité aimable , peuvent garantir un Roy de tant de dangers , nous voyons , SIRE , en vous & autour de vous de quoi nous rassurer. Le jeune Joas dans le Temple fut-il ou mieux élevé , ou plus docile ? Mais c'est à Dieu , qui vous a fait Roy , à vous faire Saint , & à confirmer dans la pieté par sa puissance , un cœur bien né , mais bien fragile.

Nous le lui demandons , SIRE , par nos prieres assiduës : nous le lui demandons plutôt que des succès & des prosperitez. Car pour un Roy pecheur , que seroit-ce qu'une grande prosperité , sinon un orgueil plus grand ; & des crimes impunis ? vous allez le lui demander vous même dans ce jour solennel , où vous recevrez l'onction sainte , & où vous
vous

vous lierez plus étroitement à votre Dieu par ces sermens sacrez , dont l'accomplissement décidera de votre salut & de nôtre bonheur.

Nous unissons nos vœux à ces vœux innocens que votre cœur lui offrira lui-même. Jugez , SIRE , de la ferveur de nos prières par nôtre inquietude ; & par nôtre inquietude estimez la mesure de nôtre respect , & de nôtre amour pour la vraie gloire de V. M.

Avant que d'arriver à Fismes le Roy passa par la petite Ville de Brayne , qu'on prétend être aussi ancienne que Soissons. Le Prince de Lambesc en est Seigneur-Comte. Ce Comté passa à feu M^e la Duchesse de Duras , après la mort du Comte de la Mark son pere. Elle le donna en dot à la Princesse de Lambesc , sa fille. Le Prince de Lambesc avoit fait preparer toutes sortes de rafraîchissemens dans le Château , avec une très-grande abondance pour les Officiers de S. M.

Le Prince de Rohan , Gouverneur de Champagne , accompagné du Marquis de Grandpré , Lieutenant General de la Province , & de quantité de Gentils-hommes , étoit venu au devant de Sa Majesté jusqu'à Fismes , où il presenta au Roy quatre Députez de la Ville de Rheims , chargez des complimens & des respects

Dij de

de la Ville, & de recevoir les ordres de de S. M. &c.

Le lendemain 22. Octobre, que le Roy fit à Rheims l'entrée solennelle dont nous avons parlé, le Corps de Ville en habit de ceremonie, tous les Officiers & Notables Bourgeois, ayant chacun une Fleur de Lys d'or brodée sur son habit, à l'endroit du cœur, alla à cheval à la rencontre du Roy jusques à près d'un lieuë de la Ville. Ils étoient précédés de leur Garde ordinaire, composé de 40. cavaliers, avec des casques bleuës, liserées de blanc; deux trompettes marchoient à la tête, huit Sergens de la Forteresse fort bien montez fermoient la marche, leur habit étoit mi-parti de rouge & de bleu, ayant les armes de la Ville brodées en or sur les manches.

D'abord qu'on apperçut le Carosse du Roy, tout le Corps de Ville mit pied à terre, & quand on fut à portée, le Prince de Rohan les presenta à S. M. M. Roland, Lieutenant des habitans, ou Maire, la complimenta, après s'être mis à genoux, & lui presenta les respects des habitans de Rheims. Après quoi le Prince de Rohan & le Corps de Ville remontèrent à cheval pour se rendre à la barriere de la premiere porte de la Ville pour y venir attendre le Roy, & luy presenter les

les clefs, &c. Ces clefs, au nombre de trois, étoient d'argent, les Armes de France en formoient les têtes, avec une Colombe tenant une fiole en son bec, &c. On assure que ces clefs appartiennent de droit à l'Officier Ecoissois qui est de quartier.

● nous a reproché de n'avoir pas expliqué ce que c'étoit que le Porte-Malle, dont nous avons parlé en décrivant l'entrée du Roy à Rheims; nous ajouterons ici que c'est un Officier de la Garderobe de S. M. lequel monte à cheval, lorsque le Roy va en campagne, pour servir en toutes occasions avec sa Malle, couverte d'une housse en broderie d'or, aux Armes de S. M. Il porte dans cette Malle toutes sortes de commoditez convenables à l'habillement complet, comme habit, linge, Robbe-de-Chambre, bonnet, rubans, &c. Cet Officier, qui a la qualité d'Ecuyer, est monté à l'Ecurie, & a autant de relais que le Roy, pour le pouvoir suivre, & ne le point quitter. Le sieur Mouret est aujourd'hui Titulaire de cette Charge.

Nous avons parlé bien succinctement, p. 84. de notre Relation, du magnifique Soleil, dont le Roy a fait présent à l'Eglise de Rheims, nous n'avions alors qu'une legere notion de cet excellent ou-

D iij vrage,

vrage , dont nous allons donner une description plus circonstanciée.

Nous remarquons à cette occasion que l'Auteur du Journal de Verdun s'est trompé à l'article 3. du mois de Decembre dernier , en disant que ce Soleil étoit enrichi de pierreries , & qu'il étoit fait sur le modele de celui de Nôtre Dame de Paris.

L'excellent ouvrier qui a executé ce beau morceau d'après les modeles , bien loin de copier personne , passe pour ne s'être jamais repeté lui-même. On connoît assez le génie fecond du sieur Germain , qui traite l'Orfevrie en habile Sculpteur , & dont le pere employé avec distinction sous le regne de Louis le Grand , se trouve fort bien remplacé par le fils ; il a passé une partie de sa vie à Rome à étudier les plus beaux restes de l'antiquité , & y a laissé des monumens de ses études.

Ce Soleil , qui sans l'éclat emprunté des pierres précieuses est d'un prix inestimable , pèse , comme nous l'avons dit , cent vingt-cinq marcs ; sa hauteur est de 3. pieds 8. pouces , & sa base de 27. pouces sur 18. de largeur. Elle porte deux Anges , l'un représentant Saint Michel , Protecteur de la France , & de l'Ordre de ce nom , offre à Dieu l'épée Royale ,
l'autre

l'autre presente la Couronne. Au milieu s'éleve un socle , auquel est aggraffé un cartouche aux Armes de France , & de l'autre côté un pareil cartouche , contenant l'inscription qu'on verra cy-dessous. L'Arche d'Alliance est représentée en bas relief sur la face anterieure du pied du Soleil , & à l'opposite les pains de proposition. Les attributs des Evangelistes font l'ornement des 4. angles. Sur ce pied s'éleve une colonne de nuées , representant celle qui precedoit le peuple de Dieu. On y voit les Symboles des deux especes de l'Eucharistie , figurez par des épis , & par des grappes. Le S. Esprit , l'ame des actions saintes preside au haut de cette nuée , qui semble se partager pour former une gloire d'AnGES & de Cherubins autour du Soleil , tout éclatant de rayons.

On ne scauroit donner qu'une idée très-legere de l'exécution de cet ouvrage. Les figures sont vivantes , & d'un sçavant goût de dessein. Les drapperies sveltes & legeres. Les nuages fondus , & , pour ainsi dire , vaporeux & transparents ; les rayons lumineux ; les ornemens accessoi res , menagez avec sagesse , les fonds avec art. Tout y est d'accord , & lié ensemble par rapport à la composition generale. On diroit à examiner cha-

D iij que

que objet en particulier , que la matiere a changé de nature , pour en exprimer le vrai caractère , & que la peinture d'intelligence avec la sculpture lui ait prêté l'effet de ses lumieres & de ses dégradations. C'est au sentiment des connoisseurs en quoi consiste le dernier degré de perfection dans ces sortes d'ouvrages , dont on doit la premiere invention au Cavalier Bernin.

INSCRIPTION.

Louïs XV. Roy de Fr. & de Nav.
 Couronné à Rheims en la XIII. an. de
 son âge , & la VIII. de son Reg. le
 xxv. d'Octobre M. DCC. xxii. par
 Armand Jule de Rohan , Archev. Duc
 de cette Ville & Pair de Fr. fit au jour
 de son Sacre ce don à l'Eglise de Rheims.

On avoit pris de grandes précautions à Rheims pour prévenir la disette de toutes sortes de denrées , entre autres choses on avoit fait des amas très-considérables de bois , de foin & de paille , & comme ces matieres sont extrêmement combustibles , le Bailly , Lieutenant General de Police de Rheims , rendit une Ordonnance le 20. Aoust 1722. par laquelle il étoit très-expressement défendu à toutes personnes , & sous tel prétexte que

que ce puisse être , de tirer dans les ruës , même dans les maisons , soit de jour ou de nuit , aucunes armes à feu , petards , fusées , &c. même de faire aucun usage de la poudre à tirer , &c.

Ce n'étoit point assez que de procurer l'abondance , il falloit encore empêcher que les Marchands trop avides ne survendissent leurs marchandises , à quoi le Grand Prévoit de France pourvût par une Ordonnance du 12. Octobre 1722. qui taxe les vivres & denrées de la Ville de Rheims. Le Roy , Monsieur le Duc d'Orleans , Regent , & les Conseils y étant.

Sçavoir ,

Le pain blanc de pure fleur , cuit & rassis , pesant 7. onces 1. sol.

Le pain bis de 14 onces 1. sol.

Il étoit enjoint à tous Boulangers de la Ville & Fauxbourgs de Rheims , de tenir leurs Boutiques garnies de pain , de la qualité & du poids marqué. Permis aux Boulangers des lieux circonvoisins d'apporter du pain journallement pendant le séjour du Roy , de la qualité & poids , &c. pareille permission fut donnée aux Marchands de Vins , Bouchers , Chaircuiers , &c.

Le flacon du plus fin vin de Champagne 45. sols.

D v Le

80 LE MERCURE

Le flacon de vin de Bourgogne 40. f.
& des qualitez au dessous 30. f. & 20. f.

Le pot de vin de Rheims , contenant
3. chopines de Paris 20. f.

Le pot de vin mediocre 16. f. & le
petit vin 12. f.

Le pot de biere de Flandres 9. sols ,
celle du pays 6. f.

La viande ; sçavoir , Bœuf , Veau &
Mouton 7. f. la livre.

Le lard à larder 7. f. la livre , le porc
frais 5. f.

Le beurre frais 10. f. la livre , le cent
d'œufs 50. f.

La livre de chandelle de la meilleure
qualité 11. f.

Le foin de la qualité requise , & dé-
fense d'en amener , & d'en exposer d'au-
tre en vente 45. f. le quintal. La botte
pesant 20. liv. vendue dans le cabaret ,
compris l'attache 10. f.

Le cent de bottes de paille de fro-
ment , pesant 10. à 12. liv. 15. liv. La
botte vendue dans le cabaret 3. f. 6. d.

Le septier d'avoine de Champagne ,
contenant 8. boisseaux , mesure de Paris ,
55. sols.

Le demi-quart ou boisseau de Paris
vendu au cabaret 8. f.

Défense aux Hôteliers & Cabaretiers
de faire payer l'attache des chevaux ;
lorsqu'ils

lorsqu'ils auront fourni le foin & l'avoine.

La corde de bois , composée de 8. pieds de longueur, sur 4. de hauteur 32. liv.

Le poinçon de charbon 3. liv. 10. s.

Il étoit enjoint par la même Ordonnance à tous les habitans de faire reparer & netoyer les cheminées de leurs maisons , pour éviter les accidens du feu , & d'avoir chez eux des vaisseaux pleins d'eau , au moins jusqu'à la concurrence de 4. sceaux , à peine d'amende arbitraire contre ceux qui ne seroient point en état de porter ce secours en cas d'incendie.

Ordonne en outre de faire débarasser la voye publique , balayer les ruës tous les jours à 7. heures du matin , & amonceler les ordures & immondices pour être enlevées , &c.

Tous les Hôtehiers , Cabaretiers , Boulangers , Bouchers , & autres Marchands obligez d'avoir chez eux en lieu apparent , l'Ordonnance contenant le tau des vivres & denrées , à peine de cent livres d'amende. Lesdits Marchands tenus de faire leur declaration au Greffe de la Prevôté de l'Hôtel , de la Marchandise qu'ils vendent , & du lieu où ils s'établissent , &c.

Par une autre Ordonnance du même Grand Prevost , du 24. Octobre 1722.

Dvj il

il est enjoint à toutes personnes de faire balayer le devant de leurs maisons , & les tenir propres , notamment le jour de la Procession de la Sainte Ampoule , & le jour que le Roy ira en Cavalcade à Saint Remy. Défense d'empêcher le passage & embarrasser les ruës , &c. ordonne que les ruës soient tapissées d'une maniere décente & convenable , & défense à tous habitans du Ban S. Remy , & autres , même aux habitans du Chesne le Populeux , de porter aucunes armes , telles qu'elles soient , &c.

Les quatre Seigneurs qui ont servi d'ôte-
tage pour la Translation de la Sainte Ampoule , & que nous avons nommez dans nôtre Relation , reçurent chacun une Lettre de Cachet , dont voici la teneur.

*M. le Marquis... la puissance Divine qui m'a destiné à porter la Couronne de mes ancêtres , n'ayant cessé de me donner des marques de sa protection , en conservant mon Royaume dans une heureuse tranquillité , j'ai crû ne devoir pas différer à me mettre en état de seconder ses des-
seins , en recevant l'Onction Sacrée à laquelle il a attaché les graces les plus nécessaires aux Rois : c'est pourquoi j'ai résolu de me rendre en ma Ville de Rheims le 25. du mois prochain pour la ceremonie
de*

DE JANVIER 1723. 83

de mon Sacre. Je desire qu'elle soit accompagnée de tout ce que l'ancien usage a introduit de plus auguste pour sa solennité, & que vous y assistiez pour servir d'otage de la Sainte Ampoule. Je vous fais cette Lettre de l'avis de mon oncle le Duc d'Orleans, Regent, pour vous en donner avis, ne doutant pas que vous ne vous rendiez le-dit jour près de moi. Je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Marquis..... en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 24. Septembre 1722. Signé, LOUIS, & plus bas Phelippeaux, & au dos est écrit à M. &c.

Nous avons dit dans le premier volume de nôtre Relation du Sacre, &c. que les ornemens Royaux, conservez dans le Trésor de S. Denis, furent portez à Rheims par trois Religieux députez de cette Abbaye, nous ajoûterons que ces ornemens anciens, & les nouveaux qui ont servi à la ceremonie du Sacre, ayant été remis aux mêmes Religieux, ils en donnerent le recepissé qu'on va lire.

Nous soussignez, Grand Prieur & députez Religieux de l'Abbaye Royale de S. Denis en France pour assister au Sacre de S. M. Louis XV. Roy de France & de Navarre, reconnoissons que M. George René Binet, Ecuyer, Seigneur de Bois Giroux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Valet de Garderobe de S. M, Chevalier

valier de l'Ordre Militaire de S. Louis ;
 • Lieutenant de Roy de Châtillon-lez-Dombes , & Capitaine de Cavalerie, nous a remis cejourd'hui la Couronne , le Sceptre , la Main de Justice , l'Epée , les Eperons de Charlemagne , & l'Agraff du Manteau Royal , tirez du Tresor de S. Denis. , & par nous apportez à Rheims pour servir au Sacre & Couronnement de S. M. De plus , ledit sieur nous a remis le Manteau Royal , la Dalmatique , la Tunique , la Camisole , & les Bottines qui ont servi cejourd'hui au Sacre de S. M. pour le tout être reporté en ladite Abbaye de S. Denis , & remis au Trésor pour y être gardé , suivant la coutume pratiquée en pareille ceremonie. En foi dequoi nous avons signé & délivré la presente décharge audit sieur Binet. Fait à Rheims ce 25. Octobre 1722. signe François Anceaume, Grand Prieur, Fr. François de Faverolles, Tresorier & Député. Fr. J. Bapt. de Bourneuf, Député.

En parlant des deux Huissiers de la Chambre du Roy , portant leurs Masses, nous avons dit , page 110. qu'ils étoient vêtus de blanc. Il falloit dire qu'ils étoient habillez d'un pourpoint de satin blanc , les manches tailladées à plusieurs étages , & la chemise bouffante par ces ouvertures ; ayant les haut-de-chausses aussi de
 satin

fatin blanc, retrouffez comme les chausses des Pages, avec le Manteau de pareille étoffe, doublé de même. Le bas de chaussée de soye gris de perle, les souliers de velours blanc, la toque de satin blanc. Chacun de ces deux Huissiers portoit une Masse d'argent doré, appuyant & posant contre leur épaule le haut de la Masse.

A l'endroit de la Communion du Roy, le jour de son Sacre, nous avons omis les fonctions de deux Officiers de la Maison du Roy, qui sont le Chef de Panneterie-bouche, & le Chef d'Echançonnerie-bouche. Après que le premier eut mis la nape sur le siege pliant, placé au milieu du bas de l'Autel, qui fut étalée par deux Clercs de Chapelle, le Chef d'Echançonnerie ayant au moment de la Communion versé un peu de vin dans une coupe, posée sur une sous-coupe, & en ayant fait l'essai, il mit cette coupe entre les mains du Marquis de Livri, Premier Maître d'Hôtel, duquel le Celebrant la prit, & la presenta à S. M. qui en prit quelques goûtes après la Communion, & en même temps le Roy s'essuya la bouche avec une serviette fraîsée qui lui fut présentée par Monsieur le Duc d'Orleans, après l'avoir reçue sur une assiette d'or des mains du Chef de Panneterie-bouche.

La Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse

quebuse de Rheims s'est montrée plusieurs fois au Roy dans son état le plus brillant, le jour de l'entrée de S. M. & le jour de la Cavalcade. Tous ceux qui la composent étoient richement parez d'habits uniformes. Cette Compagnie est fort ancienne, & en réputation de beaucoup d'adresse dans l'exercice des armes à feu.

En rapportant ce qui s'observa lorsque le Roy toucha les malades, page 202. nous avons omis que trois Chefs du Gobelet de la Maison du Roy se trouverent à l'endroit où finissoit le dernier rang des malades que S. M. toucha, avec trois serviettes mouillées différemment, qu'ils tenoient chacun entre deux affietes d'or, & dont le Roy se lava les mains. La première, imbibée de vinaigre, fut présentée par Monsieur le Duc d'Orleans, la seconde, mouillée d'eau commune, par le Duc de Chartres, & la troisième, trempée d'eau de fleur-d'Orange, par le Duc de Bourbon.

En parlant des prisonniers délivrez, nous n'avons point spécifié les crimes exceptez dans le pardon de S. M. & que le Roy & son Conseil ont trouvé irremissibles, sçavoir.

Les Duels.

Les vols de grands chemins.

Les

Les crimes de Leze-Majesté divine & humaine.

Le Poison.

La fausse Monnoye.

Le rapt & le viol.

Les incendies préméditez.

Les assassinats de guet-à-pend.

Les faux-sauniers & contrebandiers en attroupement avec ports d'armes.

Ceux qui sont condamnez à garder prison par ordre des Maréchaux de France.

Les faussetez commises par les Officiers de Justice, & autres Officiers publics.

Les déserteurs.

Ceux qui sont prisonniers pour amendes au profit du Roy.

Lorsque le Roy vit à son retour le Trésor de S. Denis, S. M. considéra particulièrement une Agathe Onyce de dernière beauté, de figure ovale, large d'environ 5. pouces, sur laquelle est gravée la figure d'un Empereur Romain en buste, avec une cuirasse à écailles, ce qui avec la beauté du travail fait une singularité remarquable. Le Roy demanda si le P. de Montfaucon avoit parlé de cette piece dans son grand Recueil d'Antiquitez; on répondit à S. M. que ce Pere en parloit dans la seconde édition de cet ouvrage, & qu'il croit que c'est la figure de l'Empereur

pereur Probus, dequoi il donne des preuves, qu'il explique avec autant de netteté que d'érudition.

La Couronne de Diamans qui a servi aux ceremonies du Sacre du Roy , dont nous avons donné la description , est très-bien gravée en taille-douce , & se vend chez le sieur Antoine , rue des Carmes , à l'Hôtel de Soissons , à Paris ; ce qui nous dispense de la donner ici.



H Y M N E A LA P A R E S S E.

Par M. Deslandes.

V Encz, adorable Pareffe,

Retranchez de mon cœur les soins & les
desirs ,

Sans vous, il n'est point de sagesse,

Il n'est point de vertus , ni même de plaisirs.

Vos favorables soins, & toute votre adresse

Ne tendent qu'à nous rendre heureux ,

Vous sçavez ajuster nos vœux,

A l'aimable D^élicateffe ,

D'un sentiment voluptueux.

Les biens, que par votre art prodigue la
nature,

Song

Sont toujours neufs , & rien ne peut nous les
ôter ;

Vous livrez à nos cœurs une richesse sûre ,
En nous accoutumant à ne rien souhaiter.

Ainsi que de Themis , & du Dieu de la
guerre ,

Vôtre cour est fertile en sages , en Heros ,
Qui d'eux seuls occupez , & dans un plein
repos ,

Comptent pour rien toute la terre ;
Qui regardent du port les soins tumultueux ,
Et les vastes projets des mortels malheureux.

Guidé par tes conseils , trop utile Paresse ,
Je connus tout le prix d'un studieux loisir ;
Mon cœur ne chercha point la brillante ri-
chesse ,

Moins jaloux d'amasser que de sçavoir jouir.

Delà vint mon humeur docile ,
Que les soins importuns troublèrent rarement ,

Amoureux d'un destin tranquille ,
J'empruntai mes vertus de mon temperamment ,
Et sans aller briguer un embarras illustre ,
Peu connu je parvins à mon sixième lustre.
O douce non-chalance ! ô repos précieux !

Vous.

90 LE MERCURE

Vous me faites goûter un sort délicieux ;
 Vos charmes raffinez par une heureuse adresse,
 Derident l'austère sagesse,
 Et tel passe pour vertueux ,
 Qui n'est au fond que paresseux.



DISCOURS prononcé dans l'Eglise
 de S. Denis , en présentant le Corps
 de MADAME. *Par M. l'Abbé de*
S. Geri de Magnas, Premier Aumônier
de MADAME.

Cette femme forte que le Sage trou-
 voit plus rare & plus précieuse que
 les perles que l'on va chercher jusqu'aux
 extrêmités de la terre , MONSIEUR, eut
 le bonheur de la trouver , & nous avons
 aujourd'hui le malheur de la perdre.
 Mon Reverend Pere , comme au milieu
 de votre profonde solitude , vous n'avez
 pu ignorer que la vie de MADAME a
 ajouté un nouvel éclat aux Lys de la
 France , nous venons vous apprendre que
 sa mort a été un miracle de la grace.

Ici representez-vous la premiere Prin-
 cesse du Royaume , & la plus grande de
 toute l'Europe , prête à rendre les der-
 niers

niers soupirs. A peine a-t'elle reçu le Sacrement des mourans, dont le seul appareil effraye presque toujours les plus forts, qu'elle voit tomber à ses pieds son cher fils, fondant en larmes; ce fils si cher, & désiré par tant de vœux, ce fils enrichi de ces talens qui ont formé dans l'Antiquité les Heros & les Sçavans, ce fils enfin digne d'une telle mere. Ce spectacle qui devoit l'attendrir & lui faire sentir toutes les horreurs de la mort, n'a servi qu'à nous donner de nouvelles preuves de sa grandeur d'ame, & de sa fermeté dans la Religion; uniquement occupée de cette Couronne immortelle, que Dieu ne réserve qu'à ceux qui combattent genereusement jusqu'à la fin; bien-loin de pleurer, elle entreprend d'effuyer les larmes les plus justes de son cher fils: par cette Sentence qui devoit, ô mon Dieu, être à jamais gravée dans le fond de nos cœurs: *vous pleurez, mon cher fils*, lui dit-elle, *avez-vous cru que j'étois immortelle? Eh, ne sçavez-vous pas que le Chrétien ne doit souhaiter de vivre que pour apprendre à mourir!* Que reste-t'il, ô mon Dieu, pour achever un si grand sacrifice, que de vous être offert par des mains aussi pures, & aussi innocentes que celles de ces illustres & saints Religieux, qui font une des plus nobles

nobles portions du troupeau de Jesus-Christ.

Abregé de la vie de MADAME.

MADAME étoit fille de Charles-Louïs , Electeur Palatin du Rhin , &c. Il ne regarda pas comme une chose au dessous de lui de s'appliquer à l'éducation de ses enfans ; il la crut le premier devoir d'un pere. Il faut concevoir les vertus de cet Electeur , vrai , grave , severe , bon , & religieux pour connoître les soins qu'il prit de son enfance , & les qualitez que les soins firent naître dans l'ame de MADAME.

Demandée en mariage pour MONSIEUR par Louis XIV. la condition principale fut qu'elle embrasseroit la Religion Catholique. L'ambition ni la legereté n'eurent point de part à son changement ; le respect & la tendresse qu'elle conservoit pour Madame la Princesse Palatine , sa tante , qui étoit Catholique , ne lui permirent pas de refuser l'instruction : elle écouta le Pere Jourdan , Jesuite ; née avec cette droiture qui l'a si fort distinguée pendant sa vie , elle ne résista pas à la verité.

Elle fit abjuration à Metz , elle fut épousée par M. le Maréchal Duplessis :

MON-

DE JANVIER 1723. 93

MONSIEUR vint au devant d'elle à Chalons, le Roy la reçut à Villers-Coterets.

La verité a été le caractère particulier de MADAME, elle a regné dans son esprit par la justesse de ses pensées ; dans son cœur par la droiture de ses sentimens ; dans ses discours, par la sincerité de ses expressions ; dans ses promesses, par sa fidelité à les accomplir ; dans ses actions, par l'égalité de sa conduite, qui a répondu aux bienséances de son rang, aux devoirs de l'humanité, & aux maximes saintes de la Religion.

On ne peut trop élever, trop louer la fidelité austere, la tendresse, la complaisance qu'elle eut pour MONSIEUR : pour les femmes, c'est un modele.

Née avec un cœur genereux & tendre, elle n'entendoit jamais le recit d'un triste événement sans en être attendrie, jusqu'à verser des larmes. Quelle dût être sa sensibilité aux malheurs de sa Patrie ! trop heureuse, si pour l'en délivrer elle eut pû comme les Judiths & les Esthers exposer sa vie. Dieu exigea d'elle un sacrifice infiniment plus grand d'immoler toute sa tendresse à la fidelité de son Roy. Unie à la France, ses interets furent les siens, c'est ce qui lui attira l'estime & la confiance de Louis XIV.

pour

pour les Princesses Etrangères ; quel exemple !

Elle rendit à ses enfans l'éducation qu'elle avoit reçûe de son pere, elle les forma pour le bonheur de l'Europe, elle ne voulut pas même qu'ils reçussent le châtiment d'une main étrangere ; tous les enfans de MONSIEUR furent les siens, La Reine d'Espagne & la Reine de Sardaigne l'ont regardée comme leur mere ; il y eut toujours entre elles un commerce de soins & de tendresse. Ce qu'elle a senti pour Monseigneur le Duc d'Orléans & Madame la Duchesse de Lorraine est au-dessus de l'expression ; nous n'en donnons point de marques particulieres, ceux qui l'approchoient sçavent que tout parloit en elle, qu'elle suffisoit à peine au seul plaisir de les voir.

La conduite qu'elle a tenuë à l'égard de Mademoiselle, aujourd'hui Abbessé de Chelles, fait connoître que sa tendresse pour ses enfans, quoiqu'extrême, n'en étoit pas moins raisonnable. Cette Princesse meritoit par les plus rares qualitez l'amitié que MADAME lui prodiguoit ; elle formoit encore son esprit & son cœur sur un si grand modele ; mais fidele aux attraits de la grace, dès qu'elle connut les dangers attachez à sa naissance & à son rang, elle partit de S. Cloud

à

à six heures du matin pour Chelles. MADAME surprise & irritée d'un départ si précipité, impatiente d'en apprendre les motifs, elle vint trouver Mademoiselle dans sa chere solitude. Du côté de son établissement, elle lui fit concevoir les plus hautes esperances, l'assurant que malgré la loi qu'elle s'étoit faite de ne se jamais mêler d'aucune negociation, elle entreprendroit celle-ci avec d'autant plus de chaleur, qu'elle avoit lieu de se flater d'un heureux succès. Du côté de la ferveur & de son zele, elle lui representa que vouloir tendre à la plus grande perfection, c'étoit souvent pour les personnes de son âge une tentation très-dangereuse; que rien n'autorisoit plus le mépris que le monde fait injustement des Etats les plus saints, que le relâchement de ceux qui les embrassent.

MADAME ne refusoit pas de conduire la Victime à l'Autel, elle craignoit qu'un Sacrifice qui devoit être perpetuel, ne devint rebutant, que la Victime trop rendre ne gemit enfin sous un glaive toujours levé, toujours pénétrant jusqu'au cœur, pour y separer ce qu'il y a de plus sensible & de plus séduisant. Mais la jeunesse se refusa constamment aux plaisirs, la beauté parut simple & negligée, la délicatesse trouva des forces pour souffrir.

E A

A ces privations cruelles, MADAME crut voir tomber du Ciel ce feu dévorant, qui marque que la Victime est agreable au Seigneur ; elle ne voulut pas lui refuser ce qu'il acceptoit par un signe si sensible ; elle ne retarda plus l'appareil du Sacrifice ; elle l'a vû se perpetuer, & conservant jusques à la mort une amitié tendre pour cette Princesse, elle a montré que la Religion avoit fait toute la prudence de ses démarches, & la part qu'elle eut à ce Sacrifice ; aussi a-t'elle vû la puissance de son fils s'affermir, & nous donner une paix plus aimable que la victoire ; des Rois venir lui demander ses filles en mariage pour les heritiers de leurs Etats ; ainsi le Sacrifice de la fille de Jephté fit le salut d'Israël & la gloire de la maison.

Elle fut si touchée de la mort de MONSIEUR qu'elle forma le dessein de quitter la Cour ; elle vint prendre congé de Louis XIV. elle desiroit qu'il lui marquât le lieu de sa retraite ; ce grand Roy ne put se consoler de la perte de MONSIEUR, qu'en retenant MADAME auprès de lui ; mais au milieu de la Cour, MADAME ne voyant plus celui à qui seul elle avoit voulu plaire, elle renonça aux parures, & aux ornemens de son sexe, & de ses pierreries ; elle se fit un fond

fond pour avoir la facilité de payer ses Officiers.

MADAME ne vivoit point au hazard , elle s'étoit fait un plan de vie , elle s'étoit choisi trois jours de la semaine pour la meditation des Livres saints , elle fut exacte à la priere du matin & du soir , elle lisoit six chapitres de l'Ancien Testament , & trois du Nouveau ; si elle étoit interrompue dans une pratique si sainte , le lendemain elle doubloit sa lecture , de peur que la necessité la plus juste ne devint une occasion de relâchement ; elle s'étoit fait un devoir d'entendre la Messe tous les jours ; ses exercices , ses voyages , ses maladies ne furent point pour elle un prétexte pour s'en exempter , elle communioit aux jours solennels ; nous étions édifiez des sentimens de Religion qu'elle faisoit paroître.

Le pauvre paroissoit sans crainte devant elle. Ce qu'elle destinoit chaque mois pour ses plaisirs , dès le quatrième jour étoit consommé en charitez.

Epouse , elle fut fidelle ; mere , elle fut tendre ; Princesse , elle sacrifia tout aux interets de l'Etat ; veuve , elle ne songea plus à plaire ; Chrétienne , elle remplit les devoirs de la Religion : ce qu'elle a dû faire est l'histoire de sa vie.

Le 2. du mois de May dernier elle

E ij jouïssoit

jouïssoit d'une santé parfaite ; mais on craignoit qu'elle ne retombât dans les assoupissemens , qui nous avoient donné des allarmes si cruelles. Son premier Medecin la pressa de se laisser saigner , elle eut un pressentiment que cette précaution lui seroit funeste ; cependant elle permit qu'on la saignât. Le Chirurgien après l'avoir piquée se sentit tout à coup affoiblir , & tomba à ses pieds ; son bras fut mal lié , elle perdit beaucoup de sang.

Depuis cet accident , la santé de MADAME devint toujours plus foible ; elle prit si peu de nourriture , que l'on s'aperçût chaque jour qu'elle maigrissoit.

Languissante , & déjà préparée à mourir , cependant déterminée d'entreprendre le voyage de Rheims , elle nous apprit par son exemple qu'on peut risquer la vie , mais jamais son salut. La veille de son départ MADAME se rendit à Saint Eustache , sa Paroisse , elle y fit ses dévotions avec le même recueillement , que si ç'eût été le moment décisif de son éternité. Elle partit le 12. Octobre , ne pouvant refuser à la tendre amitié qu'elle eût toujours pour son Roy , d'assister à son Sacre ; elle le vit , & fut comblée de joye.

Charmée d'avoir trouvé l'occasion de
donner

donner les dernières marques de sa tendresse à Madame la Duchesse de Lorraine, le plaisir qu'elle fit paroître de la voir suivie d'une famille aussi accomplie, nous annonçoit un adieu tragique ; cependant le moment du départ arrivé, Madame la Duchesse de Lorraine parut tout en pleurs, & MADAME la quitta sans verser une larme ? Occupée du Ciel, elle ne jettoit plus des regards sur la terre que pour y faire des Sacrifices.

De retour à Saint Cloud, sa maladie augmenta, ses forces diminuèrent, elle sentoit des douleurs aiguës, sa foy fit sa patience. Souffrant de ses maux, nous voulumes la plaindre. *Ah ! nous dit-elle, puisqu'il est juste que le pecheur souffre en cette vie ou en l'autre, il est d'un insensé de ne pas s'estimer heureux de souffrir en cette vie.*

Nous lui représentâmes pendant son voyage, & les derniers jours de sa vie que sa santé ne lui permettoit pas de venir à six heures du matin entendre la Messe dans des Eglises de Campagne, qui la plûpart sont ouvertes aux vents & aux broüillards de l'Automne où nous étions, ni de se tenir à genoux, situation où elle pouvoit à peine respirer. Elle nous répondoit : *je suivrai la maxime de l'Evangile ; pour sauver son ame, il faut sçavoir la perdre.* E iij Enfin

Enfin le Reverend Pere de Limiere lui annonça qu'il falloit mourir ; elle ne fut point surprise , & se disposa sans trouble à recevoir les derniers Sacremens. Elle les reçût avec le recüeillement & cette tendre pieté qui nous avoit édifié tant de fois.

Elle ne fut point agitée par cette foule de pensées qui rendent la mort du pecheur terrible ; la paix du cœur avec toute la confiance qu'elle inspire , & toute la grandeur qu'elle fait paroître , regna dans ses actions & ses paroles.

On fit approcher MONSIEUR le Duc d'Orleans ; elle le vit tomber à ses pieds. Nous craignons que ce spectacle ne lui fit sentir toutes les horreurs de la mort ; il le craignit lui même , & sembla se refuser à ses embrassemens. Elle voulut l'embrasser , & le benir ; elle ne s'arrêta pas à pleurer un tel fils , elle entreprit d'essuyer ses larmes ; *Vous pleurez , mon fils* , lui dit-elle , *avez-vous crû que j'étois immortelle ; & ne savez-vous pas que le Chrétien ne doit souhaiter de vivre , que pour apprendre à mourir.*

Rien de ce qu'elle alloit quitter ne lui fut caché ; ce qu'elle eût de plus cher se montra à elle avec tout ce qui fait naître le regret & la douleur. Madame la Duchesse d'Orleans vint recüeillir ses der-

nieres

nieres paroles, comme autant de précieuses sentences ; elle voulut que Monseigneur le Duc de Chartres fut témoin d'une mort si heroïque, moins pour l'admirer, que pour lui apprendre qu'une telle fin ne sçauroit être que le fruit d'une semblable vie. M A D A M E les combla de benedictions ; que son sacrifice nous parut grand ! sa force fit nôtre foiblesse, sa chambre retentit de nos regrets & de nos cris.

Le *Miserere*, le *Vers à Soye*, & le *Dé à coudre*, sont les trois mots des Enigmes du dernier mois.



P R E M I E R E E N I G M E.

Par le P. P. M***

Q Uoique toujours faite en coquille,
 Je fers les gens de Cour comme le pelesin,
 Par moi l'adolescente fille,
 Aux vices, aux vertus peut s'ouvrir le chemin,
 On m'apporte en venant au monde,
 On me prête sans me quitter,
 Envain femme fâcheuse gronde,
 E iij Le

Le bon mari sans moi ne s'en peut entêter.

L'on m'ouvre, l'on me ferme, & jadis dans la
Grece,

Pour m'avoir fermée à propos,

Un Heros triompha de la flateuse adresse,

De cent monstres cruels qu'enfanterent les flots.

SECONDE ENIGME.

• **P** Rès de ma mere, & sujet au repro-
che,

• Je me sens tout d'un coup par mon maître en-
lever,

Et quand pour me saisir je le vois arriver,

C'est d'ordinaire avec sa cloche;

Mais non content de mon cruel destin,

Et de me réduire à la taille,

Quoique je n'aye pas la maille,

Il me demande encor du vin;

Mais malgré toute sa furie,

Et le fer tiré du fourreau,

Très souvent toute son envie

Ne trouve chez moi que de l'eau,

TROIS

TROISIÈME ENIGME.

UN Tableau d'ordinaire est toujours attaché ,

On le change fort peu de place ,

Pour moi , soit qu'il pleuve , ou qu'il
glace ,

En Ville , en campagne , au marché ,

On me voit très-souvent parmi la populace ,

Pour me voir à plaisir l'Ecolier sort de Classe ,

Et celui qui me porte est toujours empêché ;

Mais ferme à son devoir pour éviter reproche ,

Il s'attache à me conserver .

Et pour mieux me faire observer ,

J'ai pour lors le pied dans la poche.



AIR A BOIRE.

Q Uoi ! pleuvra t'il toujours ? implacable
destin ,

Cessez de déclarer une éternelle guerre

A l'aimable Dieu du raisin ,

Voulez-vous inonder la terre ?

Ah ! suspendez les eaux , faites couler du vin.

E v NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

LETTRE de Rabi Ismaël Ben-
Abraham, Juif converti.

*A M. l'Abbé Houteville, sur son Livre,
intitulé la Religion Chrétienne, prouvée
par les faits. A Paris, chez Thiboust,
Place de Cambrai 1722. 205. pages,
sans compter la Preface qui est de
xxviii. pages.*

ON se tromperoit si l'on s'imaginoit
que l'Auteur de cette Lettre ne se
déguit sous le voile d'un Juif converti,
que pour faire valoir les raisons dont
Orbio & les autres Juifs sçavans sou-
tiennent leur incredulité contre le Chris-
tianisme. L'Auteur prétend seulement
faire voir, & cela avec beaucoup de me-
nagement que M. l'Abbé Houteville n'a
aucune connoissance des Livres Juifs, &
qu'il ne les a jamais lûs.

Il impute les fautes où M. Houteville
est tombé au train commun des études
qui menent rarement à une connoissance
approfon-

approfondie. Il se plaint qu'on n'apprend pas la Langue Hébraïque dans les basses Classes, comme on le fait, dit-il, en Allemagne, & en Hollande. Il n'est pas rare de voir dans nos Colleges des jeunes gens qui sçavent l'Histoire fabuleuse ; mais interrogez-les sur l'Histoire des Hébreux, la plus ancienne du monde ; il n'y en a pas un qui puisse répondre sur quatre articles. Ce mal n'est point des derniers siècles ; les premiers Pères de l'Eglise, dit-il, connoissoient peu le Judaïsme & ses Docteurs.

Un Juif suit ses principes, lorsqu'il donne à ses enfans dès l'âge la plus tendre le Thoran, ou le Pentateuque à étudier ; un Mahometan ne s'écarte point de ses maximes, lorsqu'il presente aux siens un Alcoran. Les Chrétiens seuls, & sur tout les Chrétiens d'Europe, descendus des Romains & des Grecs, ont voulu être leurs heritiers jusques dans leurs Fables. La posterité ne sera-t'elle point surprise, lorsqu'elle verra qu'après le gain d'une bataille, l'histoire d'aujourd'hui marque plutôt une action de Mars, de Pallas ou de Jupiter, que les faits même dont il s'agit & les loüanges qui en appartiennent au véritable Dieu. Il y a même bien de l'apparence qu'elle sera dans ce doute.

E v j honteux

» honteux pour nous , si effectivement
 » nous n'étions point idolâtres & Chré-
 » tiens tout ensemble. Si les Payens n'ont
 » pas été chez les Juifs chercher de quoi
 » honorer leurs conquerans , pourquoi
 » allons-nous chercher chez les Payens
 » de quoi illustrer les nôtres ? C'est ce dé-
 » faut primitif de nôtre éducation , pour-
 » suit toujours l'Auteur , qui nous détour-
 » ne d'étudier dans les sources les Dog-
 » mes que la Religion nous enseigne ;
 » enfin les études telles qu'elles se diri-
 » gent dans la plûpart des Colleges de
 » l'Europe , sont ou préjudiciables , ou
 » peu utiles , ou au moins indifferentes à
 » la Religion. L'Auteur prétend en-
 » suite que M. Houteyille ne parle pas
 » assez sensément , lorsqu'il veut nous
 » faire concevoir que les travaux de
 » M. Paschal auroient été profonds ,
 » s'il avoit survêcu à son dessein. La preu-
 » ve du Censeur est simple. M. Pas-
 » chal donna sur le champ dans des Mys-
 » tagogies qui ne menent à rien ; & à
 » l'exemple de quelques Commentateurs
 » peu instruits , il marcha à des flam-
 » beaux plus séduisans , que capables de
 » guider. Le principe des plus sages Theo-
 » logiens , principe sûr , & incontestable
 » à tout homme de bon sens , c'est que à
 » *sensu mystico non fit argumentatio*. Pour-
 » quoi

quoi donc M. l'Abbé Houteville vient-
 il nous dire froidement que cette Mys-
 tagogie renferme des démonstrations ?
 A propos de Mystagogie ce n'est qu'à
 regret , dit-il , que j'entends dire à
 Saint Justin que les Apôtres sont les
 sonnettes de la Religion *Kod̄ōvas, quia*
in omnem terram exivit sonus eorum ;
 l'on Mystagogise éternellement , les
 difficultez réelles en sont-elles plus ex-
 pliquées ? c'est faute de bonnes raisons
 que M. l'Abbé Houteville a donné dans
 l'Anagogie , & il n'a pû en avoir de
 meilleures , parce qu'il n'avoit pas fait
 les études convenables , telles que sont
 la connoissance des Langues pour tous
 les textes , la critique des Auteurs des
 differens peuples , & une Philosophie ,
 c'est-à-dire , une Dialectique sans pré-
 vention.

Après cette Preface l'Auteur commen-
 ce sa Lettre par les loüanges qui sont
 dûes à M. l'Abbé Houteville ; il criti-
 que ensuite son stile , & dit qu'un homme
 qui brave les Déistes peut bien aussi
 affronter la Langue Françoisé.

Le Censeur blâme ensuite l'ordre du
 Livre de M. Houteville , mais ce détail
 nous meneroit trop loin.

Il prétend aussi qu'on trouve dans la
 Synagogue des adversaires difficiles à
 desfer-

désarmer , & que c'est un défaut du Livre de la Religion prouvée que de n'en point parler. Jusqu'à ce que ces Juifs aient paru sur le champ de bataille , dit-il , & tant que ce champ vous sera encore disputé , comment vous traiter de vainqueur ?

A l'égard des premiers Défenseurs de l'Eglise , les réflexions de M. l'Abbé Houteville devoient tomber sur les raisons que les Peres avoient employées pour la défendre. Pourquoi donc, dit le Censeur depuis la p. 69. jusqu'à la p. 79. ne parlez-vous que de leurs *connoissances inexactes* sur la nature de l'esprit , que de la préexistence des ames , que des extases des femmes Montanistes , que du Millenarisme reçu unanimement par ces premiers Peres ? On attendoit ici , dit le Censeur , quelques observations sentées sur leur maniere de raisonner , par exemple , sur l'usage qu'ils avoient fait des Livres des Sybilles , ou des Oracles , contre le Paganisme ; sur leurs citations de l'Ecriture , fréquentes , mais quelquefois peu exactes contre la Synagogue. Comme vous avez commencé par Saint Justin , voulez-vous , M. que nous examinions en peu de mots ce que vous avez dit du Dialogue de ce Pere avec Triphon. *Ce Dialogue,*
dites-

dites-vous, est un des morceaux les plus travaillés, & les plus didactiques qui nous soient venus de la main des ancêtres; il est raisonné, méthodique, profond & varié de je ne sçai combien de recherches qui tendent toutes à prouver que Jesus-Christ est le liberateur promis; toutes les difficultés de la Synagogue y sont exposées & répondues avec force, & avec clarté.

Si le Juif est renversé par le Dialogue de Saint Justin avec Tryphon, dit le Censeur, il suffisoit ou d'y renvoyer, ou de le traduire; mais, M. poursuit-il, nous ne vous croirons point ici, nous faisons une autre estime de la Religion prouvée, S. Justin étoit un grand homme; on l'avoué, mais vous ne nous dites plus comme lui, que Jesus-Christ est l'Ange apparu à Abraham, à Jacob, l'Ange de la Colonne de feu, &c. ce n'est pas un article de vôtre Theologie comme de la sienne, que toutes ces apparitions sont des preuves de la Trinité, vous ne croyez pas avec lui que le Juif qui a la foy en Jesus-Christ est sauvé, quoiqu'il observe la loi. Jugeriez-vous encore comme lui, M. que lorsque nous lisons dans la Genèse, & in sanguine uva pallium suum, cela veut dire, que si Jesus-Christ a du sang, il ne le tient point de

de l'homme, parce que ce n'est point l'homme, mais Dieu qui fait croître la vigne ; que lorsque Moïse fit mettre des sonnettes à la Robbe du Grand Prêtre de la Loy, il n'avoit en vûe que les Apôtres de Jesus-Christ. Si l'Agneau Paschal a été la figure de Jesus-Christ, c'est en tant qu'immolé, & non pas en tant que rôti. M. l'Abbé Houteville voudroit-il soutenir avec S. Justin que c'est en tant que mis en broche ; telle est encore la comparaison qu'il ajoute sur l'ânesse & sur l'ânon. A l'occasion des paroles de Jacob & de Zacharie, il est dit dans Isaïe, *panis dabitur & aqua ejus fidelis*, Saint Justin trouve là le pain & le vin Eucharistiques. Que penser, M. de ce vol qu'il reproche aux Payens d'avoir pris l'Histoire de Persée sur la prédiction ! *Ecce Virgo concipiet* ; mais sur tout de ce crime, dont il accuse les Juifs d'avoir rayé du texte Hebreu quantité de passages, où Jesus-Christ étoit prédit comme Dieu & homme, comme pendant en Croix, comme mourant, &c. une accusation de cette nature à faire connaître toute la Synagogue, & qui alloit la convaincre de fourberie, ne meritoit-elle pas qu'on se donnât la peine de consulter quelques exemplaires de la Bible. Nous expliqueriez-vous comme

me

DE JANVIER 1723. 111

me S. Justin, que *in conspectu regis Assyriorum* (Isaïe, chapitre 7.) s'entend de d'Herodes ? Oseriez-vous nous assurer avec lui , que lorsque l'on parla de faire la version des Septantes, Ptolomée en écrivit à Herodes ? Nous mettriez-vous comme lui le Rama de Jeremie, au nombre des Villes des Arabes ? Enfin adopteriez-vous le Milleranisme qu'il soutient si nettement ? Le retour de Jesus-Christ à Jerusalem si clairement énoncé ? Vieilles erreurs que nos Mystiques ont tâché vainement de relever , sans blesser la memoire de S. Justin , votre éloge , M. est un éloge , & non pas une critique , ni un jugement de sçavant. Saint Justin ne nous donne aucune objection des Juifs. Tryphon est un auditeur benevole , & si vous prenez ce qu'il dit pour des objections , j'ose vous dire que pour un homme qui doit les combattre , c'est trop peu les connaître. "

Le Censeur prétend que les anciens Peres , si on en excepte S. Jerôme , ne connoissoient pas assez le Judaïsme. Il ajoute plusieurs autres réflexions critiques contre M. Houteville , & sur tout sur le Thalmuld , mais il seroit trop long de les suivre ; nous remarquerons seulement que cette Lettre est approu-
vée

avec éloges , par M. l'Huillier ,
Censeur Royal des Livres.

L'ART de convertir le fer forgé en acier , & l'art d'adoucir le fer fondu , ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé. *Par M. de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris , chez M. Brunet , Grand'Salle du Palais 1722. vol. in 4. de 566. pp. sans compter l'Epître Dedicatoire à Monsieur le Duc d'Orleans , la Preface & les Tables. Ce Livre est orné de quantité de planches, en taille-douce, gravées d'une grande propreté , & dont la composition & le dessein sont aussi utiles pour l'ouvrage , qu'agréable à la vûe.

M. de Reaumur se propose dans cet ouvrage deux choses également curieuses , & de plus infiniment utiles à l'Etat. La premiere est de convertir le fer forgé en acier , & la seconde d'adoucir le fer fondu.

Il n'y a peut-être point de pays dans le monde plus riche en mines de fer que ce Royaume ; cependant faute de pouvoir convertir le fer en acier fin , nos ouvriers sont obligez d'acheter de l'étranger l'acier fin qu'ils veulent mettre en œuvre. Cette nécessité où nos ouvriers se trouvent , fait sortir tous les ans du Royaume

DE JANVIER 1723. 113

Royaume des sommes confiderables. L'ouvrage dont nous parlons remédie à cet inconvenient. On y trouve un détail exact de toutes les observations & operations que l'Auteur a faites & tentées sur le fer pour le faire parvenir à être excellent acier. Cette partie de son Livre qui regarde l'acier, est composée de douze memoires ou chapitres. La seconde partie, qui contient l'art d'adoucir le fer fondu, ou l'art de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé, est composée de six memoires, dans lesquels M. de Reaumur enseigne à fondre le fer, à jeter cette matiere fonduë dans des moules propres à faire prendre à cette matiere la forme des ornemens les plus composez, & enfin à rendre au fer sortant des moules le degré de mollesse propre à être travaillé par la lime. Il resulte du travail de M. de Reaumur que le public pourra avoir pour quatre ou cinq pistoles en fer fondu, ce qui lui coutoit douze ou treize cent livres en fer forgé.

ÉPIQUES CHOISIES des Heroïdes d'Ovide, traduites en vers françois par M. Richer, Avocat au Parlement de Normandie. A Paris, chez Estienne Ganeau, rue S. Jacques. M. Richer suit dans sa Preface la loüable coutume des Traducteurs.

Traducteurs qui donnent un détail des raisons qui les ont engagées à ne pas toujours suivre exactement les traces de l'Auteur original. La traduction est une carrière épineuse qui arrête à chaque instant les gens de Lettres qui osent la tenter ; on doit leur tenir compte de leurs entreprises qui sont toujours laborieuses , & qui souvent ne sont pas suivies de l'approbation des connoisseurs , seule récompense des travaux littéraires. Mais s'il n'est point de traduction qui ne soit difficile , celle des Poètes rassemble encore plus d'obstacles , le tour de la Poésie dans chaque langue étant plus opposé que celui de la Prose.

M. Richer rend raison dans sa Préface de toutes ces difficultez avec une exactitude qui marque la netteté de son esprit. Nous ne donnerons point d'extrait de ces Epîtres , ce seroit les défigurer que de les abréger. Nous renvoyons les lecteurs curieux au livre même où ils seront satisfaits de la douceur & de la clarté de la versification. M. Richer ne se borne pas au mérite de Traducteur ; il nous donne dans le même volume des Eglogues & des Fables , precedez d'un discours sur la Poésie Pastorale.

M. Colin de Blamont , survivancier de
M.

DE JANVIER 1723. 115

M. de Lully dans la Charge de Surintendant de la Musique de la Chambre du Roy , dont il a exercé les fonctions au Sacre de Sa Majesté , a fait graver un Livre de Cantates de sa composition , qui se débitera rue S. Honoré , à la Regle d'Or.

L'Auteur du Projet qu'on va lire nous prie de le publier , pour sçavoir le sentiment des gens éclairés sur son ouvrage.

HISTOIRE DES BATAILLES les plus memorables de terre & de mer , des combats , campemens , marches & retraites singulieres. Ensemble , des sieges , retranchemens , surprises & attaques considerables , &c. où l'on donne un précis de ce qui s'est passé de plus remarquable dans chacune de ces actions , chez les anciens , & chez les modernes de toutes nations

Cet ouvrage sera enrichi de remarques & d'observations critiques , de recherches curieuses , & de quantité d'Estampes , &c.

Plan de l'Histoire d'Angleterre de M. de Rapin Thoyras , qui doit s'imprimer par souscription en sept volumes in 4. chez Alexandre de Rogissart. Le Libraire qui

qui s'est chargé de cette grande entreprise , en a publié un plan fort étendu , dont on vient de lire le titre. Nous n'en rapporterons que l'essentiel , tout l'ouvrage comprendra l'Histoire d'Angleterre , depuis la premiere invasion de Jules Cesar dans la Grande Bretagne , jusqu'à la fin du regne de Charles I. & contiendra environ 500. feüilles , qui feront sept volumes d'une mediocre grosseur , ornez de Cartes Geographiques , &c. Le prix sera pour ceux qui auront souscrit , de 24. florins , monnoye courante de Hollande , payables de la maniere qui suit. En souscrivant 8. florins , lorsqu'on recevra les deux premiers tomes 6. florins , lorsqu'on recevra les tomes 3. & 4. cinq fl. lorsqu'on recevra les trois derniers vol. 5. fl. Ceux qui n'auront pas souscrit , n'auront rien de l'ouvrage qu'après qu'il sera entierement imprimé ; ils ne pourront point l'avoir en grand papier Royal , dont le prix pour les Souscripteurs sera de 36. flor. & ils payeront le papier ordinaire 32. flor. On recevra les souscriptions jusqu'au dernier jour de Fevrier 1723. après quoi on n'en admettra plus sous peine de 1000. flor. d'amende pour les pauvres. Le Libraire promet que tout l'ouvrage sera imprimé deux ans après que le temps marqué pour recevoir les souscriptions

souscriptions , fera expiré. Il donnera les deux premiers Tomes à la fin de l'année 1723. pour le plus tard, les Tomes 2. & 3. six mois après, & les trois derniers volumes à la fin de l'année 1724.

On pourra souscrire à la Haye chez Alexandre de Rogissart , qui doit imprimer l'Ouvrage , & dans les autres Villes de Hollande , chez les principaux Libraires , où l'on trouvera le plan imprimé, dans lequel il y a une liste des Libraires des Pays étrangers , chez lesquels on pourra souscrire. En France on souscrira , à Paris, chez Mariette, Jombert, Emery, Saugrain, Martin, Coignard, Ganeau, Montalant; Coutelier, Cavelier fils, Etienne & Huart. A Lyon, chez Anisson, Posuel & Certe. A Roüen, chez Cailloué & Machuel. A Rheims, chez Dessain , & à Lille , chez Danel.

LES SOUVERAINS DU MONDE, 4. vol. in 8. à la Haye, par la Compagnie des Libraires. C'est une instruction sur l'état présent de toutes les Maisons Souveraines.

LA SYPHILIDE, ou le Poëme de la Verole de Fracastor. C'est une réimpression in 4. qui vient de paroître en Angleterre.

Honnoré

118 LE MERCURE

Honoré & Chatelain, Libraires à Amsterdam, impriment, & vont donner incessamment au Public, l'*Histoire des Provinces Unies des Pays-Bas*, par M. le Clerc, à quoi l'on a joint les principales Medailles, &c. 2. vol. in fol.

HISTOIRE NATURELLE des curiositez les plus rares de la mer des Indes, contenant des poissons, écrevisses & crabes de diverses couleurs & figures extraordinaires, dessinez & peints d'après nature, &c. 2. vol. in fol. à Amsterdam, chez *L. Renard*.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ses effets, & en quoi consiste sa beauté, chez Jean Roger, à Amsterdam 1722. 4. vol. in 12.

LA PRATIQUE des vertus chrétiennes, nouvellement traduite de l'Anglois en bon François, par M. du Bourdieu, in 8. à Londres, & se vend à Amsterdam, chez Jean Neaulme. On imprime une troisième édition de ce Livre à Delft, chez *R. Boitet*.

HISTOIRE DES JUIFS & des Peuples voisins, depuis la décadence du Royaume d'Israël & de Juda, jusqu'à la mort

DE JANVIER 1723. 119
mort de Jesus-Christ. Par M. *Prideaux*,
traduite de l'Anglois. A *Amsterdam*,
chez H. *Dusauffet* 1722. 5. vol. 12.

Le même D. *Dusauffet*, Libraire,
va imprimer par souscription, *les voyages*
de M. de la Mortaye en Europe, en Asie,
& en Affrique, avec un grand nombre de
figures, en 2. vol. in fol.

Le même Libraire imprime aussi un *Traité*
Philosophique sur la foiblesse de l'esprit
humain. Par feu M. *Huet*, Evêque d'*Avranches*, in 12.

Il imprime encore, *l'Histoire & avan-*
tures d'une fameuse Courtisane Espagnole,
en 2. vol. in 12. avec figures. Et *les Pro-*
menades de M. de Clairenville, où l'on
trouve une vive peinture des passions hu-
maines, avec des Histoires curieuses sur
chaque sujet. vol. in 12. avec fig.

LOTERIE de Tableaux des plus grands
Maîtres, proposée par l'Académie
de Peinture de Verone.

L'Académie de Verone, Ville celebre
& ancienne dans l'Etat de Venise,
qui a rassemblé, & fait enchasser sur un
des côtez de sa grande cour, dans une
belle disposition, 50. anciennes inscrip-
F tions

tions Grecques , 250. Romaines , & 30. Bas-reliefs , en a encore un grand nombre d'autres , tant Egyptiennes , Arabes , Latines , que Toscanes , est sollicitée , particulièrement par les Sçavans de France & d'Angleterre , d'en recueillir une plus grande quantité , pour en orner les autres côtes de la cour , afin que les Antiquitez les plus estimées qui sont dispersées , ou cachées en tant d'endroits différens , se trouvent , s'il est possible , réunies en un seul lieu , dont l'accès est ouvert à tout le monde , & dans une Ville aussi fréquentée des Etrangers.

L'Académie a donc résolu de satisfaire à de si nobles empressements ; & pour contribuer aux dépenses excessives qu'il faut faire , tant pour le transport de ces Antiquitez , que pour les placer d'une manière convenable , & qui puisse les garantir des injures du tems , elle s'est déterminée à faire une Loterie de Tableaux choisis & précieux , dont voici une liste qui fera sans doute plaisir aux Curieux , & surtout aux amateurs de la Peinture.

Tableaux des anciens Maîtres.

Un beau Portrait du *Georgeon*.

Une Vierge avec le petit Jésus & sainte Catherine , du *Titien* , 24. pouces de large

large sur 12. de haut.

Une Madeleine penitente, de *Paul Veronese*.

Une Cene de Jesus-Christ avec les Apôtres, 6. pieds de large sur 4. Ce Tableau est de l'école de *Paul Veronese*.

Moyse avec le Buisson ardent dans une nuit, avec plusieurs figures, de *Jacques Bassan*, 5. pieds de large sur 3.

Le Prophete Daniel dans la fosse aux lions, avec quantité de figures, de *Leandre Bassan*, 3. pieds en quarré.

Le Miracle de la multiplication des pains, de *Jacques Palme*, dit le Vieux, huit pieds & demi de large sur trois pieds & demi.

Priere au Jardin, où l'on voit Jesus-Christ soutenu par un Ange. Petit Tableau de *Jacques Palme*, dit le Jeune.

La Resurrection de Nôtre Seigneur, avec des Anges & des Soldats épouvantez, 6. pieds de large sur 4. du *Tintoret*. Quelques Professeurs le disent de *Giàcômo*, & d'autres de *Dominique Tintoret* fils de Jacques.

Un Portrait de *Dominique Tintoret*.

La Vierge avec le petit Jesus, 4. pieds de large sur 3. de *Jean Caroto*. Quelques-uns le croient du *vieux Palme* ou de *Pietro Mera*.

Une tête de femme au naturel, de *Felix Brusaforci*.

F ij Ta-

Tableau de deux pieds & demi en quarré , représentant du gibier & des fleurs , de *Felix Daifiori*.

Joseph & la femme de Putiphar , avec un petit demon tenant un flambeau, d'*Orbetto*.

• Le Sauveur languissant , soutenu par un Ange. On croit ce Tableau du *Schidoni* , ou du *Correge*.

• La Vierge avec le petit Jesus & deux Saints

Deux Tableaux, l'un de *Pietro de la Vecchia* , & l'autre du *Bambini*.

• Deux autres Tableaux dont on ne connoît pas les Auteurs.

Tableaux de Peintres de l'Académie de Verone encore vivans.

Nôtre Seigneur & la Madeleine , quatre pieds de large sur trois , de *Balestra*.

Le Martyre de saint Georges , d'après Paul Veronese , de la même grandeur que l'original , qui a 13. pieds de haut sur 9. de large , par *Michel-Ange Brunato*.

Le massacre des Innocens de 35. figures , 4. pieds & demi de large sur 3. du *Marchesini*, Venitien.

Sainte Therese avec l'Enfant Jesus ,
Ta-

DE JANVIER 1723. 123

Tableau ovale , du *Torrelli* , de Boulogne.

Denis de Syracuse au milieu de son Ecole , ovale de 6. pieds , de *Brentana*.

L'Amour & Pſiché , 4. pieds de large sur 3. de *Jean Brunato*.

Venus en Egyptienne , qui dit la bonne aventure à Adonis & autres figures , 7. pieds de haut sur 5. du *Ferrantini* , de Milan.

Paſſage avec de petites figures , 4. pieds de large sur 3. du *Calza* , de Milan.

Tous ces Tableaux ſont actuellement expoſez dans les appartemens de l'Académie , afin que chacun puiſſe juger de leur valeur , & ſ'assurer ſ'ils ſont originaux des Peintres qu'on vient de nommer.

Le Comte Bambaldo Bambaldi , Preſident de l'Académie ; le Comte Gomberto Giuſti , Gouverneur ; le Marquis Scipion Maffei , Conſeiller ; le Comte Bevilacqua , Cenſeur ; le Marquis Horace Sagramoſo , Tréſorier , & le Comte Jean-Baptiſte della Torre , Secrétaire , tous Officiers de l'Académie , entrez en Charge au mois de Mai 1722. ſ'obligent en leurs propres & privez noms , & ſont rendent garants du fond de la Loterie , & de la fidélité avec laquelle elle ſera tirée.

F iij rée,

rée. Ce qui se fera publiquement en présence d'un Notaire.

D'abord que la Loterie aura été tirée, on enverra par tout des listes exactes des numero qui auront gagné.

Chaque billet coutera un *Philippa de Milan*, autrement dix *Jules*, ce qui revient à sept livres de notre monnoye d'à présent.

Nous instruirons plus particulièrement nos Lecteurs, du nom des Banquiers à qui il faudra s'adresser, & surtout ce qui regarde cette Loterie, quand nous aurons reçu les lettres de Verone que nous attendons.

M. de *Woolhouse* (qui a enseigné aux Etrangers à Paris, l'Art d'Ophthalmiatrie depuis plus de 25. années avec applaudissement) se trouve obligé, pour des raisons importantes, d'avertir qu'aucun Etudiant en Medecine, ni en Chirurgie, n'apprend sous lui, l'art d'Oculiste, sans que le College ou Cours entier de la Pathologie & des operations ophthalmiques, ne soit paraphé de la main propre, muni du cachet des armes du Sieur de *Woolhouse*, & accompagnez d'un certificat sur du parchemin timbré, enregistrez & verifiez chez quelque Notaire de Paris, avec une specification détaillée

taillée des différentes operations manuelles apprises & faites par l'élève intéressé; & avec le nombre des démonstrations générales qu'il auroit vû faire, par le sieur de Woolhouse pendant combien de tems l'Etudiant auroit fréquenté les leçons, & les iministrations & pansemens du Professeur, & sans omettre aucune des autres particularitez interessantes des noms, nations & qualitez des Ecoliers & de leurs camarades d'étude, pour prévenir toute surprise.

M. de Woolhouse fait au commencement de chaque mois, une démonstration générale de 300. differens maux d'yeux sur les vivans, où un Medecin & Chirurgien sensé peut apprendre la plus grande partie de la Pathologie oculaire & les erreurs des Auteurs (tant anciens que modernes) qui ont publié quelques Ouvrages sur ce sujet ; ce qui est absolument impossible d'apprendre ailleurs qu'à Paris, pendant tout le cours de la vie d'une personne la plus appliquée. C'est delà que chaque nation fourmille d'empiriques, qui débitent bien cher leurs eaux & autres petits secrets hazardés.

La Republique des Lettres a fait une très-grande perte en la personne de M. Pierre Varignon, natif de Caën, Prêtre, Lecteur en Philosophie Grecque & Latine

neau College Royal, Professeur en Mathématique au College Mazarin, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, Membre de la Société Royale de Londres & de l'Académie de Berlin. Il mourut à Paris dans le College Mazarin, presque subitement le 23. Decembre dernier, âgé de 67. ans, regretté de tous les Sçavans & de tous ceux qui le connoissoient.

La Chaire de Professeur en Mathématique au College Mazarin, vacante par la mort de M. Varignon, a été donnée par le Grand Maître de ce College à M. le Caron.

On apprend de Rome, que le premier jour de l'an, le Cardinal Ottoboni donna la fête qu'il a coutume de donner tous les ans à l'Académie des Arcadiens. On y recita divers Poëmes, & on y chanta une belle Cantate. L'Abbé Tencin, qui est Membre de cette Académie, & tous les Ministres Etrangers, avec les Prelats, assisterent à cette fête, qui fut honorée de la presence de neuf Cardinaux. Il y eut des rafraîchissemens en abondance.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne a élu pour Académicien Provincial de la Marche, ou Province de Guimaraens, le Docteur François Xavier de Serra-Krasbeck, Chevalier, Gentilhomme de la Maison du Roy, & Corregidor pour S. M. dans la même Province.

On examina dernièrement à l'Académie Royale des Sciences à Paris, le dessein d'un nouveau Moulin à poudre, dont Messieurs les Académiciens trouverent la construction très-ingénieuse, très-naturelle & très-simple. Cette machine est de l'invention de M. Fougeau de Moralec, Commissaire ordinaire de l'Artillerie. Cet Officier est connu dans la République des Lettres, par les découvertes qu'il a faites dans la Physique & dans l'Hydrostatique, & les Dissertations sur différens sujets, qu'il a données au Public; & fait voir en la personne, qu'on peut, sans déroger à la qualité de bon Officier, cultiver avec succès les Sciences & les beaux Arts. Dans la visite qu'il a faite autrefois de quelques Moulins à poudre, en Flandre & en France, il a été surpris, en examinant leur construction, qu'on n'ait pas remédié jusqu'à présent, aux embrasemens inévitables, qui les détruisent si souvent, & font perir en même tems tant de bons Ouvriers, que plusieurs années de service avoient rendus habiles à composer la poudre. Le remède à tant de fâcheux accidens, ne lui a pas paru impossible; il l'a cherché, & se flatte de l'avoir trouvé, en inventant le nouveau Moulin dont nous venons de parler. Ce Moulin aura toute la

simplicité des anciens , sans en avoir les défauts , & cela de particulier entr'autres-chofes , que nos rivières venant à s'enfler , par la chute extraordinaire des pluies , ou à se glacer , ou qu'il faille reparer les parties de ce Moulin , exposées à l'eau , ou aux injures de l'air , il ne perdra point de tems pour cela , puisque des chevaux en feront joier les batteries avec un égal succès. Ajoutons à cela , que les Ouvriers , qui n'entrent dans ces Moulins qu'en tremblant , & que l'appréhension continuelle qu'ils ont d'y perdre la vie , à l'exemple de tant d'autres , empêche d'y faire tout ce que leur devoir exige d'eux , employeront désormais , sans crainte , tout le tems nécessaire pour bien façonner les poudres , qui se trouveront par-là beaucoup meilleures , qu'elles n'ont été jusqu'à présent.

Le 20. de ce mois , M. Crevier , l'un des Professeurs du College de Beauvais , prononça un discours Latin sur le Sacre de Sa Majesté. Son dessein fut de montrer , que le Sacre avoit appris au Roy à commander , comme Dieu commanderoit , s'il gouvernoit les peuples par lui-même ; & au peuple à obéir au Roy , comme il obéiroit à Dieu même , si Dieu lui commandoit immédiatement. Cette idée si solide

lide & si chrétienne fut maniée par l'Orateur, avec autant de Religion que d'éloquence. M. le Cardinal de Noailles, & plusieurs Prelats, le Parlement, Protecteur du College de Beauvais; & un grand nombre de Sçavans de toute sorte, qui y assisterent, parurent également satisfaits, & du sujet, & de la maniere dont il fut traité. On distribua en même tems plusieurs pieces de Poësie Latine.

L'Académie Françoise fait sçavoir au Public, que le vingt-cinquième jour d'Août prochain, Fête de saint Louis, elle donnera le prix d'Eloquence fondé par M. de Balzac, de l'Académie Françoise. Le sujet sera, *Que rien ne marque plus de justice & de sagesse dans un homme, que l'aveu qu'il fait de ses fautes*, suivant ces paroles des Proverbes, chap. 18. verset 17. *Justus, prior est accusator sui.* Il faudra que le Discours ne soit que de demi-heure de lecture tout au plus, & qu'il finisse par une courte Priere à Jesus-Christ.

On ne recevra aucun Discours sans une Approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, & y residant actuellement.

Le même jour elle donnera le prix de Poësie, fondé par M. de Clermont de

Tonnerre , Evêque & Comte de Noyon, Pair de France , & l'un des Quarante de l'Académie : Le sujet sera , *La décence & la dignité que le feu Roy LOUIS XIV. mettoit dans toutes ses actions.* Il sera permis d'y joindre tel autre sujet de louange que chacun voudra , sur quelques actions particulières du feu Roy ou sur toutes ensemble , pourvû qu'on n'excede point cent Vers. Et on y ajoutera une courte Priere à Dieu pour le Roy , séparée du corps de l'Ouvrage , & de telle mesure de Vers qu'on voudra.

Toutes personnes seront reçues à composer pour ces deux Prix , hormis les Quarante de l'Académie qui doivent en être les Juges.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages , mais une marque ou paraphe , avec un passage de l'Ecriture Sainte , pour les Discours de Prose & telle autre Sentence qu'il leur plaira , pour les Pièces de Poësie.

Ceux qui prétendront aux Prix , sont avertis que les Pièces des Auteurs qui se feront fait connoître , soit par eux-mêmes , soit par leurs amis , seront rejetées & ne concourront point ; & que tous Messieurs les Académiciens ont promis de se recuser eux-mêmes , & de ne pas donner leurs suffrages.

DE JANVIER 1723. 131

frages pour les Pieces , dont les Auteurs leur seront connus.

Les Auteurs seront aussi obligez de remettre leurs Ouvrages dans le dernier jour du mois de Juin prochain , entre les mains de M. Coignard , Imprimeur ordinaire du Roy , & de l'Académie Françoise , rue Saint Jacques , & d'en affranchir le port ; autrement ils ne seront point retirez.

Son Eminence M. Le Cardinal du Bois fut reçu le 8. Janvier Académicien honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

On apprend de Portugal que le sujet principal de la conference de l'Académie Problématique de Setubal , du dernier Septembre , fut cette proposition : *Si le Docteur de l'Eglise S. Jérôme travailla plus en enseignant comme Maître , qu'en apprenant comme disciple.* L'alternative fut soutenue par le Docteur Victorine , Victoriano de Amaral , & par D. Joseph de Faria Arraes. Dans la conference du 30. Novembre dernier , on y lût un beau Poème à la louange du Roy.

EXPLICA

LE MERCURE

*EXPLICATION des Types & Legendes
des Jettons frappez le 1. Janvier 1723.*

TRESOR ROYAL.

UN petit bois de Laurier, *Legende,*
Stabit honos & gratia vivax. L'hon-
neur & la grace y seront toujours attachez.

PARTIES CASUELLES.

Une pluye qui tombe sur un champ
couvert d'épis. *Legende*, Casu fit ditior.
Sa chute le rend plus abondant.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Le jardin des Hesperides avec quel-
ques arbres chargez de fruits, & un
Dragon qui en défend l'entrée. *Legen-*
de, Aurumque dapesque, c'est de l'or &
des mets délicieux.

BATIMENS DU ROY.

Le Château de Versailles. *Legende,*
Nunc quoque Regia Solis. C'est aussi pre-
sentement le Palais du Soleil.

ORDINAIRE DES GUERRES.

Un Lyon couché. *Legende*, Continet
aspectu,

JETTONS DE

L'ANNEE 1723

II.

III.



IV.

V.



VI.



DE JANVIER 1713. 135
aspectu, *Son aspect le fait craindre.*

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Un Laurier. *Legende, Honos belli pacifique, Honneur de la guerre & de la paix.*

M A R I N E.

Un Arbre, du pied duquel sortent plusieurs rejettons. *Legende, Crescit prole nova. De nouveaux rejettons l'augmentent.*

G A L E R I E S.

Les vaisseaux d'Enée changez en Nymphes de la Mer. *Legende, Deus dedire solutas. Un Dieu leur a permis d'aller librement par tout.*



SPECTA



SPECTACLES.

Les Comédiens François ont commencé cette nouvelle année 1723. par la reprise de la Comédie du Nouveau Monde qu'ils avoient donnée pour la première fois le 11. Septembre 1722. le succès de cette piece auroit dû engager l'Auteur à se faire connoître; cependant il ne l'a pas jugé à propos pour des raisons qui ne nous sont pas connues, & que nous n'entreprendrons pas de pénétrer. On a d'abord donné dix-huit représentations de cette Comédie, dont aucune ne s'est démentie. On les a interrompues forcement, par l'absence de quelques-uns des principaux Acteurs, & par celle de tous les Danseurs qui furent employez à la Fête de Chantilly, pendant le séjour que le Roy y fit, à son retour de Rheims. La reprise n'a pas été moins heureuse; on a revû le Nouveau Monde avec le même plaisir, & les cinq représentations qu'on vient d'en donner ont été des plus complètes.

Comme cette piece n'a pas encore été dans les regles, dont les Auteurs & les Comédiens sont convenus entr'eux, c'est-à-dire

à dire au dessous de cinq cens cinquante livres de recette ; il y a apparence qu'elle paroîtra pour la troisiéme fois.

Nous nous contentâmes le mois de Septembre dernier d'en donner un extrait, tel que trois representations nous avoient permis de le faire.

Mais l'Auteur anonyme de la lettre critique sur la Tragedie d'Athalie, nous en ayant envoyé une seconde sur la Comedie du Nouveau Monde ; nous avons crû faire plaisir au public en l'insérant dans ce Mercure, pour lui prouver que nous sommes prêts de lui tenir parole, dès qu'on nous la tient. Voici la lettre en question.

Lettre critique sur la Comedie du Nouveau Monde, adressée aux Auteurs du Mercure.

Je ne doute point, Messieurs, que le silence que j'ai gardé pendant trois ou quatre mois, ne vous ait mis en quelque défiance sur la promesse que je vous avois faite de continuer mes dissertations, & de vous les communiquer pour en faire l'usage qu'il vous plairoit. Cette défiance étoit d'autant mieux fondée, que je ne devois garder le silence que sur les piéces dignes d'être laissées dans l'oubli, &

non

non sur celles qui auroient paru avec quelque distinction, & qui auroient fait une certaine impression sur l'esprit des spectateurs, ou des lecteurs : ce sont les propres termes, dont je me suis servi dans l'espece d'engagement que j'ai contracté avec vous. Le succès de la Comedie du Nouveau Monde a été assez brillant, pour tirer son Auteur de l'exception injurieuse, dont je viens de parler, & la piece a fait trop de plaisir au public, pour être rejetée de votre Mercure. Je lui aurois plutôt accordé la place qu'elle y meritoit, si elle avoit plutôt été imprimée ; votre prudence, Messieurs, m'a servi de regle, vous n'en avez donné qu'un simple extrait, & vous vous reserviez sans doute à en parler plus amplement après l'impression. Je vous ai prévenus, le public y perdra ; mais j'ai dû vous tenir parole, c'est à vous encore une fois à faire l'usage qu'il vous plaira de l'execution de ma promesse. Au reste je suivrai ici les conditions que je me suis imposées. Je critiquerai à charge & à décharge, je louerai & blâmerai selon que la matiere de ma dissertation l'exigera, & l'on trouvera ici le même ordre que j'ai suivi dans ma lettre sur Athalie. J'y ajouterai même quelque chose de plus. La Preface que l'Auteur du Nouveau

veau

Nouveau Monde a mis à la tête de sa piece , & qui en est l'apologie , me donnera lieu d'entrer avec lui dans une discussion plus précise , & ce qui en resultera fera une espece de jugement contradictoire. Je rappellerai , chemin faisant , ce qu'il allègue pour sa défense , & le public décidera entre lui & moi.

Prologue du Nouveau Monde.

Je commence par rendre justice à l'Auteur. Son Prologue est plein d'esprit , élégant & bien versifié. Je l'attaque pourtant par un endroit que la plûpart des Auteurs Dramatiques n'approuvent pas ; c'est qu'il est trop analogue à la piece ; il y entre de plein pied , & merite plutôt le nom de premier Acte que de Prologue.

L'Auteur me paroît trop instruit des regles du Theatre dans sa Preface , pour le soupçonner d'avoir ignoré celle-là ; il a senti aussi bien que moi le défaut que je lui reproche. Mais comme la scene de son Prologue est dans les Cieux , il n'a pas crû qu'il lui fut permis de donner une piece , dont le premier Acte se passeroit dans un endroit , & les trois Actes dans un autre. L'unité du lieu y auroit été trop visiblement blessée ; de deux défauts

138 LE MERCURE

il a évité le pire , mais celui qu'il a adopté
est toujours un défaut.

SCENE I.

Astrée.

Astrée fait un monologue , dans lequel
elle nous apprend que Jupiter son père
lui fait espérer son retour sur la terre.
Les vers de cette scene sont assez bons ;
mais la scene n'a pas laissé de paroître
froide & ennuyeuse , par le ton plaintif
qui y regne du commencement à la fin.

SCENE II.

Astrée , Mercure.

Mercure commence d'égayer le Pro-
logue , il sort du conseil des Dieux ,
Astrée lui demande avec empressement
des nouvelles de ce qui s'y est passé à son
sujet. Mercure lui répond qu'il n'a rien
à lui annoncer , & la raison qu'il en don-
ne , c'est qu'Apollon qui a parlé après
lui l'a endormi par la fadeur de son plai-
doyer. Je ne sçais si l'Auteur a eu quel-
qu'un en vûe dans la Satyre qu'il a mise
dans la bouche de Mercure contre Apol-
lon ; mais il me paroît qu'il s'est critiqué
lui-même , puisqu'il nous donne dans
toute la piece ce qu'il reproche à Apol-
lon , c'est à-dire beaucoup plus d'esprit
que de raison. Je

Je ne veux pas dire par-là qu'il ne lui arrive quelquefois de raisonner assez bien, mais qu'il me permette de lui dire en passant que ce n'est pas là son plus fort, peut-être que la grande regle, dont il fait tant de bruit, qui est *de plaire*, lui fait négliger celles qu'il ne croît pas si importantes. Il a vû par experience qu'une piece semée de traits, fait plutôt fortune qu'une piece trop exactement sentée ; mais on peut prendre un juste milieu entre ces deux excès, on n'en sera pas moins aimé, & l'on en sera plus estimé.

En effet, n'est-ce pas choquer le bon sens, que de faire une description si détaillée, de ce qui s'est passé dans le conseil, après nous avoir dit en termes formels.

J'en dirois davantage ;

Mais j'ai de tout le reste une confuse image ;

De legeres impressions.

Voici comme il prouve cette confusion d'images, & cette legereté d'impression. C'est Mercure qui parle.

Au nom de passions l'Amour prend la parole ;

Il prétend maintenir ce pouvoir souverain,

Qui comprend l'un & l'autre pole ;

Jupiter le caresse, & le menace envain,

Il en est plus opiniâtre ,
 Plus Jupiter le presse , & plus il se défend ,
 Quand nôtre superbe Marâtre ,
 Dans cette humeur acariâtre ,
 (Que vous lui connoissez) de colere étouffant ,
 Je n'y puis plus tenir , dit-elle ,
 Qu'on fasse taire cet enfant ,
 Et qu'on le remette en tutelle.

Le reste de cette narration n'est pas moins détaillé , & donne un démenti à Mercure.

L'Auteur croit peut-être avoir prévenu l'objection , en disant un peu auparavant.

Dans de certains momens de sommeil plus léger
 Certains mots m'ont frappé.

Mais cette précaution n'est pas suffisante , un sommeil léger peut laisser attraper quelques mots , mais non pas une action si suivie , & il auroit beaucoup mieux valu que Mercure n'eut du tout point dormi , que de lui donner un demi-sommeil si peu naturel.

SCENE

SCENE III.

Jupiter , Astrée , Mercure.

Jupiter vient instruire Astrée de ce que le conseil des Dieux a résolu en sa faveur. Il lui apprend qu'elle va regner dans un nouveau Monde , dont les habitans seront paîtris d'un limon plus pur que celui que Prométhée employa à la formation des premiers hommes , & qu'enfin ils seront l'ouvrage de Jupiter même. Il charge Mercure de leur éducation , Mercure n'accepte cet emploi qu'à contre-cœur , fondé sur le peu d'honneur que ses premiers Eleves lui ont fait. Jupiter le rassure en lui disant que ce Nouveau Monde sera inaccessible aux passions qui ont perdu le premier. Mercure lui répond que l'Amour qui vient d'exposer ses droits en plein conseil n'en voudra jamais démordre ; Astrée se joint à Mercure , & proteste à Jupiter son pere , que si l'Amour entre une fois dans le nouvel Empire qu'il lui destine , il y jettera le desordre. Jupiter dissipe sa frayeur en lui apprenant que l'Amour a juré par le Styx de n'y entrer que de son aveu. Astrée ne doute plus de son bonheur , puisqu'il dépendra d'elle même. Mais tout cela ne rassure pas Mercure , il est toujours

42 LE MERCURE

toujours de mauvaise humeur, & la pousse
 si loin qu'il donne des soupçons à Jupi-
 ter ; de sorte que ce Maître des Dieux
 lui donne la Raison pour compagne de
 son voyage dans le Nouveau Monde,
 & pour surveillante éternelle. Mercure
 en témoigne son dépit par un *à parte*, &
 fait connaître dans un court monologue
 le plaisir malin qu'il auroit, que le petit
 fripon d'Amour jouât d'un tour à Ju-
 piter.

Je ne puis disconvenir que le plan de
 Jupiter n'estoit très-bon & très-sensé,
 mais l'Auteur le déränge dans la piece
 comme nous l'allons voir.

ACTE I.

SCENE I.

Mercuré, la Raison.

Le Theatre représente le Nouveau
 Monde, Mercure l'expose par ces vers.

Des mains de Jupiter cette terre est l'ouvrage,
 On la voit tous les jours se peupler d'habitans,
 De l'un & l'autre sexe, & même de tout
 âge,

Quoique formez en même temps.

Je demande d'abord à l'Auteur à quoi
 sert cette difference de sexe dans un
 Monde,

Monde , où l'Amour ne doit jamais entrer. Inutilité de la part de Jupiter : mais cela tourne au profit de l'Auteur ; il avoit besoin des deux sexes pour faire sa piece. Autre faute de Jupiter , ou plutôt de l'Auteur : C'est le germe des passions que la nature a jetté dans les cœurs des habitants du Nouveau Monde. Quoi ? ces hommes pétris d'un si parfait limon ; ces hommes , l'ouvrage de Jupiter même , ont pourtant en eux le germe de tous les maux. J'avouë que l'Auteur couvre ce défaut avec un art infini. Voici comment il s'exprime par la bouche de Mercure :

Eh ! que sert à ce Nouveau Monde

Ce rempart de rochers , l'un à l'autre en-
chaînez ,

Et ce vaste espace de l'onde ,

Dont ses bords sont environnez :

L'Amour qui ne voit rien que son pouvoir
n'embrasse ,

A bien dû rire entre ses dents ,

De voir fortifier les dehors d'une place ,

Dont il occupoit les dedans.

Il nous attendoit de pied ferme ;

Ses traits, quoiqu'inconnus, étoient déjà vain-
queurs :

Des passions dans tous les cœurs ,

G L₁

La nature a jetté le germe.

Ces vers ont je ne sçai quoi de brillant, qui me fait presque croire que l'Auteur n'est pas tout-à-fait si déraisonnable; d'où je conclus qu'il n'est rien de plus dangereux que l'éloquence.

Examinons un peu par où on pourroit excuser ce que je viens de blâmer. Ne seroit-ce pas que l'Auteur suppose que la nature est plus forte que Jupiter même; d'autant qu'elle n'est autre chose que l'ordre que tous les Dieux ensemble ont établi, & que cet ordre une fois arrêté doit être invARIABLE, & tient lieu du destin? il en pourroit être quelque chose, & l'Auteur pourroit bien l'avoir pensé avant moi. Mais cela n'excusera pas Jupiter; il a dû prévoir en formant ces nouveaux habitans l'inconvenient dont Mercure vient de parler, & s'épargner la façon d'un Nouveau Monde, qui tôt ou tard ne vaudroit pas mieux que le premier.

Toute cette Scène se passe en difficultés de la part de Mercure; & en craintes bien ou mal fondées de la part de la Raison. Mercure & la Raison se retirent voyant venir Terlandre, & Carite qui s'aiment sans sçavoir, comme dit Mercure, *ni comment, ni pourquoi.*

SCÈNE

SCENE II.

Terfandre, Carite.

Terfandre témoigne à Carite, que tout ce qu'il y a de plus brillant dans les lieux qu'ils habitent, n'est pas capable de le satisfaire, & qu'il la trouve plus belle que toutes ces fleurs qui naissent sous leurs pas. Carite lui répond, que c'est sans doute un effet de l'amitié que Mercure leur inspire dans toutes les leçons. Elle convient que la même chose se passe dans son cœur, & que ces lieux si charmans auroient bien moins d'attraits à ses yeux, si elle n'y voyoit point Terfandre. Cette conformité de sentimens fait soupçonner à Terfandre que ce qu'ils sentent l'un pour l'autre est quelque chose de plus que cette amitié que Mercure leur vante tant. La raison qu'il en donne, c'est que cette amitié dont Mercure leur fait d'éternelles leçons, n'admet point de préférence, au lieu que celle qu'ils ont l'un pour l'autre, donne l'exclusion à toute autre liaison.

SCENE III.

Terfandre, Carite, Euphrosine.

Euphrosine apporte à Terfandre un nid qu'elle vient de trouver dans un buisson, & le prie de lui dire ce que c'est.

G ij Terfan-

Terfandre lui répond, que Mercure lui a dit seulement que cela s'appelle un nid ; mais qu'il ne lui en a pas fait connoître l'usage.

SCENE IV.

La Raison & les Acteurs de la Scene precedente.

La Raison , qui dans la premiere Scene nous a fait connoître qu'elle vouloit toujours observer ses disciples , vient interrompre la conversation de Terfandre , de Carite & d'Euphrosine , de peur que ce premier , naturellement curieux , ne la pousse trop loin. Elle fait plus , elle le separe de ces deux filles, de peur qu'il ne les gâte. Cette separation qui afflige Terfandre & Carite fait plaisir à Euphrosine. La Raison lui demande. le sujet de la joye qu'elle témoigne ; elle lui répond, que c'est que Carite perdra plus qu'elle à cette separation , dont Terfandre est si affligé. La Raison connoît par là que la jalousie s'est déjà emparée du cœur d'Euphrosine , & c'est ce qui acheve de la déterminer à separer Terfandre de ces deux Amantes secretes.

SCENE V. ET VI.

Terfandre se plaint à Mercure de la secreté de la Raison , Mercure apprenant qu'un

qu'un simple nid est la cause de la punition de Tersandre , dit dans un petit *a parte* , que la Raison gâtera tout pour être trop *severe*.

Il faut avoïer que l'Auteur a bien pris soin de mettre Mercure dans ses interets. Ce Dieu ne fait pas un pas , & ne dit pas un mot qui ne soit à la décharge de l'Auteur. C'est Mercure qui établit les passions dans le germe ; c'est Mercure qui fait entendre que Jupiter n'a pas le sens commun ; c'est Mercure qui condamne toutes les démarches de la Raison ; enfin , c'est Mercure qui fait la piece ; de sorte que l'Auteur n'a plus qu'à mettre sur chaque Scene cette couche de fard , dont il parle dans son Prologue , pour nous faire prendre le faux pour le vrai , le mauvais pour le bon , & le Sophisme pour l'argument en forme. Voici un exemple de ce fard , dont dont il est question : c'est Mercure qui parle à Tersandre , au sujet du desir immodéré de sçavoir.

Et c'est pour vôtre seul repos ,

Que je veux vous ôter cette envie impru-
dente ,

Ce desir de sçavoir est une fièvre ardente

Qui vous consume jusqu'aux os ,

Croyez-moi , laissez-là l'importune science :

G iij

Un

Un desir par un autre est sans celle excité,

Et ce n'est que dans l'ignorance

Qu'on trouve la félicité.

Qui ne seroit tenté après, ce pompeux
& élégant éloge de l'ignorance, de brû-
ler tous ses livres, de renoncer à la rai-
son, & de vouloir même oublier tout
ce qu'il a appris par tant de soins, & tant
de veilles. Cependant de quoi s'agit-il en-
tre Tersandre & Mercure? d'un pauvre
petit nid que le hazard a fait trouver dans
un buisson. L'Auteur me répondra que ce
nid ayant obligé la Raison à separer Ter-
sandre de Carite, lui persuade qu'il ren-
ferme quelque mystère. Je conviens qu'il
importe à Mercure de ne lui pas reveler
ce mystère; mais cela n'engage pas ce
Dieu à lui vouloir persuader que la
science est un mal, & que l'ignorance
est un bien; il y a un temperamment à
prendre, & c'est ce juste milieu qui
donne le véritable prix à toutes choses;
mais les gens d'esprit veulent employer
cet esprit par tout, & croient avoir
persuadé quand ils ont ébloüi. Je m'ar-
rête un peu trop à ce premier Acte, je
passerai plus legerement sur ce qui nous
en reste à voir.

SCENE

SCENE VII.

Mercure , Tersandre , Alcidas.

Alcidas entre sur la Scene en s'ap-
plaudissant , une massue en main , d'a-
voir répandu l'effroi par tout : c'est le
caractere le plus sauvage qu'on puisse
nous donner. L'Auteur tâche de le justi-
fier dans sa Preface , en nous disant, qu'il
ne l'a donné tel que pour mieux faire
triompher l'Amour , & que d'ailleurs ce
penchant à faire du mal n'est que trop
naturel aux hommes , puisqu'il regne
même dans les petits enfans. En verité,
n'est-ce pas nous donner une excuse la plus
sophistique qui fût jamais ? Supposez-
il qu'Alcidas n'est qu'un enfant , lui qui
ne fait de mal qu'avec connoissance de
cause , & pour le seul plaisir d'en faire ?
Voici comment il s'explique parlant à
Mercure :

Et comptez-vous pour peu de chose

Le plaisir de faire du mal ?

Un enfant sent du plaisir à faire du
mal ; mais il le fait presque sans le con-
noître , ou du moins sans l'appretier. Al-
cidas quitte Mercure fort irrité contre
lui , & en souhaitant qu'il fut mortel
pour tirer vengeance de la correction

G iij qu'il

qu'il vient de lui faire. Mercure annonce à Terfandre qu'Astrée va descendre des Cieux , & lui ordonne de s'aller mettre à la tête de tous les habitans du Nouveau Monde pour recevoir dignement la fille du plus grand des Dieux.

Je ne dis qu'un mot de deux Scenes , qui sont comme détachées de l'action principale. Celle du Poëte est très-mauvaise , aussi l'Auteur l'a-t'il retranchée dès la premiere représentation , où elle fut assez mal reçûe ; mais en revanche celle de la Coquette me paroît parfaite dans son genre. J'avouë que cette coquetterie dans le germe est un peu trop poussée ; mais il faut un peu charger en fait de Comedie , si l'on ne veut s'exposer à ne plaire que mediocrement.

Astrée arrive. Les Nymphes qui la suivent chantent la douceur de l'innocence qui regnoit dans le siecle d'or. Cela forme le premier intermede qui n'a pas paru à beaucoup près aussi picquant que le second & le dernier.

Carite, les larmes aux yeux , vient implorer la clemence d'Astrée , pour un enfant que des Dauphins ont sauvé de la fureur des flots ; c'est ici où la piece commence à prendre couleur. Les spectateurs devinent que c'est l'Amour , & s'attendent à avoir du plaisir ; l'Auteur
qui

DE JANVIER 1723. 151

qui leur en promet dès ce moment , leur tient parole dans la suite. Astrée consent à secourir cet enfant , & invite tous les nouveaux sujets à exercer , à son exemple , les saints droits de l'hospitalité.

A C T E I I.

S C È N E I.

Mercurius la Raison.

Mercure & la Raison commencent le second Acte , comme ils ont commencé le premier : c'est un défaut que je ne remarque qu'en passant. Cette première Scène est une des plus hardies de la pièce , & par conséquent une des plus dignes de censure ; Mercure y montre un souverain mépris pour la Raison , parce qu'elle est un peu trop alarmée de l'empressement avec lequel tous les habitans du Nouveau Monde courent après l'enfant qu'on vient de secourir par l'ordre d'Astrée. Ce Dieu mordant & satyrique n'entreprend pas moins que de lui prouver qu'elle rassemble tous les défauts , & que , selon lui , elle devrait être bannie du commerce des mortels. Il est vrai , comme l'Auteur le dit fort bien dans sa Préface : que ce trait qu'il lâche contre elle à bout portant , n'est que conditionnel , & qu'après avoir dit.

Qu'il

Où du commerce des mortels ,
La Raison selon moi devrait être bannie ,

Il ajoute sagement.

Quand elle veut regner avec trop de rigueur.

Mais que l'Auteur me permette ici de
lui demander quelle espèce de Raison
Jupiter a envoyé dans le Nouveau Mon-
de N'est-ce pas celle que Mercure défi-
nit si bien par ces vers ?

Qu'est-ce que la Raison ? c'est le flambeau de
l'ame,

Qui lui fait discerner & le bien & le mal ;

Pour le premier il faut qu'elle s'en-
flâme ,

Qu'elle est pour le dernier un dégoût sans
égal , &c.

Voilà quelle doit être la Raison que
Jupiter a envoyée dans le Nouveau Mon-
de. Cependant celle à qui Mercure dit
des injures , est toute différente de celle
qu'il définit. Voici les quatre vers qu'il
ajoute :

Cependant en ces lieux , quel dessein est le
vôtre ?

Vous voulez qu'on ne sçache rien.

Et comment fuir le mal. Comment aimer le
bien ?

Sans

Sans connoître ni l'un ni l'autre.

Il est tout évident qu'on ne sçauroit aimer ni haïr ce qu'on ne connoît pas ; doncques la Raison qui ordonne deux choses impossibles , est souverainement déraisonnable ; doncques ce n'est pas celle que Jupiter a dû envoyer dans le Nouveau Monde.

Cet argument de Mercure a quelque chose d'ébloüissant ; mais ce sont de ces choses qu'il ne faut pas presser. La réponse de la Raison est à peu près du même ordre ; Mercure y paroît pourtant embarrassé , & se contente de dire.

Le temps résoudra le problème.

Nous voilà débarrassés de tout ce qu'il y a d'épineux ; ce qui nous reste à voir est semé de fleurs ; aussi a-t'il fait le succès de la piece. L'Amour est amené par la Raison devant Astrée. Il témoigne son aversion pour elle ; Mercure lui paroît aimable , il se met sous sa protection. Cela donne lieu à une Scene entre cet enfant prétendu & Mercure , qui m'a parue très - fine. En effet l'enfant lui parle d'une manière, qu'il semble lui dire : Je suis l'Amour , & cependant Mercure le prend toujours pour un enfant ordinaire. Mercure ouvre enfin les yeux , ou

G vj du

du moins il fait entrevoir aux Spectateurs , qu'il a de violens soupçons de la verité.

La Scene qui fait celle dont je viens de parler n'est pas moins délicate ; & j'avouë qu'elle a quelque chose de plus picquant. L'enfant enseigne les premiers elemens de l'art d'aimer à Carite & à Terfandre , & tout cela d'une maniere si ingenieuse de la part de l'Auteur , que les Spectateurs font grace à tout le défectueux , qui a occasionné le plaisir qu'il leur fait ; d'où je conclus , qu'il faut passer quelque chose aux Auteurs , afin qu'ils nous fassent plaisir.

Mais je m'apperçois que je deviens l'Apologiste de la Comedie du Nouveau Monde , au lieu d'en être le Censeur ; j'avouë ma foiblesse ; je suis plus sensible au bon qu'au mauvais ; cela ne m'empêche pourtant pas de déclarer hautement , qu'il y a beaucoup de défauts dans cette Piece , surtout dans le premier Acte , quoique je le tienne mieux écrit que les deux suivans.

Enfin l'Amour se fait connoître à Astrée , à Mercure & à la Raison. Cette dernière ne peut soutenir sa présence ; elle remonte dans les Cieux , Mercure y vole après elle , pour la ramener dans le nouveau Monde ; mais avant que de quitter

DE JANVIER 1723. 135

quitter Astrée, il lui dit qu'il vient de s'aviser d'un stratagème dont elle doit beaucoup espérer.

ACTE III

Le stratagème dont Mercure a parlé à Astrée, c'est de marier l'Amour avec la Raison, rajeunie par Hebé, & embellie par Venus. Quoique cela soit un peu tiré, il ne laisse pas de faire honneur à l'imagination de l'Auteur. Je l'aurois défié de dénoter sa pièce sans ce dernier expédient de Mercure. La jeune Raison paroît d'abord voilée, elle parle un nouveau langage à l'Amour, qui ne laisse pas de l'outrager, en lui donnant les noms injurieux, *de vieille, laide, guenon*. La Raison pardonne ces injures à son aveuglement. Voici comment elle s'exprime.

A ton erreur je les pardonne ;

A peine connois-tu mon véritable nom :

Mais, guenon, vieille, laide ; apprends que ce langage

Est aussi faux qu'injurieux :

Va, tu ne m'as jamais, je gage,

Regardée entre les deux yeux.

Le sens allegorique de ces deux derniers Vers me paroît admirable. Enfin la Raison

Raison leve son voile au défi que l'Amour lui en fait ; mais elle ne le leve qu'après avoir elle-même écarté le bandeau qui couvre les yeux de l'Amour. A peine l'Amour a-t'il vû la Raison , qu'il paroît frappé de sa beauté , & qu'il brûle de s'unir avec elle , autre sens allegorique qui ne doit rien au précédent.

Quelques louanges que je donne ici à l'Auteur , je ne sçaurois m'empêcher de lui dire , qu'il a multiplié les êtres sans nécessité. Pourquoi fait-il blesser l'Amour de ses propres traits ? la seule vûe de la Raison n'a-t'elle pas suffi pour la lui faire aimer ? la plaisanterie du contrat qui fait peur à l'Amour , me paroît tout-à-fait hors d'œuvre ; elle a fait rire ; mais c'est tant pis pour les rieurs.

L'Amour blessé de ses propres traits , en voulant blesser la Raison , lui demande grace ; Mercure qui survient , se propose pour mediateur entr'eux ; muni d'un plein pouvoir , il les marie ; & par cette union de l'Amour avec la Raison , il met dans tout son jour la verité Philosophique que l'Auteur s'est proposée , comme il nous dit dans sa Preface ; *sçavoir , que les passions n'étant nuisibles à l'homme que par le mauvais usage qu'il en fait , contribueroient à son bonheur , si elles étoient réglées par la Raison.*

Je

DE JANVIER 1723. - 157

Je ne vous en dis pas davantage, Messieurs, de peur que cette Dissertation étant trop longue, comme celle d'Athalie, ne soit coupée en deux parties, de même que la première l'a été. Vous me ferez plaisir de la mettre toute entière dans un seul Mercure. J'ai l'honneur d'être, &c.

On a joué sur le même Theatre le 2^e de ce mois, la Tragedie de Cleopatre, ou la mort de Marc-Antoine, de M. de la Chapelle, de l'Académie Française, Piece remise au Theatre, & que le Public a vûe avec beaucoup de plaisir. Elle fut représentée sur le Theatre de Guene-gaud, dans sa nouveauté, au mois de Decembre 1681. & jouée 19. fois.

Le 13. Janvier on a donné la première représentation de la Tragi-Comedie, en Vers & en trois Actes, avec un Prologue & un divertissement à la fin, intitulée *Basile & Quiterie*, par M. Gautier, jeune homme, dont voici le premier Ouvrage. Il a pris son sujet dans Dom Quichot, & l'a traité d'une maniere très-sensée & très-méthodique; en sorte que ce Poëme pourroit bien faire honneur à un Auteur d'une reputation déjà acquise par d'autres ouvrages, ce qui fait beau-

beaucoup esperer des talens , du genie & de la maniere d'écrire de M. Gaudier. Le Public a fait d'abord un accueil assez disgracieux à cette Piece ; mais ceux qui ont porté des jugemens précipitez , chantent la palinodie , & on lui rend tous les jours plus de justice. Nous en parlerons plus au long.

Le 22. de ce mois , les mêmes Comédiens ont remis au Theatre la Tragedie du Comte d'Essex , qui a fait très-grand plaisir au Public. Le sieur Baron & la Dlle Lecouvreur y ont représenté les principaux rôles. Quoique cette Actrice jouë celui de la Reine Elizabeth pour la première fois , elle y brille extrêmement. La Dlle Labat a jouë dans la même Piece le rôle de la Duchesse d'Irton avec applaudissement. Cette jeune Actrice a déjà jouë quelques rôles d'amoureuses Comiques avec beaucoup d'intelligence & de noblesse. Elle a chanté quelques Couplets de chansons dans la Comedie du Nouveau Monde , & elle y a dansé avec beaucoup de vivacité.

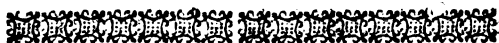
L'Académie Royale de Musique a cessé les representations de *Persee* , pour donner l'Opera nouveau de *Pirithus* , dont nous parlerons le mois prochain.

Les

DE JANVIER 1723. 159

Les Comédiens Italiens ont représenté le 15. de ce mois la Comédie nouvelle d'*Arlequin au banquet des sept Sages*, par l'Auteur de *Timon*. Cette Pièce est en Prose en trois Actes, avec un Prologue & des divertissemens.

On apprend de Naples, que le 9. de l'autre mois on représenta pour la première fois, sur le Theatre de S. Barthélemi, un Opera intitulé, *Partenope*, qui attire un concours prodigieux de Spectateurs.



NOUVELLES ETRANGERES.

De Constantinople, ce 4. Novembre 1722.

IL paroît ici que les peuples, & surtout les troupes, souhaitent fort une nouvelle guerre. La Porte fait de grands préparatifs pour le Printemps prochain. On ne sçait pas encore la destination de ces armemens immenses; on ne conjecture pas que cela puisse regarder la Russie, le Czar n'ayant pas poussé fort loin ses conquêtes dans son expédition de la mer Caspienne, & n'ayant laissé que peu de troupes dans les places qu'il a soumises. On prétend même que son Resident a
fait

fait connoître clairement au Grand Visir, que Sa Majesté Czarienne n'avoit d'autre dessein, que de reduire les Tartares du Daghestan, & n'avoit jamais pensé à aucune entreprise, qui dût donner de l'ombrage au Grand Seigneur. Depuis le retour d'Achmet-Aga, qui avoit été envoyé en Perse, il y a eu une conference entre le Grand Visir, le Muf-ty, le Kiaya, & le Rei-Effendi, ou Grand Tresorier, où le Resident de Russie a été appelé, & a rendu raison des bonnes intentions de son Prince.

Le Porte-Sabre du Grand Seigneur, est à present si favorisé de son Souverain, qu'on croit qu'il lui donnera une de ses filles en mariage.

Le Roy de Perse a écrit une lettre de reproches au Grand Seigneur, au sujet du secours qu'il lui refuse dans ses malheurs. Les Rebelles continuent le siege d'Ispahan.

De Moscou, ce 6. Decembre.

LEs troupes qui ont suivi le Roy dans son expedition de la mer Caspienne, sont de retour à Astracan: elles ont reçu des ordres pour retourner dans leurs anciens quartiers. On a envoyé un contre-ordre à celles qui avoient été mandées
de

de l'Ukraine. La declaration de Sa Majesté Czarienne , pour faire prêter serment de fidelité & d'obéissance à celui qu'il lui plaira de nommer pour son successeur , a été envoyée au Consistoire de l'Eglise Retormée des Hollandois établis à Moscou ; ils l'ont tous signée , & prêté le serment requis. La nouvelle fonderie de canons d'Olonitz a parfaitement réüssi , & on dispose tout pour commencer les autres établissemens de Manufactures, que le Czar a resolu de former dans différentes Villes de ses Etats. On a laissé quinze cens hommes de garnison dans Derbent , avec ordre de construire une forteresse sur une hauteur qui commande la Ville, qu'on appellera l'Exaltation de sainte Croix.

On mande de Belgorad , que les Tartares menacent cette Province d'une invasion , apparemment pour en enlever les habitans , suivant leur coûtume.

Le Comte de Golofkin , Lieutenant General des Armées du Czar , arriva d'Astracan le 24. Novembre , chargé de faire des recrues , & de rendre tous les Regimens complets. L'Amirauté a reçu de semblables ordres pour ce qui la concerne & on prépare à Peterbourg & à Cronstot des armemens de mer considérables pour la campagne prochaine.

Les

Les Generaux Tubeskoy & Allard ont reçu ordre de se mettre en marche vers l'Ukraine avec les troupes dont ils ont le commandement.

Le Czar a accordé aux Hollandois, qui sont établis à Riga, la permission d'y bâtir une Eglise, & d'y tenir une Ecole pour l'instruction de leurs enfans.

De Varsovie, ce 1. Janvier.

TOUS les Titres que le Roy a pourvus de Charges & Benefices, vacans dans le Royaume, ont prêté les sermens ordinaires, à la reserve du Referendaire de la Couronne, qui a refusé le Palatinat de Kalisk. Quelques Grands avoient proposé au Roy, de convoquer la Diète à cheval, mais Sa Majesté l'a refusée.

On expedie les Universaux pour l'Assemblée des Diettes de relation. Le Grand General de la Couronne & le Palatin de Kiovie, devoient, pour une querelle particuliere, se battre à coups de pistolet; mais ils ont été accommodez par le nouveau Primat du Royaume, qui est parti pour Varmie, après avoir rendu visite au Nonce du Pape, qui a dressé ses informations de vie & mœurs, pour les envoyer à Rome, à la Congregation de

DE JANVIER 1723. 16;
de l'examen des Evêques. On croit le
départ du Roy pour son Electorat de Sa-
xe, différé jusqu'au Printemps prochain.

Le Commandant de Kamienieck a reçu
ordre de faire travailler aux fortifica-
tions de cette Place, & on doit lui re-
mettre incessamment les fonds necessai-
res pour achever ces travaux.

On travaille à contenter provisionnel-
lement le Czar & le Roy de Prusse, sur
les memoires présentez par leurs Minis-
tres, attendu que le differend dont il
est question, ne peut se terminer entie-
rement que dans une Diette generale.

De Stokolm, le 17. Decembre.

Tous les Colleges se sont assemblez
dans la Salle des Nobles, pour déli-
berer sur les affaires qui doivent être por-
tées devant la prochaine Assemblée des
Etats du Royaume. On prétend que les
habitans de la campagne, qui ont droit
d'y députer, sont dans la disposition
d'offrir un pouvoir absolu au Roy & à la
Reine; mais que le Clergé ne *partage*
point ces sentimens de profonde obéis-
sance. Les principales affaires, qui doi-
vent être traitées dans la Diette des Etats,
sont les differens moyens proposez pour
acquitter les dettes du feu Roy Charles

XII.

XII. tant celles contractées dans les Pays étrangers, que dans l'intérieur du Royaume ; ce qu'il conviendra faire pour régler la succession future à la Couronne, à quoi on fixera les troupes qu'il est nécessaire d'entretenir pour la défense du Royaume ; quelles mesures on prendra pour pouvoir assembler en huit jours une Armée de vingt mille hommes, lorsqu'on y sera contraint par des circonstances imprévûes ; décider s'il ne seroit pas convenable d'avoir au Printemps prochain une Escadre de quinze vaisseaux de guerre dans la mer Baltique, & consentir à l'aliénation de certains Domaines appartenans en Allemagne à la Couronne de Suede, pour employer le prix de la vente au payement des dettes de l'Etat.

De Vienne, ce 3. Janvier

L'Empereur étant le 2. de Decembre à la chasse du Sanglier, & s'étant écarté des Seigneurs de la Cour, fut attaqué par un de ces animaux, qui irrité par des blessures qu'il avoit reçues, mettoit la vie de Sa Majesté Imperiale en danger ; mais deux Cavaliers accoururent à propos pour la garantir du peril, & ruerent le sanglier.

On débite quel l'Empereur a résolu de
traiter

DE JANVIER, 1723. 165
traiter dorénavant le Duc de Mekel-
bourg avec plus de douceur, pour faci-
liser l'accommodement de ce Prince avec
la Noblesse de ses Etats.

On mande de Ratisbone, que le 10.
Decembre le College des Princes & Elec-
teurs de l'Empire, s'étoit assemblé ex-
traordinairement; qu'il avoit été arrêté
de remercier l'Empereur des soins qu'il
prenoit des intérêts communs de l'Empi-
re, & qu'il consentoit à l'inféodation des
Etats de Parme & de Toscane, pour l'In-
fant d'Espagne Dom Carlos, au défaut de
successeurs mâles, de chacune des deux
Maisons de Farnese & de Medicis; ainsi
rien n'empêchera désormais l'ouverture
du Congrès de Cambray, où l'on doit
traiter les points qui restent à regler en-
tre l'Empereur & le Roy d'Espagne,
conformément à l'Article V. du Traité
de la quadruple alliance.

L'on assure que l'Empereur a consenti
d'accorder l'investiture des Duchez de
Brême & de Werden au Roy d'Angle-
terre, comme Electeur de Brunswich.

Les Etats du Royaume de Bohême ont
accordé un subside d'un million de Ris-
dales, pour les frais du voyage de leurs
Majestez Imperiales, & pour les repara-
tions de leur Palais de Prague, & les
Etats de la Basse-Autriche ont consenti
de

de payer trois cens mille florins , destinez à reparer les fortifications de Brisack & de Fribourg.

De la Haye ce 18. Janvier.

LEs Etats de Hollande & de Westphrise demeureront assemblez jusqu'au 23. de ce mois ; ils ont travaillé dans leur assemblée à chercher des moyens pour anéantir les taxes réelles , & personnelles de l'année 1723. Mais on ne croit pas que leurs bonnes intentions puissent réussir , à cause des difficultez qu'ils ont rencontrées de la part de certaines Villes.

Les Intesserez de la Compagnie des Indes Orientales ont de frequentes conferences , au sujet des avis qu'ils ont reçûs que l'Empereur avoit enfin consenti à l'établissement d'une nouvelle compagnie des Indes à Ostende.

Le sieur de Chambery , chargé des affaires de France , a remis aux députez des Etats Generaux une lettre du Roy très-Chrétien , où il leur fait part de la mort de Madame , Duchesse Doüairiere d'Orleans , sa bisayeule & grande tante. Le lendemain leurs hautes Puissances résolurent de répondre à cette lettre , & de faire leur compliment de condoléance.

Les

Les Provinces de Hollande , de Ze-
lande, d'Utrecht & d'Overissel ont rejeté
la proposition d'élire pour leur Stathou-
der le jeune Prince de Nassau Dich. Le
Roy de Suede a écrit depuis peu en sa
faveur aux Etats Generaux.

Il y a eu ici le trois & le quatre Jan-
vier une tempête terrible , qui fit perir
trois navires à la hauteur de Scheveling,
& cinq près du Texel. Un bâtiment
Ecossois échoüa sur les sables de Teshher.
On croit que le Paquebot d'Angleterre a
fait aussi naufrage près de Kerwich , où
on l'a vû dans un danger pressant , &
hors d'état de recevoir du secours.

Les Etats de Hollande continuent
leurs délibérations sur l'état de guerre
qui a été communiqué aux Etats Gene-
raux par le Conseil d'Etat. On y propose
de mettre les troupes de la République
sur un meilleur pied qu'elles ne sont au-
jourd'hui , de faire des fonds pour repa-
rer Nimégue , Zutphen , Doelbourg ,
Mastick & Bosle-Duc , d'augmenter les
troupes de l'Etat , qui ne sont composées
que de trente-un mille sept cent qua-
rante-huit hommes , y compris deux
mille Suisses à la solde de la République.
Les Colleges des Amirautés respectives
proposent aussi de rétablir la Marine.

De Londres , ce 15. Janvier.

LE General Taffon alla le 17. Decembre à la Tour faire la revûe des soldats qui y sont en garnison ; on cassa tous ceux qui avoient moins de cinq pieds de hauteur , le Roy ayant déclaré qu'il n'en souffriroit plus de cette taille dans le Regiment de ses Gardes. Le 22. le Roy tint un Conseil d'Etat , & nomma les Scherifs des Comtez du Royaume pour l'année 1723.

L'exécution de mort de l'Avocat Leart a été surmise d'abord jusqu'au deux , & ensuite jusqu'au trente de Janvier prochain. On compte qu'il découvrira tout le mystere de la conspiration. On dit que son épouse a déjà remis au Lord Townsend , Secrétaire d'Etat , une cassette de papiers qui renferme tout le secret des conjurez. Les apparences sont que ce criminel obtiendra sa grace du Roy pour prix de ses découvertes.

On a saisi par Ordre de Milord Carteret , Secrétaire d'Etat , tous les exemplaires d'un écrit , intitulé *les avis du Parnasse pour le mois de Novembre* ; on en recherche l'Auteur.

M. Huwknis , Ingenieur de la Tour , doit partir incessamment pour la Jamaïque

que avec les quatre vaisseaux qui doivent y porter tout ce qui est nécessaire pour reparer le dommage causé par la tempête du mois d'Octobre dernier.

M. Erle , fameux Apoticaire de Londres, s'est coupé la gorge le jour de Noël, & dans la même semaine son exemple a été suivi par cinq autres personnes ennuvées de la vie.

Suivant l'extrait des Registres des Paroisses de cette Ville , il est né pendant le courant de l'année dernière dix huit mille trois cens trente-neuf enfans , & il est mort vingt-cinq mille sept cens cinquante personnes.

De Lisbonne , ce 22. Decembre.

LE Tribunal de Relation rendit le sept Decembre une Sentence qui adjuge à la Duchesse de Lafocas le titre d'Altesse , & les mêmes honneurs dont jouissoit dans le Royaume le feu Duc , son époux. Le 8. le Prince du Bresil & les Infans reçurent dans la Chapelle de la Reine l'habit du Tiers-Ordre de Saint François , qui leur fut administré par le R. Pere Commissaire General de l'Ordre qui avoit été mandé pour cette ceremonie.

M. le Duc de Mendocça, Secretaire
H ij d'Etat

d'Etat a eu le 9. Decembre une longue conference avec l'Ambassadeur d'Espagne, concernant quelques affaires de Marine.

Les principaux de la Secte des Juifs travaillent secretement dans différentes Provinces à faire des Prosélites. L'Inquisition pour obvier à ce mal a fait arrêter plusieurs personnes suspectes.

De Madrid, ce 6. Janvier.

LE Roy a ordonné que les Doüanes, qui cy-devant étoient dans les Ports & Places qui sont frontieres du Royaume de Navarre, de la Seigneurie de Biscaye & des Provinces de Guypuscoa, & Alaba, seront rétablies dans les mêmes Villes & Ports.

Le détachement des troupes de la Maison du Roy, nommé par Sa Majesté pour aller sous les ordres du Duc d'Osborne recevoir la Princesse d'Orleans, future épouse de l'Infant d'Espagne Don Carlos, partit de Madrid le 16. Decembre pour se rendre à Iron, sur la frontiere de France, où cette Princesse doit arriver le trente du même mois.

La Princesse des Asturies a été incommodée pendant quelques jours d'une érépelle à la tête, mais sa santé s'est trouvée

vég

vée entièrement rétablie après quelques saignées.

On écrit de Barcelone que les troupes qui ont campé pendant quelques semaines aux environs de la Ville, en sont parties le 11. Decembre, sous l'escorte de quatre vaisseaux de guerre, & sont passées à Mayorque pour en relever l'ancienne garnison. Ces bâtimens ont été fort tourmentez de la tempête, ainsi qu'on l'a sçu depuis, & ont été contraints de relâcher dans un petit Port, près de Tarragone.

Le 30. Decembre M. le Marquis de Maulevrier, Ambassadeur de France, fit part à Sa Majesté Catholique de la mort de Madame, Duchesse Douairiere d'Orleans, bisayeule & grande Tante du Roy très-Chrétien, & l'après-midy le Roy ordonna à tous les Grands du Royaume, & aux Officiers des Maisons Royales de prendre le grand deuil pour quatre mois.

De Rome, ce 30. Decembre.

LA maladie de Sa Sainteté a eu des simptômes qui en ont fait craindre des suites fâcheuses. Le 5. Decembre le Pape rendit une pierre, ce qui ne fit qu'en souffrant de grandes douleurs, qui continuerent le six, & furent accompagnées d'une

H iij fièvre

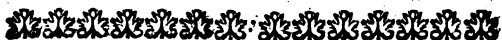
fièvre violente. Ses Medecins ne lui trouvent pas une circulation du sang aisée. Le Cardinal de Belluga n'a pû encore , à cause de cette maladie , obtenir son audience de congé pour retourner en Espagne. Sa Sainteté a fait venir M. Accoramboni Sous-Dataire , qui en l'absence du Cardinal Corradini Dataire lui presenta plusieurs suppliques qu'elle signa dans son lit. Le Pape n'a pas voulu permettre à ce Cardinal de signer pour lui , pour ne pas déroger à la Bulle d'Innocent XII. qui ôte cette faculté au Cardinal Dataire. Sa Sainteté refuse constamment de tenir un Consistoire dans sa chambre , dans l'esperance d'être en état de le tenir bien-tôt avec les formalités ordinaires.

Le 9. Decembre le Professeur de Rhetorique du College Romani prononça dans la salle de ce College un très-beau discours sur le Sacre & Couronnement du Roy très-Chrétien , qui fut entendu par le Cardinal Ottoboni , protecteur des affaires de France , accompagné d'un grand nombre de Prélats & de Gentilshommes. M. l'Abbé de Tanfin , chargé des affaires de France , a loué le Palais qu'occupoit la Princesse des Ursins sur la place des Saints Apôtres.

Les Venitiens qui prennent interest à l'affaire qui a occasionné tant de contesta-

DE JANVIER 1723. 175

tions entre les Boulonnois & les Ferrarois, au sujet de la riviere du Reno, ont fait prier le Pape d'y avoir égard dans sa décision. La santé du Pape s'ameliore de jour en jour. Sa Sainteté fit dans sa Chapelle le 24. Decembre la benediction de l'Estoc & de l'Epée, & celebra ensuite une Messe basse, tous les Officiers du Palais y communierent. Le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, a complimenté le Pape de la part des Cardinaux sur les bonnes fêtes, & sur le rétablissement de sa santé. L'Evêque de Munster lui a envoyé de Frise neuf beaux chevaux.



MORTS, BAPTESMES
& Mariages des Pays Etrangers.

LEs deux fils du défunt Sénateur & Velt, Maréchal Comte de Stenboc ont épousé à Stokolm les deux filles du General Baron Krevists; le Roy & la Reine de Suede leur ont fait l'honneur d'affister à la celebration de leur mariage le 8. Decembre 1722.

La Princesse Wilhelmine Charlotte, plus jeune sœur du Roy de Suede, est morte à Hesse-Cassel d'une courte maladie, âgée de 28. années.

H iij La

La Princesse de Schwartzemberg , épouse du Grand Ecuyer de l'Empereur , est accouchée à Vienne le quinze Decembre d'un Prince qui fut baptisé le soir par l'Archevêque de cette Ville , & nommé Joseph-Adam-Jean-Nepomucene-François-de-Paule-Joachim-Thadée-Abraham.

Don Rodrigués d'Acosta , second fils de Don Jean d'Acosta , premier Comte de Souro , & Gouverneur de l'Isle de Madere & du Bresil , cy-devant Viceroi des Indes Orientales , est mort à Lisbonne le 14. Novembre 1722.

Dona Catherine de Meneses , Marquise de Marialva , veuve de Don Pierre-Louis de Meneses , second Marquis de Marialva , & fille de Don Rodrigue de Meneses , Gentil-homme de la Chambre du Roy de Portugal Don Pierre II. qui étoit aussi President des Requêtes du Palais , & Commandeur de Idanha dans le nouvel Ordre de Christ , est morte à Lisbonne le 18. Novembre 1722.

Don Gomes les Chacou-y-Orellana , Viceroi & Capitaine General du Royaume de Navarre , est mort à Pampelune le neuf Decembre.

Don Camille Borghese , fils aîné du Prince Borghese a reçu de Vienne le consentement de l'Empereur pour épouser

DE JANVIER 1723. 177.

ser Dona Therese Colonna , sœur du Connétable de ce nom.

La Duchesse de Richemont est morte à Londres le 20. Decembre après avoir été très-long-temps malade d'un Diabete. Elle étoit fille aînée du feu Comte de Cardigan ; elle avoit épousé en premières nœces le Lord Henry Bellasis de Worlabÿ.

M. le Comte de Burford , & le Lord Guillaume Beauclaire, fils de M. le Duc de S. Albans, doivent épouser à Londres les deux filles du Chevalier Jean Werden.

Don Fernand de Norenho , Comte de Mousento , Seigneur de Castro-dairo, troisième fils de Don Loüis Alvarés de Castro , second Marquis de Cascaés Alcaide , Major de Guimaraens , Commandeur de S. Sauveur de Valdren dans l'Ordre de Christ , & membre de l'Académie Royale de l'Histoire , est mort à Lisbonne le 13. Decembre , universellement regretté.

M. Ignace Ferrante , Aumônier secret du Pape , & Beneficier de l'Eglise de S. Pierre , est mort à Rome le 21. Decembre , fort regretté de Sa Sainteté.

H v DIGNÉ.



DIGNITEZ , BENEFICES ,
& Charges des Pays Etrangers.

Pologne.

LE General Poniatowski a obtenu la Charge de Grand Trésorier du Duché de Lithuanie.

M. Poninski a été élu Administrateur de l'Evêché de Posnanie par le Chapitre de cette Eglise Cathedrale.

Allemagne.

Le Comte Jean Amedée de Haleweil, cy-devant Capitaine dans le Regiment du Prince de Beveren, a été nommé Sergeant-Major, en considération des services qu'il a rendus dans la dernière guerre contre les Turcs.

M. le Comte Vincelas, Albert de Wurben, a pris séance au Conseil d'Etat, en qualité de Conseiller d'Etat ordinaire.

M. le Comte de Tshernim y a aussi pris séance en la même qualité.

M. le Prince de Diesback, Comte de l'Empire, a obtenu le Gouvernement de Siracuse.

M.

DE JANVIER 1723. 179

M. le Comte Sigismond Rodolphe de Wagenoperg a été fait Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur.

Portugal.

Le R. Pere Antoine de Guadalupe, Religieux de l'Ordre de S. François de la Province de Portugal, a été nommé par Sa Majesté Portugaise à l'Evêché de Rio-de-Janeiro.

Don Diego de Mendoça de Coste-Real, fils du Secrétaire d'Etat de ce nom, a été choisi pour aller à la Haye avec le caractère d'Envoyé extraordinaire.

Espagne.

Don Thomas Joseph de Montés, Archevêque de Séleucie a été nommé par Sa Majesté Catholique à l'Evêché d'Oviedo.

M. le Marquis de la Rosa a été nommé Maiordome de Semaine de la Princesse d'Orléans, future épouse de l'Infant Don Carlos.

M^{re} la Comtesse de Lemus a été nommée sa Camarera Maior, M^{re} la Comtesse de la Rosa, sa Dame d'Honneur.

M. le Comte de Montemor a été nommé Gouverneur & Capitaine General de la Catalogne.

H vj An

Angleterre.

Le Lord Arundel de Terice en Cornwall est parvenu à l'âge de majorité , & a pris séance dans la Chambre des Pairs.

M. le Comte d'Essex a prêté serment entre les mains du Roy de la Grande Bretagne , en qualité de Lieutenant de Sa Majesté au Comté d'Hertfort.

Italie.

Le Cardinal Conti , frere du Pape en a obtenu une pension de trois cens écus Romains.

Les Cardinaux de Sainte Agnès , Corradini & Olivieri en ont obtenu chacun une de deux cens écus Romains.

M. l'Abbé Conti , neveu de Sa Sainteté a été fait Camerier Secret participant , & a obtenu un appartement au Palais.

Hollande.

M. Frederic Batavadurus Tacis d'Ammerongen , a été nommé Commandant de Maastrich.

M. Henry de Montefe , General Major a été nommé Commandant de Tournay.

EDIT,



EDIT, ARRESTS, &c.

EDIT du Roy, portant Creation & Eta-
 blissement de Maîtrises d'Arts & Métiers
 dans toutes les Villes du Royaume, donné à
 Versailles au mois de Novembre 1722. Regis-
 tré en Parlement le 18. Janvier 1723. par le-
 quel il est dit ce qui suit. Nous avons, en con-
 sideration de nôtre Avenement à la Couronne
 & de nôtre Sacre, créé, érigé & établi,
 créons, érigeons & établissons par le présent
 Edit, Huit Maîtrises de chacun Art & Mètier,
 dans notre bonne Ville & Fauxbourgs de Pa-
 ris: six dans chacune de nos Villes où il y a
 Cour supérieure; Quatre dans celles où il y a
 Présidial, Bailliage ou Senechaussée; Et deux
 seulement dans toutes les autres Villes & au-
 tres lieux de notre Royaume, où il y a Juran-
 de, pour y être pourvu par Nous, de telles
 personnes que Nous voudrons choisir, en Nous
 payant par eux la Finance, qui sera réglée
 suivant les Rolles qui en seront arrêtées en no-
 tre Conseil, laquelle Finance sera par eux
 payée en Contrats de Rentes sur la Ville,
 Rentes Provinciales, Finances d'Offices sup-
 primez, & autres Creances de l'Etat liquidées.
 Voulons que sur la Quittance de Finance qui
 leur sera expédiée des sommes par eux payées,
 il leur soit délivré toutes Commissions neces-
 saires, pour chacune desquelles il ne sera payé
 que six livres seulement; En vertu desquelles
 Commissions, Nous entendons que les Pour-
 vus desdites Maîtrises soient incontinent reçus
 &c.

& installez par nos Baillifs, Senechaux, Prevôts, ou autres Juges à qui elles seront adressées, & qu'ils en jouissent avec tels & semblables droits, franchises, libertez & privilèges dont jouissent les autres Maîtres-Jurez desdits Métiers, sans qu'ils soient tenus faire aucun Chef-d'œuvre, ou experiences, ni subir aucun examen, payer banquets, droits de Confrairies & de Boites, ni aucuns autres droits, que les Jurez de chaque Métier ont accoutumé de prendre, & faire payer à ceux qui veulent être reçus Maîtres, dont Nous les avons exceptez & dispensez, exceptons & dispensons par le present Edit : Faisons très expresse inhibitions & défenses à nos Baillifs, Senechaux & autres Juges, & aux Maîtres-Jurez desdits Arts & Métiers, de recevoir & admettre aucuns compagnons, soit apprentifs ou fils de Maîtres, par Chefs-d'œuvres ou autrement, qu'au préalable lesdites Lettres de Maîtrises n'ayent été remplies, & les Pourvûs d'icelles reçus & mis en possession, sous peine de deux cens livres d'amende; & s'il arrivoit qu'il en fût reçu aucun au préjudice des presentes défenses, voulons que les receptions demeureront nulles & de nul effet, & que ceux qui seront ainsi reçus, soient contraincts de fermer leurs boutiques, jusques après la reception & paisible possession de ceux qui auront été par Nous pourvûs, auxquels Nous permettons de mettre, & tenir sur ruës, & en tels lieux & endroits que bon leur semblera. Etaux Ouvroirs & Boutiques garnies d'Outils & autres choses necessaires pour l'usage & exercice de leurs Métiers, tout ainsi & de même maniere que les autres Maîtres ayant fait Chefs-d'œuvres & experiences. Voulons en outre qu'en

DE JANVIER 1723. 183

qu'en vertu du present Edit ils soient appelez en toutes Assemblées & visites, qu'ils puissent être Gardes & Jurez desdits Mètièrs, & qu'ils jouissent, leurs veuves & enfans après leurs décès, des mêmes facultez, privileges, franchises & libertez, dont jouissent & ont droit de jouir les anciens Maîtres-jurez. N'entendons comprendre dans la presente creation les Chirurgiens, Apoticaïres & Orfévres, que nous en avons excepté & exceptons, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du 29. Decembre 1722. par lequel le Roy, ayant égard à la Requête du Chevalier de Bullion, Comte d'Esclimont, pourvu de la Charge de Prevôt de Paris, ordonne qu'il sera reçu au payement du Droit annuel de sadite Charge de Prevôt de Paris, sur le pied de son ancienne évaluation, sans être tenu de payer aucun prêt, dont Sa Majesté l'a dispensé pendant le courant du present Bail seulement.

ARREST du 5. Janvier 1723. qui ordonne que dans un mois, à compter du jour de la Publication d'icelui, le Trésorier des Revenus Casuels, les Receveurs Generaux des Finances, Receveurs Generaux des Domaines & Bois, les Traitans & autres Comptables du Royaume, seront tenus de faire convertir en Quittances Comptables les Recepissés des Caissiers du Trésor Royal qu'ils ont retirez à leur décharge, sur l'Exercice de 1722. & années antérieures.

ARREST du 12. dud qui ordonne, que les saisies faites ou à faire à la Requête du Sieur Turgy, pour raison de l'exécution du Rollé de

15. Septembre dernier, des Biens Immeubles & Offices des Particuliers compris audit Rolle, seront registrées où besoin sera par les Sieurs Commissaires aux Saisies Réelles; les Sieurs Garde-Rolles & autres, à l'exclusion de toutes autres faites ou à faire; lesquelles sous quelques noms, & à la Requête de quelques personnes que ce puisse être, qu'elles se trouvent faites, seront & demeureront converties en Oppositions à celles faites ou à faire à la Requête dudit Sieur Turgy, &c.

ARREST du 13. Janvier, qui ordonne que les Droits Seigneuriaux qui sont dûs par les Acquéreurs des Immeubles vendus sur les Particuliers compris dans le Rolle arrêté au Conseil le 15. Septembre 1722. seront payez par les Adjudicataires desdits Biens, ou en total, dans les mêmes effets dans lesquels l'Adjudication a été faite, ou sur le pied du Quart dudit prix, en payant le quart en Espèces, le tout au choix & option des Seigneurs, à qui lesdits Droits Seigneuriaux seront dûs; laquelle option ils seront tenus de faire dans la huitaine des offres qui leur seront faites par les Adjudicataires, &c.

ARREST du 14. dud. au sujet des Particuliers compris dans le Rolle de la Capitation extraordinaire, arrêté au Conseil le 15. Décembre 1722 par lequel le Roy ordonne, que les délais de la procédure, qui sera faite pardevant les Sieurs Commissaires du Conseil, en exécution de l'Arrêt du 31. Octobre dernier qui étoient reglez à huitaine par ledit Arrêt, seront & demeureront reglez à trois jours pour ceux qui sont domiciliés à Paris; & qu'à l'égard

DE JANVIER 1723. 185

gard de ceux qui sont domiciliés dans les Provinces, le délai sera augmenté suivant la distance du lieu de leur domicile, à raison d'un jour par dix lieues, & de deux jours encore par delà pour ceux qui sont dans la distance de cinquante lieues, de quatre jours pour ceux qui sont dans la distance de cent lieues; & de six jours pour ceux qui sont domiciliés à plus de cent lieues de distance de Paris.

ARREST du 15. Janvier, qui proroge le délai pour le Payement du Prest & Annuel pour les Officiers établis à Paris jusqu'au premier du mois prochain, & jusqu'au 10. Février pour ceux des Provinces, à l'exception des Officiers établis dans la Generalité de Metz & dans la Provence, pour lesquels ledit délai sera prorogé jusqu'au 10. Février prochain.

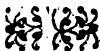
ARREST du 16. Janvier, qui ordonne que lorsque quelque Particulier aura payé le prix des Offices rétablis par l'Edit du mois d'Août dernier, aucunes encheres ou surencheres ne seront reçues, qu'en consignat par les Encherisseurs ou surencherisseurs la Finance principale, le montant de l'enchere ou surenchere, & les deux sols pour livre.

ARREST du 19. Janvier, qui prescrit une forme particuliere pour le Controлле des Contre-lettres & Declarations dans la Ville de Paris, conformément à la Declaration du 29. Septembre dernier.

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au premier Avril prochain exclusivement, dans

dans toute l'étendue du Royaume, le délai de trois mois accordé par l'Article III. de la Declaration du 29. Septembre 1722. pour le Contrôle, Infiruation & Sceau des Actes & Jugemens qui n'ont point été controllez, infiruez & scellez dans les délais prescrites par les Reglemens.

ARREST du même jour, par lequel Sa Majesté déclare les Officiers des Bureaux des Finances n'être point compris dans l'exception du Prest & Annuel, accordée par la Declaration du 9. Aoust 1722. à ceux des Officiers des Cours superieures qui y sont nommément exprimez ; Veut & entend Sa Majesté, que conformément à ladite Declaration les Présidens & Conseillers des Cours superieures, les Présidens, Maîtres, Correcteurs, & Auditeurs des Chambres des Comptes, les Avocats & Procureurs Generaux & Greffiers en Chef desdites Cours & Chambres, jouissent seuls de l'exemption du Prest & Annuel à eux accordée par ladite Declaration, & aux Charges y portées, sans qu'aucuns autres Officiers puissent prétendre jouir de ladite exemption, sous prétexte qu'ils sont du Corps desdites Cours & Chambres, qu'ils y ont entrée & séance, que les Officiers du Tribunal dont ils font Corps, ont droit de jouir des privileges des Cours superieures, ou qu'ils sont reputés faire partie desdites Cours.





JOURNAL DE VERSAILLES & de Paris.

LEs Etats de la Province d'Artois ont signalé leur zele à l'occasion du Sacre & Couronnement du Roy. Ils ont fait chanter le *Te Deum* dans l'Eglise des RR. PP. Recollets de la ville d'Arras ; la Musique de la Cathedrale s'y rendit pour cette sainte ceremonie , & M. l'Evêque d'Arras y officia pontificalement. Tous les Commandans des Troupes de la Garnison , & tous les Magistrats de la Ville y assisterent.

Il y eut après le *Te Deum* un magnifique repas , accompagné d'une brillante illumination. Ensuite on tira un beau feu d'artifice , au bruit des timbales & trompettes , de la Mousqueterie & du canon.

Le jour que M. le Duc de Gêvres a été reçu à l'Hôtel de Ville de Paris , en qualité de Gouverneur survivancier de M. le Duc de Trêmes son pere. Son cortège étoit en grand deuil ; il étoit précédé d'une douzaine de Suisses en habits noirs avec des pleureuses , de sa Compagnie des gardes qui est nombreuse & leste.

leste, de sa livrée en détail, au nombre de trente domestiques. Son premier caïosse étoit chargé de six Pages. Il fut reçu à l'entrée de l'Hôtel de Ville par M. le Prevôt des Marchands, qui le conduisit dans la grande Salle & le harangua. Il fut aussi harangué par M. Moriau, Avocat & Procureur du Roy de la Ville. Il eut dans la même grande Salle très-ornée, un magnifique repas aux dépens de la Ville. La cour de l'Hôtel de Ville & la Place de Greve, étoient occupées par les Archers de Ville, sous les armes, avec timbales & trompettes. M. le Duc de Gêvres, pendant sa marche, avoit fait jeter de l'or & de l'argent au peuple, qui fut aussi charmé de sa politesse infiniment gracieuse que de ses libéralitez. On distribua aux spectateurs dans la Place de Greve, du pain, du vin, des langues fourées, des cervelats & du jambon.

M. Morosini, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, arrivé à Paris le 9. Décembre dernier, eut audience particuliere du Roy le 30. du même mois. Il y fut conduit par M. le Chevalier de Sainctot Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour cet Ambassadeur eut à Versailles audience particuliere de Monsieur

DE JANVIER 1723. 189

Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Il y fut conduit par M. de Marpré, Introduceur des Ambassadeurs auprès de Son Altesse Royale.

La santé de S. A. S. le Duc de Lorraine est parfaitement rétablie. L'opération qui l'a guéri a été fort heureuse, & M. de la Peronie a soutenu, dans cette occasion, la juste réputation qu'il doit à son expérience & à sa capacité. Le Prince l'a récompensé aussi généreusement qu'il méritoit de l'être. Il lui a fait présent d'une somme de cinquante mille livres; Madame la Duchesse de Lorraine, ravie du succès de ses soins, lui a donné un beau service de vermeil doré, & la ville de Nancy a distingué son zèle & sa reconnoissance par le don d'une bourse d'or.

Le premier jour du mois de Janvier, & de l'année 1723. le Roy reçut les complimens & souhaits de la Cour & de ses peuples. Monsieur le Duc d'Orleans, Madame la Duchesse d'Orleans, M. le Duc de Chartres, & tous les autres Princes & Princesses du Sang Royal, allèrent, dans leur rang, saluer Sa Majesté; ensuite M. de Châteauneuf, Prevôt des Marchands, & les Echevins de la Ville de Paris, s'acquitterent de ce devoir, ils furent conduits par M. le Marquis de Dreux,

Dreux, Grand-Maître des Ceremonies,

Le même jour, fête de la Circoncision, le Roy en habit & long manteau violet, & le Collier de l'Ordre par-dessus, précédé des deux Huissiers de la Chambre, portans leurs Masses, se rendit à la Chapelle du Château de Versailles. Sa Majesté étoit accompagnée de Monsieur le Duc d'Orleans, M. le Duc de Chartres, M. le Duc de Bourbon, M. le Comte de Charolois, M. le Prince de Conti, & M. le Comte de Toulouse, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, en habits & longs manteaux noirs, les Chevaliers & Commandeurs avec leurs Colliers, & les Prelats Commandeurs, en Rochet & en Camail, marchaient devant le Roy en ordre de Ceremonie. M. l'Evêque de Mets, Prelat Commandeur de l'Ordre, celebra pontificalement la grande Messe, qui fut chantée par la Musique de Sa Majesté. L'après-midi, le Roy entendit les Vêpres dans sa même Chapelle.

Les États de Bretagne ont accordé unanimement au Roy le don gratuit qui avoit été demandé de sa part dans leur dernière Assemblée, tenue par M. le Maréchal d'Etrées.

Le même jour, M. de Remond, Introduceur des Ambassadeurs, alla prendre

dre à leur Hôtel M. de Rolinville, Envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine, & le conduisit à Versailles dans un Carosse du Roy, où il eut sa première audience publique de Sa Majesté, qu'il complimenta sur la mort de Madame. Le même Introduceur conduisit ensuite cet Ambassadeur chez Monsieur le Duc d'Orleans. Après cette audience il fut traité aux dépens du Roy & par ses Officiers, & reconduit à Paris dans le carosse, de Sa Majesté, avec les Cere- monies accoutumées.

On mande de Cambray, que le Prince Don Emanuel de Portugal y avoit été regalé par M. le Comte de Vindisgrats, M. le Baron de Benterrieder, M. de S. Contest, & M. le Comte de Morville, qui s'étoient tous successivement efforcez de lui marquer la joye que leur inspiroit sa presence, dans une Ville où les intérêts de l'Europe les rassemblent. Ces fêtes magnifiques ont été embellies par les agrémens des Dames du pays, & varié par des concerts de Musique Italienne & Françoisse. M. le Marquis de Berettri- Landi n'a pas oublié dans cette occasion sa magnificence ordinaire. Milord Pol- wart & M. le Comte de San-Estevan ont rendu au Prince Dom Emanuel les mê-
mes

mes honneurs, & les Comédiens de Cambray lui ont donné le Cid de M. Corneille, & l'Iphigénie de M. Racine.

Le 13. M. Martine, Envoyé extraordinaire du Landgrave de Hesse-Cassel, eut une audience particulière du Roy, à qui il donna part de la mort de la Princesse Guillemine-Charlotte, fille du Prince de Hesse-Cassel, & sœur du Roy de Suede. Cet Envoyé fut conduit à l'audience du Roy par M. de Remond, Introducteur des Ambassadeurs, & à celle de M. le Duc d'Orléans, par M. de Marpré, Introducteur des Ambassadeurs auprès de S. A. R.

Le R. P. de Lignieres, Confesseur du Roy & de feuë Madame, a fait célébrer un Service pour le repos de l'ame de cette vertueuse Princesse, dans la Maison Professe des RR. PP. Jesuites, qui y a rassemblé un grand nombre de personnes de distinction, de l'Eglise, de l'épée & de la robe.

On mande d'Angers que Messieurs les Doyen & Chanoines de la Royale Eglise de saint Martin de cette Ville, après avoir fait quantité d'embellissemens dans leur Eglise, ont enfin fini leurs travaux, par

DE JANVIER 1722. 193

par la construction de deux Autels de marbre , d'un goût aussi magnifique qu'il est particulier , lesquels furent consacrez le 11. Decembre dernier , par M. Michel Poncet de la Riviere , Evêque d'Angers , après en avoir été supplié par Messieurs du Chapitre. Il se transporta le même jour sur les huit heures du matin en l'Eglise de saint Martin , & y fut reçu à la grande porte , par M. Denis Cadôrau , Doyen , Docteur en Theologie , qui , à la tête de son Chapitre , lui présenta l'Eau-benîte , l'Eglise étoit parée des plus belles tapisseries qu'on pût trouver dans la Ville , & la ceremonie se fit avec toute la magnificence possible.

Ce Chapitre est recommandable , non seulement par son antiquité , ses titres , droits & prééminences , mais encore plus par l'honneur qu'il a d'avoir le Roy pour premier Chanoine , & Sa Majesté présentant à tous les Canonicats de la même Eglise.

Le 8. de l'autre mois , Dame Marie-Elisabeth de Cleves , épouse de M. Pierre-Nolasque Couvay , Secrétaire du Roy , Chevalier de l'Ordre de CHRIST , & Consul general de la Nation Portugaise en France , accoucha d'un garçon , qui
I fut

fut tenu sur les Fonts de Baptême , dans l'Eglise de saint Nicolas des Champs , les 13. du même mois , par le Prince Dom Emanuel de Portugal , dont le mérite a si fort éclaté en France pendant cinq mois , sous le nom de Chevalier de *Borcelos* , & par S. A. S. Madame la Duchesse. L'enfant fut nommé François-Emanuel , du nom du Prince & de la Princesse qui l'avoient tenu.

Au retour de l'Eglise , M. Couvay invita l'Infant à un magnifique souper , qui fut précédé d'un très-beau concert de voix & d'instrumens. On servit une table de douze couverts à quatre services de vingt-un plats chacun. La profusion n'ôta rien à la délicatesse des mets , & le fruit fut des plus magnifiques , des plus délicats & des mieux entendus. Les conviez étoient le Prince de Portugal. Dom Louis d'Avegna , Ambassadeur & Plenipotentiaire de Sa Majesté Portugaise au Congrès de Cambray. Dom . . . d'Azevedo Coutinho , Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Portugaise à la Cour de France , l'Abbé de Mendoça , aussi Envoyé de S. M. Portugaise auprès des Etats Généraux , le Prince Radzewil , le Comte d'Arco , le Comte d'Erizeira , Grand de Portugal , & ci-devant Viceroy des Indes , le Comte de Prade ,

DE JANVIER 1723. 195

Prade, G. and de Portugal, & petit-fils du Maréchal de Villeroy, le Comte de Penos, le Marquis de Valparaizo, M. de Sinzendorf, le Baron de Fonceca, chargé des affaires de l'Empereur à la Cour de France, le Prince de Guise, le Baron d'Estain, &c.

Madame la Duchesse devoit honorer cette fête de sa presence, mais le deuil de la Cour pour la mort de Madame, l'en empêcha.

Après le souper on distribua quantité de boîtes de confitures seches.

M. Couvay ne borna pas sa magnificence à cette fête, il en donna une incomparablement plus superbe au même Prince la nuit du Lundi 21. du même mois. Elle commença par un souper, de vingt-cinq couverts, à trois services de quarante-deux plats chacun. Tous les conviez du jour du Baptême, s'y trouverent avec d'autres personnes de la premiere distinction. Rien n'égale la somptuosité de ce repas, non plus que celle du Bal dont il fut suivi. Il commença à onze heures, & ne finit qu'à six du matin. Il y alla un nombre prodigieux de masques, des personnes les plus distinguées de la Cour & de la Ville.

Les Appartemens de l'Hôtel de Vic, qu'occupe M. Couvay, étoient illuminez.

I ij par

par plusieurs lustres, girandoles & bras dorez. Le devant du corps de logis, qui donne sur la cour, étoit garni d'une multitude de lampions, rangez avec un art & une cimetrie si admirable, que les spectateurs étoient ravis du bel effet qu'ils faisoient.

Sur les deux heures après minuit on servit une quantité prodigieuse de confitures seches, de fruits & de glaces, qui furent présentées à diverses reprises, jusqu'à la pointe du jour, que le Bal finit. Ceux qui y assisterent, ne purent assez en louer la somptuosité, & de l'ordre qui y fut observé.

Le 26. de ce mois, l'Archevêque de Rheims & le Duc de Luines, prêterent serment, & prirent séance au Parlement en qualité de Ducs & Pairs de France.

L'Abbaye Reguliere Conventuelle & élective de saint Jean de Valenciennes, Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin, Diocese de Cambrai, vacante par le décès du sieur Jérôme Thumelle, a été donnée au sieur Augustin Beauvillain, Religieux de ladite Abbaye, l'un des trois Elûs par la Communauté, & présentez au Roy.

L'Ab-

L'Abbaye Reguliere de Nôtre-Dame de Grosbois, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Angoulême, vacante par le décès du sieur Guenel, à qui le Roy l'avoit donnée en Commande, à condition de revenir en regle, en faveur de Dom Claude François Leoultre, Religieux de Cîteaux, à la charge de cinq cens livres de pension, pour le sieur Henri-Charles-André de Bence, Clerc tonsuré du Diocèse de Rouen.

On mande de Rome, que le premier de ce mois le Cardinal Pereira celebra la Messe au Quirinal, où le mauvais temps empêcha le Pape d'aller tenir Chapelle, il entonna ensuite le *Te Deum*, & publia l'Indulgence plenièr en forme de Jubilé, que S. S. a accordée pour remercier Dieu de la cessation du mal contagieux.

Selon quelques avis de Constantinople, on y continuoit des préparatifs de guerre avec toute la diligence possible. Il y avoit actuellement cinq nouvelles Sultanes en chantier, & la Flotte que le Grand Seigneur doit mettre en mer à l'ouverture de la campagne, devoit être, selon le bruit public, de 120. galeres ou galiotes, de 60. vaisseaux de guerre, & de près de 400. bâtimens de transport, sans comp-

ter les navires que la Regence d'Alger, de Tripoli & de Tunis avoient ordre de fournir, avec des provisions de guerre & de bouche pour six mois.

On apprend d'Ostende que le vaisseau destiné pour Bengale en étoit parti le 7. de ce mois avec M. Cobbe, qui va complimenter le Grand Mogol de la part de l'Empereur, & qui est chargé de lui présenter le portrait de S. M. I. & les six pieces de canon qu'elle lui envoie.

Suivant l'extrait des Registres des Paroisses de Londres, il est né pendant le cours de l'année dernière 18339. enfans, & il est mort 25750. personnes, & à Vienne en Autriche, selon les registres des Baptêmes & des Morts, il y est mort pendant le cours de la même année 4961. personnes, & il est né 4417. enfans.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MORTS, MARIAGES, &c.

LE 1. de l'autre mois la D^{lle} Desbrosses, Jeanne de la Rue, veuve de Jean le Blond, sieur Desbrosses, est morte âgée de 65. ans dans une petite terre auprès

auprès de Montargis, qu'elle avoit achetée en quittant la Comédie en 1718. C'étoit une des plus excellentes Comédiennes qui ait peut-être jamais été pour les caractères outrez. Personne n'oseroit se promettre de représenter si au naturel, si naïvement, & en même temps si légèrement, ni si vivement, un personnage de folle, de vieille coquette, ou autre de cette espèce. Son heureux penchant pour le comique lui fit abandonner tous les rôles sérieux, dans lesquels elle n'avoit jamais trop réussi, & pour lesquels elle avoit pourtant été reçue. Elle ne comença à plaire qu'après la retraite de la Dlle la Grange qui jouoit les mêmes caractères comiques.

François le Masson des Rabines, Abbé de S. Jean en Vallée, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Chartres, & Aumônier de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orléans est mort le 1. de ce mois.

Dame Marie-Louïse-Adelaïde de Rouvroy, épouse de M. Nicolas de Bloetfiere, Marquis de Vauchel, Mestre de Camp de Cavalerie, & l'un des Lieutenans du Roy de la Province de Picardie, est morte à Paris le 5. de ce mois dans la trente-cinquième année de son âge.

I iiij Dame

Dame Louise Dubois, épouse de M. Joseph Antoine d'Aguesseau de Valjoin, Conseiller d'Honneur au Parlement de Paris, decedée le 10. Janvier, âgée de 43. ans.

Anne-Françoise, Comtesse de Meroz de, veuve de M. Henry de Guenegaud de Cazillac, Chevalier Marquis de Planfi, Comte de Cezanne, decedée le 21. Janvier, âgée de 43. ans.

M. Claude Leon de Valbelle Meirarques, Chevalier de Malthe, & Commandeur de Palieres, est mort le 30. du mois dernier, dans son Château de Beaugenci, près Toulon, après une longue & fâcheuse maladie. Il étoit frere du Marquis de Valbelle, Lieutenant de Roy en Provence, & oncle de M. de Valbelle, Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roy. Il a été enterré dans la Chartreuse de Montrieux, fondée en l'an 1174.

Charles Henry de Lorraine, Prince de Vaudemont & de Commercy, Chevalier de la Toison d'Or, cy-devant General de la Cavalerie Espagnole dans les Pays-Bas, & Gouverneur du Milanois, est mort à Commercy dans la 84^e année de son âge. Il étoit fils de Charles

III.

III. Duc de Lorraine & de Beatrix de Cusance, sa seconde femme. Il avoit épousé le 27. Avril 1669. Anne-Elisabeth, fille de Charles III. de Lorraine, Duc d'Elbœuf, morte le 5. Aoust 1714. dont il avoit eu Charles Thomas, Prince de Vaudemont, Colonel d'un Regiment de Cuirassiers de l'Empereur, mort à Ostiglia en Italie le 11. May 1704. sans avoir pris d'alliance.

Le 11. Janvier M^{re}. François Guillaume Briçonnet, Chevalier Comte d'Authéuil, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement, fils de feu M. Guillaume Briçonnet, Chevalier Comte d'Authéuil, & autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président aux Enquêtes du Parlement, & de Dame Catherine Croizet, a épousé à S. Eustache D^{lle} Marie-Cécile Mouffe de Champigny, fille de M. Louis-François Mouffe, Ecuyer, Seigneur de Champigny, & de Valence, Conseiller du Roy, Tresorier General de la Marine, & Honoraire du Marc d'Or, & de D^{me} Françoise Angelique Chuppin.

Le 26. du même mois on celebra dans la même Paroisse le mariage de François Rousseau, sieur de Givonne, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secrétaire,

I v Greffier

Greffier de son Conseil d'Etat & Privé,
 fils de défunt Denis Rousseau, Ecuier-
 Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison,
 Couronne de France, & de ses Finances,
 & de Dame Marie-Angelique le Brun,
 avec Dlle Marie-Catherine Tauzié, fille
 de feu M. Pierre Tauzié, Intendant des
 Fortifications de Picardie, & de Dame
 Anne-Catherine Pocquelin.

AVERTISSEMENT.

NOus avons déjà donné divers avertissemens qui contiennent des choses assez essentielles, pour engager ceux qui font quelque cas du *Mercur*, de les lire. Il y en a un dans notre premier volume du mois de Juin 1721. Un autre dans celui du mois de Novembre de la même année, & un au mois de Janvier de l'année dernière : Nous y renvoyons le lecteur pour les choses dont il est bon qu'il soit instruit.

Nous répétions seulement ici une chose qu'on ne sauroit trop dire au sujet des noms propres, nous prions qu'on les écrivent lisiblement, afin qu'ils ne paroissent pas défigurer. Nous prions aussi ceux qui nous envoient quelques piéces & mémoires, de les faire transcrire d'un caractère lisible, sur du papier d'une grandeur raisonnable,

nable, avec des marges, sans griffonnage, ni rature, & separement les uns des autres; enforte que chaque morceau renfermant une seule & même matiere, ait sa feuille où son cayer separé.

Nous avons donné sept volumes du *Mercur*e pour les sept derniers mois de l'année 1721. ayant commencé au mois de Juin de la même année à travailler à ce livre. L'année dernière 1722. est composée de 16. volumes, en y comprenant quatre suppléments des mois de Mars, de May; de Septembre & de Novembre. Ce qui a donné lieu au premier de ces suppléments est le Journal du voyage de l'Infante d'Espagne, depuis son départ de Madrid jusqu'à Paris, & celui de la Princesse d'Orléans, depuis Paris jusqu'à Madrid, avec des Remarques Historiques sur les lieux situés sur la route. Ce supplément contient aussi l'échange de ces deux Princesses, fait dans l'Isle des Faisans; l'entrée solennelle de l'Infante à Paris; la description des Arcs de Triomphe, & des Fêtes données à l'occasion de cet événement. Le supplément du mois de May contient une Dissertation Historique de M. l'Abbé de Camps sur le Sacre & Couronnement des Rois de France, depuis Pepin jusqu'à Louis XIV. Le supple-

ment de Septembre contient la Relation du
 Siege de Montreuil , avec le plan , &c.
 & le supplement de Novembre regarde le
 Sacre & Couronnement du Roy , le Jour-
 nal de son voyage à Rheims , la Relation
 des superbes Fêtes données à S. M. à
 Villers-Coterets , & à Chantilly , &c.

Nous sommes fâchez de ne pouvoir faire
 usage de plusieurs pieces de Poësie latine
 que nous avons reçues , tant au sujet du
 Sacre que sur d'autres sujets , la plûpart
 de ces pieces étant trop longues , d'autres
 peu correctes. La traduction en vers lyri-
 ques du Pseaume 20. n'a que le premier
 de ces défauts. Nous avons d'ailleurs plu-
 sieurs traductions du même Pseaume , sans
 compter celle de Buchanam , qui est ex-
 cellente ; nous assurons l'Auteur que nous
 recevrons avec plaisir quelque ouvrage de
 sa façon , moins étendu , & dont le sujet
 soit plus neuf ; nous l'invitons aussi à
 nous envoyer les Réflexions Critiques sur le
 Dictionnaire de M. Bayle qu'il nous a fait
 espérer.

Comme on ne peut pas tout sçavoir
 exactement , ni être informé à fonds de la
 plûpart des evenemens ; nous prions de nous
 veau ceux qui sçavent ce qui s'est passé de
 particulier dans chaque chose qui peut inte-
 resser

resser le public, ou à laquelle l'amitié, ou l'alliance peut faire prendre quelque part de vouloir nous aider à donner l'exakte verité des faits.

Nous prions encore les personnes qui veulent bien nous adresser des memoires, de les abreger autant qu'il sera possible, de ne les point charger de faits dont ils ne soient pas bien sûrs, & d'observer que ces faits ne ternissent point la memoire des morts, ou ne puissent desobliger les vivans. Nous prions aussi qu'on prenne garde à la diction qui doit être correcte & françoise, pour nous épargner de la peine & du temps qui nous est fort cher, & aux Auteurs des memoires defectueux le chagrin d'avoir travaillé inutilement pour le public.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître; mais il seroit bon qu'ils donnaient une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque ouvrage qui peut demander des éclaircissmens; car souvent faute d'un tel secours, des pieces nous demeurent entre les mains, sans pouvoir les faire paroître. Nous serions bien aise, en ce cas, de mander, ou dire à quelqu'un les raisons qui en retardent, ou qui en empêchent l'impression.

On

On nous sollicite de dire quelque chose des modes nouvelles, dont les anciens Merctures faisoient mention ; cela peut faire plaisir dans les Provinces, & dans les Pays Etrangers. Nous exortons les Marchands & les Ouvriers qui sont interessez à cet article de nous fournir des memoires amples & précis, de ce qu'ils auront inventé de nouveau sur la parure des hommes & des femmes, cela peut leur procurer un débit avantageux.

La parfaite neutralité dans laquelle le Mercure doit être sur les ouvrages d'esprit nous oblige à inserer souvent divers morceaux de critique ; mais si quelque Auteur attaqué a lieu de se plaindre, & qu'il veuille défendre son ouvrage, dont on n'aura pas bien pris le sens, nous insererons dans le plus prochain Mercure, avec la même impartialité, tout ce qu'il voudra écrire pour sa défense, & sans y rien changer, pourvu qu'il le fasse avec la moderation convenable.

Au reste nous nous ferons toujours une loy très-severe de ne rien admettre d'injurieux dans les critiques que nous serons obligez de rapporter, nous renfermant à donner des extraits fidelles des Poëmes, & autres pieces & memoires, tâchant seulement à mettre dans tout leur jour les sentimens du public, & des critiques les plus censur.

censez. Et si malgré nôtre attention à cet égard, il nous échapoit quelque chose qui ne fût pas dans l'exakte verité, ou qu'on eut mal pris le sens d'un ouvrage, on n'aura qu'à nous le témoigner, nous serons toujours prêts à nous retracter quand on nous aura fait connoître nôtre erreur, & nous ferons amplement & publiquement toutes les reparations qu'il conviendra. Mais aussi qu'on ne trouve pas mauvais si dans quelques occasions nous osons dire la verité hardiment, sans flaterie, & sans basseſſe.

Nous employerons les lettres en chiffres, & en figures, les histoires enigmatiques, les questions à proposer, & les sujets de planches à graver qui pourront intéresser l'avidité, ou la curiosité du public.

À l'avenir nous ferons suivre les chiffres qui marquent les pages du *Mercur* dans tous les volumes qui suivront celui-ci jusqu'au mois de Decembre prochain, inclusivement; enſorte que la table generale que nous donnerons à la fin de l'année ſera très-simple, très-utile, & très-commode pour trouver sur le champ toutes les diverses matieres qu'on voudra chercher dans une ſuite de *Mercur*es.

Nous avertiſſons en finissant que nous ne ferons aucun uſage des enigmes qu'on envoie, lorsque le mot qui les explique n'y ſera pas.

SUP=

SUPPLEMENT.

LE Marquis de Chamron, de l'illustre Maison de Vichy, a témoigné son zele pour Sa Majesté, & son attachement pour la personne de Monsieur le Regent, par une feste magnifique qu'il donna, à l'occasion du Sacre du Roy, le 29. du mois de Novembre 1722.

Il avoit invité à cette fête toute la Noblesse des environs; on commença par un dîner magnifique, durant lequel plus de deux cens hommes sous les armes, tous vassaux du Marquis de Chamron, marchans deux à deux au son des tambours & des haut-bois, défilèrent en bon ordre devant la sale du festin, firent leurs décharges, & s'allèrent ranger autour d'un superbe feu de joye qu'on avoit dressé au milieu d'une vaste terrasse.

Sur les trois heures après-midi toute la compagnie se rendit dans la Chapelle du Château, où M. l'Abbé de Charlieu, à la tête d'un Clergé nombreux, commença les Vêpres; lorsqu'elles furent finies, le Curé de Ligny, Paroisse dépendante du Marquisat de Chamron, prononça un discours éloquent, & ensuite l'Abbé de Charlieu entonna le *Te Deum*; pendant

dant qu'on le chantoit on tira plusieurs pieces de canon, & on fit une décharge de toute la mousqueterie.

Après le *Te Deum* on vint sur la terrasse, où s'étoit assemblé un nombre presque infini de personnes de l'un & de l'autre sexe, tous habitans des terres du Marquis de Chamron, qui entretenoient dans les vûes de leur Seigneur par des acclamations réitérées, & par des danses champêtres au son des haut-bois, qui durèrent tout le reste du jour. On vida plusieurs tonneaux de vin. Les Gentilshommes qu'avoit invité M. de Chamron, ne dédaignerent pas de se mêler parmi ce peuple, & de faire eux-mêmes les honneurs de ces danses rustiques.

A l'entrée de la nuit on alluma le feu d'artifice, & pendant que les fusées voloient en l'air, on fit plusieurs décharges de canons & de mousqueterie.

La fête fut terminée par un souper abondant & délicat, qui dura bien avant dans la nuit, & où l'on bût plusieurs fois la santé du Roy, & celle de Son Altesse Royale.

Le 27. Janvier les Comédiens Italiens ont joué sur le Theatre du Palais Royal la Parodie de Persée, dont nous avons parlé dans nôtre précédent Journal; cette
pièce

210 LE MERCURE

piece a été précédée d'une autre Italienne en trois Actes, intitulée *l'Heureuse Surprise*; c'est la premiere piece que les Comediens Italiens ont jouée à Paris sur le Theatre du Palais Royal le 28. May 1716. &c.

On mande de Rome qu'on ouvrit le 28. Decembre dernier les Theatres de Capranica & d'Alibert, par la representation de deux nouveaux Opera, intitulez *Oreste & Cosroës*.

On nous fait esperer une Medaille, dont nous donnerons la representation si on nous tient parole. Elle a été frappée depuis peu à Stokholm, & represente d'un côté le Roy de Suede, avec la *Légende* ordinaire, & au revers on voit une femme appuyée sur une colonne, tenant sur son bras gauche une corne d'abondance, & dans sa main droite un rameau d'Olivier. On apperçoit dans l'éloignement un Laboureur avec sa charrue, avec ces mots pour Legendé. *PER RUM SPLENDESCAT ARANDO. Que le fer ne brille que pour labourer.* On lit dans l'Exergue, *POSITIS ARMIS NYDASTII ANNO M. DCCXXI. La guerre cesse par la paix de Nystad.*

On

DE JANVIER 1723. 211

On écrit de Londres que le Roy d'Angleterre a accordé au sieur Taylor un privilege exclusif pour la fabrique d'une Machine qu'il a nouvellement inventée pour filer & teindre le fil.

En parlant des Emblèmes Heroïques qui ornoient les décorations des portes de la Ville de Rheims, lorsque le Roy y fit son entrée, nous avons oublié de dire qu'elles sont de la composition de M. de la Touche, Chevalier de l'Ordre de Saint Lazare, qui étant un des députés que le Conseil de Ville envoya à Fismes pour complimenter le Roy, eut l'honneur de présenter à Sa Majesté la description manuscrite de toutes les décorations, avec les desseins originaux de sa main.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Gardes des Sceaux le *Mercur* du mois de Janvier 1723. & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 3. Fevrier 1723.

HARDION.

TABLE



T A B L E.

P IECES fugitives en vers & en Prose, la Majesté & l'Amour, Fable, p. 1	
Reflexions sur la Relation qui est dans le precedent Mercure, au sujet d'une fille prétendue possédée.	5
Sonnets en Bouts Rimez.	20
Lettre de M. à M. sur la nouvelle tra- duction François de Denis d'Halicar- nasse du P. le Jay.	21
Le fruit d'un bon avis, Fable.	36
Description d'un enfant extraordinaire, né sans cerveau.	37
Vers sur un Bouquet.	40
Lettre sur la maison des Peres.	41
Épigramme.	45
Fête donnée à Poitiers par les Officiers du Roy à la suite de Mademoiselle de Beaujolois.	<i>idem</i>
Quatrains.	48
Lettre du Roy aux Etats Generaux sur la mort de Madame.	50
Bouts rimez, acrostiches à remplir.	51
Les deux amis rivaux, Histoire Galante.	52
La jeune femme en couche, conte.	66
Corrections & additions à la Relation du	

du voyage du Roy à Rheims, &c.	67
Discours de l'Evêque de Soissons au Roy,	70
Description du Soleil d'argent doré, dont le Roy a fait present à l'Eglise de Rheims.	75
Taux des vivres & denrées à Rheims, &c.	79
Hymne à la Paresse, Poëme.	88
Discours prononcé en presentant le Corps de Madame.	90
Enigmes.	181
Chanson notée.	103
NOUVELLES LITTERAIRES. Let- tre à l'Abbé Houteville sur la Reli- gion prouvée par les faits.	104
L'art de convertir le fer forgé en acier, &c.	112
Epitres choisies des Heroïdes d'Ovide, &c.	113
Histoire des Barailles, &c.	115
L'Histoire d'Angleterre par souscription.	<i>idem.</i>
Loterie de Tableaux à Verone.	119
Moulin à poudre d'une construction nou- velle de l'invention de M. Fougau de Morale.	127
Prix de l'Académie Françoise pour l'an- née 1723.	129
Jettons frappez au 1. Janvier 17 3.	132
Spectacles, Theatres François, &c.	134
Lettre	

Lettre critique sur la Comedie du Nou- veau Monde.	135
Comedie nouvelle de Bazile & Quitte- rie, &c.	157
L'Opera & la Comedie Italienne.	158
Nouvelles Etrangeres.	159
Morts, Mariages & Naissances des Pays Etrangers.	173
Dignitez, Benefices, Charges, &c.	178
Edits, Arrests, &c.	181
Journal de Paris.	187
Morts & Mariages.	198
Mort du Prince de Vaudemont.	200
Avertissement.	202
Supplement.	208

*Fautes à corriger dans le Mercure
de Decembre 1722.*

P Age 43. ligne 7. m'entendre, *lisez*,
entendre.

Page 46. lig. 23. peuples, *ajoutez*, &c.

Page 47. lig. 6. vie du, *lisez*, mort du.

Page 88. lig. 3. Bailut, *lisez* Baillet.

Page 94. l. 9. de l'usage, *lisez* à l'usage.

Page 110. lig. 1. imitant, *lisez* invitant.

Page 115. lig. 21. jette le plus, *lisez*
jette plus.

Page 122. lig. 1. pag. 41. effacez ces
mots.

Page 126. lig. 10. separer, *lisez* se parer.

Page 134. lig. 2. huit d'ordre, *lisez* huit
colonnes d'ordre.

Page 130. derniere ligne, de cette année,
lisez de l'année 1723.

Page 140. lig. 20. les Dames, *lisez* les
Damoiselles.

Page 174. lig. 23. Tallegran, *lisez* Tal-
leran.

Idem, lig. 6. du bas Dexxi, Deuil, *lisez*
d'Exideuil.

Page 192. derniere lig. Relation, *ajoutez*
du Sacre.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 17. ligne 22. Communion , *lisez* Communauté.

Ibid. lig. 29. fille , *lisez* but.

Page 20. lig. 10. rit , *lisez* dit.

Ibid. lig. 11. dit , *lisez* rit.

Page 36. lig. 2. M. de Farbelle , *lisez*
M^e de Forbelle.

Page 38. lig. 17. chaire , *lisez* chair.

Page 47. lig. 2. du bas , Messier , *lisez*
Messier.

La Chanson notée doit regarder la
page 103.

La planche des Jettons de cette année
page 132.